

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUGETTU PRIMITIVU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**  
**PÈ L'ESERCIZIU 2025**

**BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**  
**POUR L'EXERCICE 2025**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Voir annexe

WWW.ISULA.CORSICA



 CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

**BUGETTU**  
**PRIMITIVU**  
BUDGET PRIMITIF

<b>Introitu / Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Les chiffres clés du budget primitif 2025 .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie A - Le cadre budgétaire.....</b>	<b>5</b>
<b>1 - Les grands équilibres du budget primitif 2025 .....</b>	<b>5</b>
<b>2 - Les ressources de la Collectivité de Corse .....</b>	<b>9</b>
2-2. Les recettes de fonctionnement .....	10
2-2.1. Les ressources liées à la fiscalité, .....	10
2-2.2. Les dotations et participations sont stables par rapport à 2024 .....	14
2-2.3. Les recettes sectorielles de fonctionnement.....	15
2-3. Les recettes réelles d'investissement.....	17
2-3.1. Les recettes non-ventilées.....	17
2-3.2. Les recettes sectorielles d'investissement .....	18
<b>3 - Focus sur la dette de la Collectivité.....</b>	<b>20</b>
3-1. Les ratios d'analyse .....	20
3-2. Les caractéristiques de la dette .....	20
3-2.1. La dette par prêteurs .....	20
3-2.2. La dette par type de risque .....	21
3-2.3. La durée de vie moyenne : .....	22
3-2.4. La durée de vie résiduelle : .....	22
3-2.5. Les flux de remboursement sur les exercices à venir : .....	23
3-3. Catégories d'emprunt particulières .....	23
3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP) .....	23
3-3.2. La dette garantie.....	23
<b>4 - La programmation financière .....</b>	<b>25</b>
4-1. Les autorisations d'engagement.....	29
4-2. Les autorisations de programme .....	31
<b>5 - Les dépenses de la Collectivité de Corse .....</b>	<b>33</b>
5-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées.....	34
5-1.1. Services généraux .....	36
5-1.2. Gestion des fonds européens.....	39
5-1.3. Sécurité .....	40
5-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....	41
5-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport.....	43
5-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) .....	48
5-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA) .....	49
5-1.9. Aménagement des territoires et habitat.....	50
5-1.10. Action économique.....	52
5-1.11. Environnement.....	54
5-1.12. Transports .....	56
5-2. Présentation des dépenses par nature .....	58
5-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature.....	58
5-2.2. Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature .....	63
5-3. Budget environnemental « Budget vert » .....	67
<b>6 - Les opérations d'ordre.....</b>	<b>69</b>
<b>Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique.....</b>	<b>71</b>
<b>Conclusion / Conclusion .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE N° 1 .....</b>	<b>18</b>

## Introitu / Introduction

La Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, a compétence pour déployer des politiques publiques qui doivent mener à un développement sain équilibré, indispensable pour une société émancipée et solidaire.

Le cadre financier contraint détermine en partie les choix budgétaires que l'Assemblée de Corse doit arrêter et impose une équation complexe dans la construction du Budget Primitif proposé par le Conseil Exécutif.

Le débat d'orientations budgétaires a permis d'éclairer le contexte national et les grandes masses du présent document.

Pour l'année 2025, la construction du Budget Primitif s'inscrit volontairement dans un cadrage basé sur l'exécution de l'année précédente, afin de redonner une unité à la stratégie financière déployée par la Collectivité, sans se focaliser sur l'acte budgétaire récurrent et au privilège d'une approche pluriannuelle, tant dans la sécurisation de la trajectoire que dans les stratégies de programmation.

C'est à la lumière des chiffres de l'exécution qu'il est proposé de construire un budget primitif consolidant les programmations budgétaires et sanctuarisant :

- Un haut-niveau d'investissements (310 millions) ;
- Un recours maîtrisé à l'emprunt (111,739 millions) ;
- Une fixation d'un niveau-cible de dépenses de fonctionnement (1,072 milliard, dont 50 M€ de Dotation de Continuité Territoriale (DCT) complémentaire).

Comme l'an passé, ces principes directeurs tiennent compte du caractère atone des recettes de la CdC, qui tient en partie à la structure de ses ressources, alors qu'elle intervient sur un périmètre regroupant les différentes strates administratives de droit commun. Elle supporte ainsi l'effet ciseaux qui pèsent sur les dépenses sociales qui incombent aux départements, sans pouvoir compter sur la dynamique qui accompagne les recettes des régions.

La première partie du document revient ainsi sur le cadrage budgétaire (A), en retraçant les grands équilibres du Budget Primitif (1), les ressources de la CdC (2) et en opérant un focus sur la gestion de la dette (3). La programmation financière est ensuite présentée (4), avant que ne soient analysés le détail des dépenses (5) et les opérations d'ordre (6).

La deuxième partie du document présente la ventilation des crédits budgétaires par politiques publiques (B).

Les principaux chiffres du budget primitif 2025 font l'objet d'une présentation graphique préalable aux développements.

# Les chiffres clés du budget primitif 2025



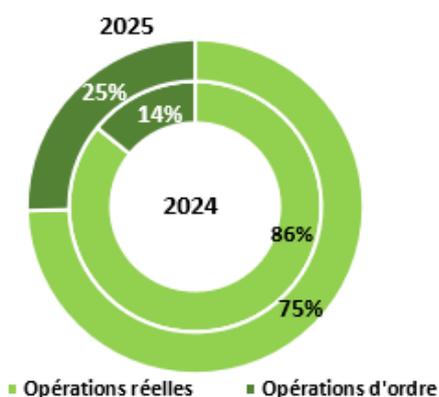
# Partie A - Le cadre budgétaire

## 1 - Les grands équilibres du budget primitif 2025

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	375 582 978	170 514 160	546 097 138	207 241 942	338 855 196	546 097 138
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 111 318 012	335 355 196	1 446 673 208	1 279 659 048	167 014 160	1 446 673 208
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 486 900 990</b>	<b>505 869 356</b>	<b>1 992 770 346</b>	<b>1 486 900 990</b>	<b>505 869 356</b>	<b>1 992 770 346</b>

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,992 Md€, en augmentation de 20,21 %, soit + 335 M€ par rapport au BP 2024 (pour mémoire 1,657 Md€).

Minoré du montant de la dotation de continuité territoriale complémentaire (50 M€ en dépenses et en recettes de fonctionnement), le BP 2025 aurait progressé de 17,20 %.



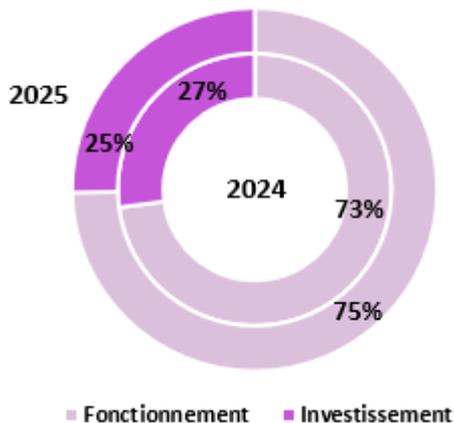
Les opérations réelles en dépenses s'établissent à 1,486 Md€, soit une hausse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 1,422 Md€ en 2024). Minorée du complément de DCT, la hausse est de 0,98 %.

Les opérations d'ordre, constituées des opérations patrimoniales (505 M€) et de l'autofinancement de l'exercice (190 M€) sont en augmentation de 115 % par rapport aux inscriptions du BP 2024.

Répartition des dépenses réelles inscrites au BP 2025



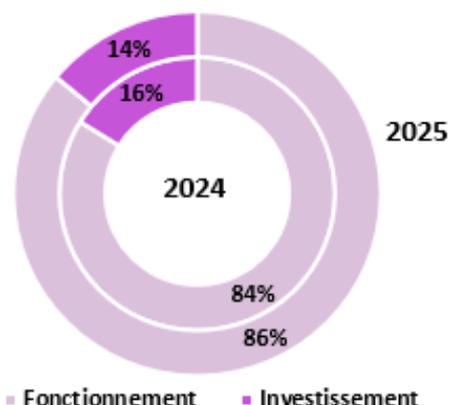
### Les dépenses réelles



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 75 % du total des dépenses réelles ; Avec un montant de 1 111 M€, elles sont en augmentation de 7,12 % par rapport à l'exercice précédent (PM : 1 037 M€). Minorée du complément de DCT, la hausse est de 2,30 %.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 375 M€ en diminution de 2,57 % par rapport au BP 2024 (PM : 385 M€).

### Les recettes réelles



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 86 % du total des recettes réelles ; elles s'élèvent à 1 279 M€, soit une variation de + 7,29 % par rapport au BP 2024. Minorée du complément de DCT, la hausse est de 3,10 %.

En investissement, les recettes réelles inscrites sont en diminution de 9,98 % par rapport à l'exercice précédent, avec un montant de 207 M€ contre 230 M€ au BP 2024. L'emprunt d'équilibre 2025 est porté à 111,739 M€. (PM : 118,846 M€ au BP 2024).

### L'équilibre réel du budget primitif 2025 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES REELLES</b>
1 111 318 012
dont intérêts de l'emprunt : 32 400 000
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>
335 355 196
<b>1 446 673 208</b>

<b>RECETTES REELLES</b>
1 279 659 048
<b>RECETTES D'ORDRE</b>
167 014 160
<b>1 446 673 208</b>

**Epargne brute : 162 922 278**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES REELLES</b>
375 582 978
dont capital de la dette : 61 362 508
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>
170 514 160
<b>546 097 138</b>

<b>RECETTES REELLES</b>
207 241 942
dont nouvel mprunt : 111 739 369
<b>RECETTES D'ORDRE</b>
338 855 196
<b>546 097 138</b>

**Epargne nette : 100 922 278**

<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>			
	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Evol BP 2025/2024</b>
Produits services et des domaines - 70	2 765 802	6 208 814	124,49%
Impôts et taxes - 73 et 731	764 146 787	783 857 653	2,58%
Dotations et participations - 74	337 450 517	384 540 900	13,95%
Autres produits de gestion courante - 75	9 703 455	12 694 826	30,83%
Recettes sociales - 016 et 017	68 968 215	73 822 223	7,04%
Atténuation de charges - 013	900 000	850 000	-5,56%
<b>Total recettes gestion courante (1)</b>	<b>1 183 934 777</b>	<b>1 261 974 416</b>	<b>6,59%</b>
Charges à caractère général - 011	93 536 447	95 287 286	1,87%
Charges de personnel - 012	243 400 228	247 243 300	1,58%
Autres charges de gestion courante - 65 et 6586	535 371 708	588 441 307	9,91%
Social - 016 et 017	121 186 030	127 994 440	5,62%
Atténuation de produits - 014	15 800 000	15 300 000	-3,16%
<b>Total dépenses gestion courante (2)</b>	<b>1 009 294 413</b>	<b>1 074 266 333</b>	<b>6,44%</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (1) - (2)</b>	<b>174 640 364</b>	<b>187 708 083</b>	<b>7,48%</b>
Produits financiers - 76	7 995 195	7 995 195	0,00%
Charges financières - 66	28 000 000	32 900 000	17,50%
Produits exceptionnels (hors 7761 7718 777)	100 000	120 000	20,00%
Charges exceptionnelles (hors 676 et 675)	35 000	1 000	-97,14%
<b>Épargne brute</b>	<b>154 700 559</b>	<b>162 922 278</b>	<b>5,31%</b>
<b>Taux épargne brute</b>	<b>13,07%</b>	<b>12,91%</b>	<b>-1,20%</b>
Amortissement capital de la dette	54 256 931	62 000 000	14,27%
<b>Épargne nette</b>	<b>100 443 628</b>	<b>100 922 278</b>	<b>0,48%</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,75</b>	<b>6,87</b>	<b>1,67%</b>

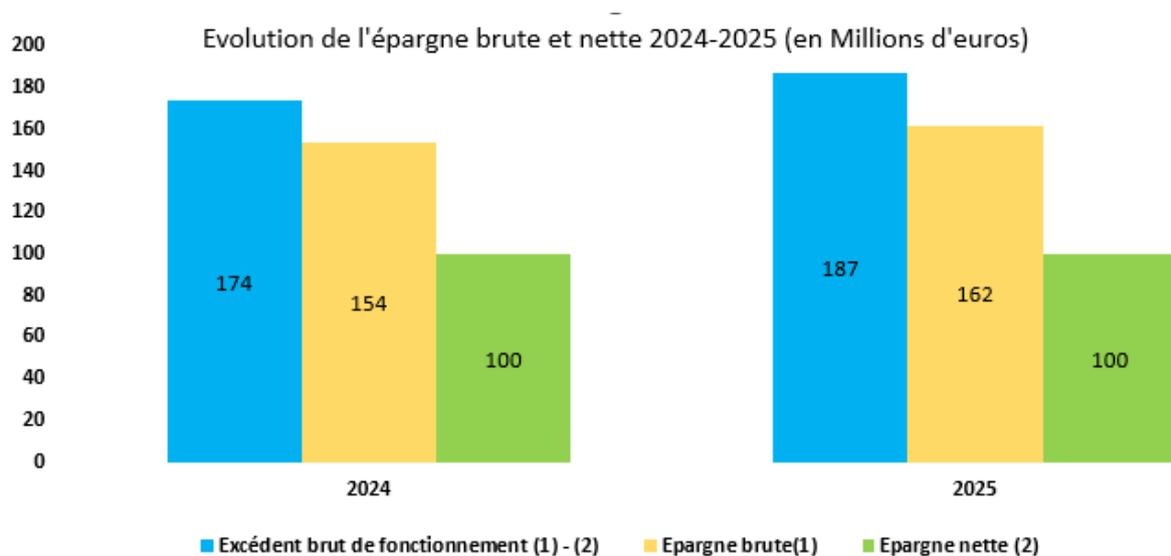
L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. Les soldes d'épargne donnent des éléments sur la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir ses besoins de financement.

**L'épargne brute** s'établit à **162,922 M€**, contre 154,700 M€ en 2024. Ce ratio se déduit de l'excédent brut courant qui s'établit à **187,708 M€**, majoré des produits financiers et exceptionnels et minoré des charges exceptionnelles et financières ainsi que des intérêts de la dette. L'épargne brute correspond à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement. Au budget primitif 2025, le taux d'épargne s'établira à **12,91 %**.

La capacité de désendettement estimée sera de **6,87 années**.

**L'épargne nette** s'établit à **100,922 M€**. Il s'agit du montant d'autofinancement des dépenses d'équipement, lesquelles se définissent comme les dépenses d'investissement déduction faite du remboursement du capital des emprunts.

Conformément à la trajectoire débattue lors des orientations budgétaires 2025, les indicateurs de solvabilité estimés au stade de la prévision budgétaire, connaissent une légère dégradation ou stagnent. Ils restent cependant éloignés des seuils d'alerte.



Ainsi, comme l'ensemble des régions et départements, la Collectivité enregistre une baisse de son épargne.

La lettre de février 2025 n° 16 Situation mensuelle comptable des collectivités locales publiée par le DGFiP, fait état d'une évolution positive de l'épargne brute des communes et groupements qui affiche un niveau supérieur ou équivalent à celui de 2022 et 2023, à la différence des départements et des régions qui enregistrent une baisse importante.

Epargne brute (CAF brute) en M€	2022	2023	2024	Evolution	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	13 050	14 383	14 092		10,2%	-2,0%
GFP	6 695	7 524	7 481		12,4%	-0,6%
Départements	12 962	8 013	5 542		-38,2%	-30,8%
Régions	6 030	5 387	5 289		-10,7%	-1,8%
<b>Total</b>	<b>38 736</b>	<b>35 307</b>	<b>32 405</b>		<b>-8,9%</b>	<b>-8,2%</b>

## 2 - Les ressources de la Collectivité de Corse

Le projet de budget primitif pour 2025 présente un montant de recettes de 1,992 Md€, une hausse de 20,21 %, par rapport au BP 2024 (1,657 Md€).

RECETTES	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	95 502 573	148 021 429	1 582 403 563
virement de section		190 833 767	0
Emprunt	111 739 369		1 598 640 359
<b>Investissement</b>	<b>207 241 942</b>	<b>338 855 196</b>	<b>207 241 942</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 279 659 048</b>	<b>167 014 160</b>	<b>1 279 659 048</b>
<b>Total Général</b>	<b>1 486 900 990</b>	<b>505 869 356</b>	<b>1 486 900 990</b>

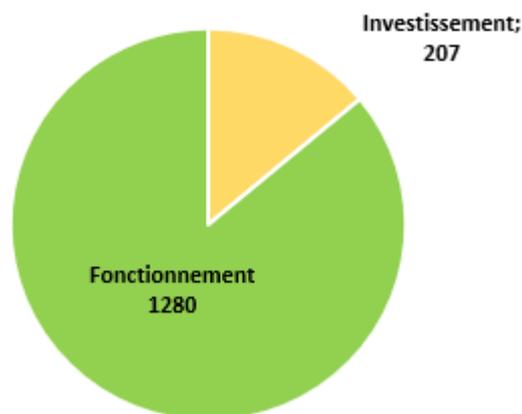
Les recettes réelles s'établissent à **1,486 Md€**, en hausse de 4,50 % (+ 63,9 M€ dont 50 M€ de DCT complémentaire) par rapport au BP 2024 (1,422 Md€) :

✚ Les recettes de fonctionnement avec un volume de **1,279 Md€** sont en hausse de + 7,29 % par rapport au BP 2024 (1,192 Md€) ;

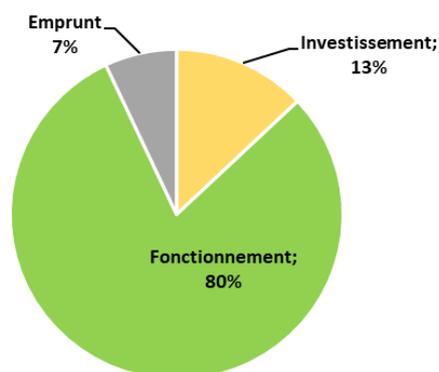
✚ Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de **207 M€**, soit une baisse de 9,98 % par rapport au BP 2024 (230 M€).

✚ L'emprunt d'équilibre s'élève à 111,739 M€ (PM : 118,846 M€ au BP 2024), lequel représente 7,51 % des recettes réelles totales du BP 2025.

Répartition des recettes réelles BP 2025 en M€



Répartition des recettes réelles BP 2025 en M€

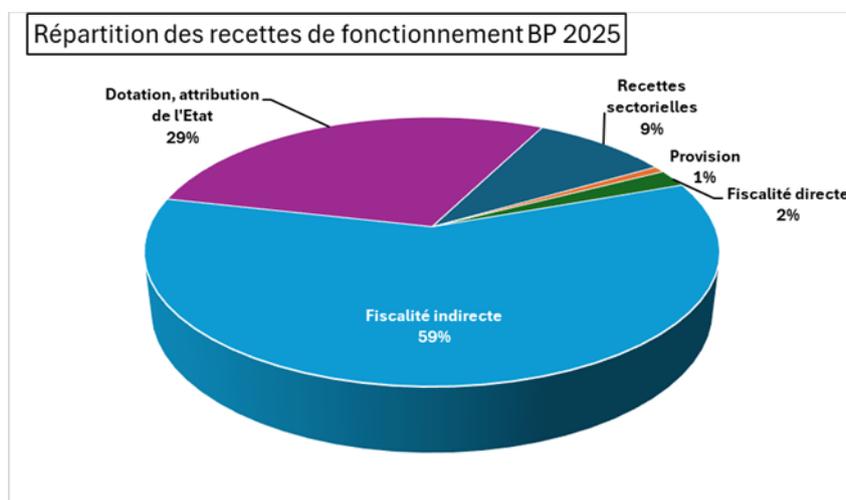


## 2-2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 1,279 Md€. Elles affichent une hausse de + 4,5 % par rapport à 2024, soit + 86 M€ (PM 2023 : 1,192 Md€). Minorée de la dotation de continuité territoriale complémentaire (50 M€) la hausse aurait été de 3,10 %. Les prévisions de recettes sont estimées sur une base prudentielle conformément aux projections présentées lors des orientations budgétaires 2025, à partir des recettes fiscales constatées au 31 décembre 2024 et des prévisions nationales définies dans le cadre de la loi de finances pour 2025.

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées en trois catégories :

- **La fiscalité** (directe et indirecte - locale ou nationale reversée /chapitres 940-941) avec un volume de **751,483 M€**, présente une hausse de 2,59 % par rapport au BP 2024 qui pour mémoire proposait un montant de 732,53 M€.
- **Les dotations et participations** (dotations, fonds de soutien /chapitres 942-943) à concurrence de **368,042 M€** sont, minorées du complément de dotation de continuité territoriale complémentaire, quasi stables par rapport au BP 2024 (- 0,16 %).
- **Les recettes sectorielles de fonctionnement**, y compris les recettes sociales (fonds APA et PCH, TICPE RSA, ...), pour **115 ,995 €** sont en hausse de 9,20 % par rapport au BP 2024 (106,227 €).



### 2-2.1. Les ressources liées à la fiscalité,

Qu'elles soient constituées de fiscalité liée au territoire, ou de fiscalité nationale reversée, les ressources fiscales constituent le principal poste de recettes.

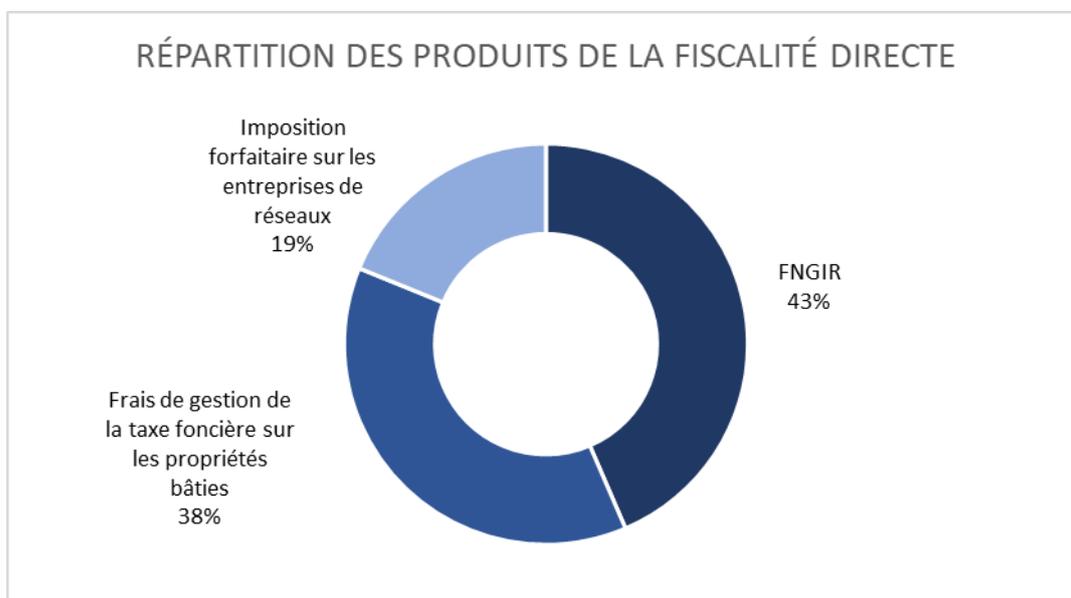
Évolution des recettes fiscales 2023-2024				
	BP 2024	BP 2025	Évolution en €	Évolution en %
<b>Fiscalité directe 940</b>	<b>25 773 304</b>	<b>26 573 304</b>	<b>800 000</b>	<b>3,10%</b>
<b>Fiscalité indirecte 941</b>	<b>732 530 847</b>	<b>751 483 349</b>	<b>18 952 502</b>	<b>2,59%</b>
Fiscalité indirecte générale	473 826 767	485 682 149	11 855 382	2,50%
Apprentissage	6 204 080	6 201 200	-2 880	-0,05%
Spécificité Corse	243 700 000	250 900 000	7 200 000	2,95%
Fonds de péréquation	8 800 000	8 700 000	-100 000	-1,14%
<b>Total fiscalité (940/941)</b>	<b>758 304 151</b>	<b>778 056 653</b>	<b>19 752 502</b>	<b>2,60%</b>

Les produits de fiscalité (directe et indirecte), estimés à 788,056 M€ pour 2025 représentent 60,80 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en hausse de + 2,60 % par rapport au BP 2024. L'évolution des recettes issues de la fiscalité entre le BP 2024 et le BP 2025 affichent ainsi une augmentation de 19,752 M€ imputable pour une part à la

fiscalité indirecte générale, et plus particulièrement aux taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et sur les contrats d'assurance.

### a) Une fiscalité directe en hausse (Chapitre 940) : 26,573 M€

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 26,773 M€ soit une hausse de BP à BP de 3,10 % (+ 0,8 M€) par rapport à 2024. Cette hausse provient des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés (+ 0,8 M€)



#### ➤ Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER)

L'IFER est une ressource fiscale de substitution à la suite de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010. Elle est calculée sur la base d'une assiette locale, mais les tarifs sont nationaux. En Corse, elle provient essentiellement des raccordements téléphoniques et des stations de radio. Pour 2025, il n'est pas prévu de réévaluation.

#### ➤ Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties / + 8,70 %

Les frais de gestion payés lors du règlement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été transférés aux Collectivités en compensation de la revalorisation exceptionnelle du RSA en 2019. Les frais de gestion perçus en 2024 seront versés en 2025. Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul de ces frais suivent l'inflation (indice des prix harmonisés). C'est donc l'impact de l'inflation de 2024 qui explique la hausse inscrite au budget 2025. Cette estimation prend en compte l'augmentation de 0,5 % du taux adopté par l'Assemblée de Corse, et ce conformément à la loi de Finances 2025.

### b) Une fiscalité indirecte stable (Chapitre 941) : 751,483 M€

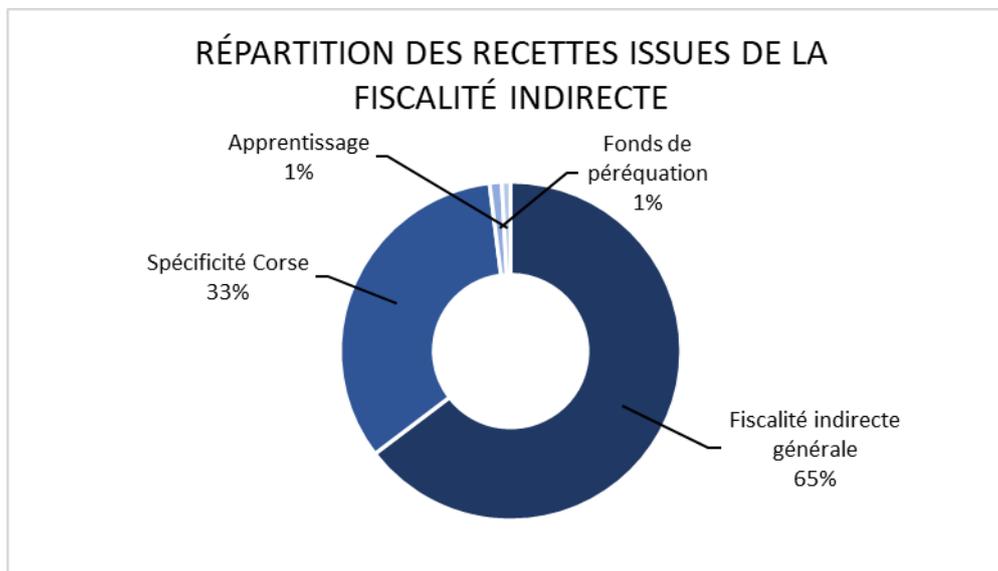
La part des impôts indirects représente près de 65,57 % des recettes issues de la fiscalité et des dotations de la Collectivité et 58,73 % des recettes réelles de fonctionnement. Avec un montant estimé à 751,483 M€ au BP 2025, elle est en augmentation de 2,59 % par rapport au BP 2024 (732,530 M€).

La fiscalité indirecte regroupe fondamentalement trois types de taxes :

- **La fiscalité indirecte générale** représente un produit d'environ **485,682 M€** pour 2025. Elle comprend à la fois :
  - des taxes d'assiette locale de droit commun (droits de mutation, cartes grises, certaines portions de TICPE, ...);
  - des reversements de taxes d'accise nationale (taxe sur les contrats d'assurance, fractions de TVA).
- **Les taxes spécifiques à la Corse** : **250,9 M€** (taxe sur les tabacs, sur les transports de passagers, de francisation des navires, TICPE spécifique Corse).

- **L'apprentissage et les fonds de péréquation : 14,901 M€** : les ressources fiscales résiduelles pour l'apprentissage sont des fractions de TICPE.

Les principales taxes sont détaillées ci-après :



➔ **La fiscalité indirecte générale : taxes d'assiette locale de droit commun**

➤ **Droits de Mutation à Titre Onéreux et taxe de publicité foncière (DMTO) : 87 M€**

Ces recettes proviennent des ventes de biens immobiliers de plus de cinq ans, ainsi que des enregistrements de privilèges et hypothèques. Les ventes immobilières et leur volume n'ont cessé d'augmenter depuis 2015. La hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers depuis 2022 a conduit à un tassement des transactions immobilières en 2023. En 2024, les taux d'intérêt immobilier ont légèrement baissé en fin d'année. Aussi, l'estimation prévue pour le BP 2025 prévoit une légère hausse de 0,12 % (+ 0,1 M€) par rapport au BP 2024.

➤ **TICPE LRL (Liberté Responsabilité Locale) : 37 M€**

Il s'agit de fractions de taxe nationale sur les produits énergétiques transférées avec la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) et des lois « MAPTAM et NOTRe » et Natura 2000. Cette taxe est essentiellement assise sur la consommation de gasoil (2/3) et de sans plomb 95 et 98 (1/3). Pour 2025, il est prévu une hausse de 5,71 % par rapport au BP 2024 (+ 2 M€).

➤ **Taxe sur les cartes grises : 18 M€**

La taxe sur les certificats d'immatriculations des véhicules est proportionnelle au nombre de chevaux fiscaux enregistrés (27 €/CV). Depuis 2017, les immatriculations des véhicules neufs sont en baisse (- 17,15 %), celles des véhicules d'occasions stagnent (- 1,55 %). Dans le même temps, les véhicules roulant à l'hydrogène, ou étant électriques occupent une part de plus en plus importante dans ces ventes (0,18 % en 2017 ; 9,24 % en 2023). De ce fait, le produit de la taxe était en baisse. L'assemblée de Corse a décidé de rehausser le tarif du cheval fiscal et de mettre fin à l'exonération des véhicules hybrides, à gaz, GPL ou SP-E85. Ainsi, au BP 2025, il est proposé une inscription de 18 M€ soit une hausse de 80% par rapport au BP 2024 (10 M€).

## → La fiscalité indirecte générale : reversements de taxes d'accise nationale

### ➤ **Fractions de TVA nationale : 257,8 M€**

Les fractions de TVA sont des compensations de taxes précédemment supprimées.

La TVA compense, ainsi, quatre taxes supprimées. Les fractions ont été calculées à partir de la Loi de finances 2025, par rapport à laquelle une marge de prudence a été prise :

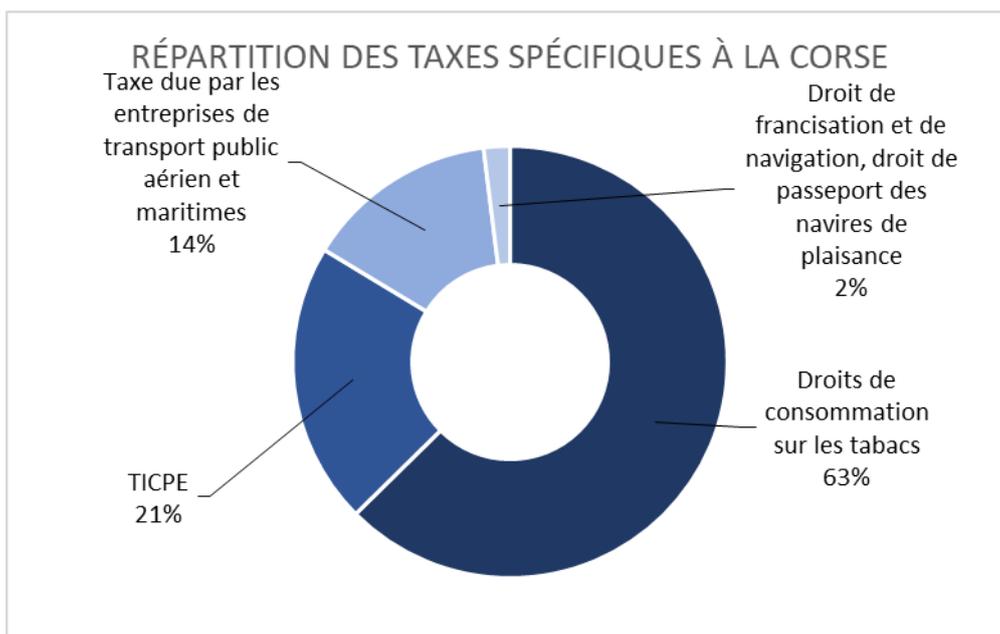
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de DGF régionale, supprimée en 2017 : elle représente pour 2024 environ **138,6 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de la TFPB 2020 augmentée par des compensations d'exonérations et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2019-2020 : **65 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte des parts régionale et départementales de CVAE soit environ **54,2 M€**.
- Une fraction de TVA compensatoire de la perte de taxe sur la consommation finale d'électricité, supprimée en 2022, pour un montant prévisionnel de **6,8 M€**.

### ➤ **Taxe sur les conventions d'assurance : 76 M€**

L'Etat reverse le produit de la taxe sur les contrats incendie, navigation et automobile aux départements aux titres de la décentralisation prévue par la loi LRL, du financement des SDIS et de la compensation de la perte de recettes issues de la réforme de la fiscalité locale de 2010. Les taux sont nationaux. Le produit est relativement dynamique, avec une croissance annuelle moyenne de 4,95 % entre 2018 et 2023, due à l'augmentation des montants des contrats d'assurance. Il est proposé un montant de 76M€ au BP 2025.

## → Les taxes spécifiques à la Corse

Elles sont au nombre de quatre et représentent **250,9 M€** en 2025 soit 19,61 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se répartissent de la manière suivante :



➤ **Droits sur les tabacs : 157 M€**

Ces droits sont essentiellement portés par les cigarettes. Sur la période 2018-2022, l'augmentation de leur prix a plus que compensé la baisse de la consommation. En 2025, les tarifs ont à nouveau augmenté. Il est proposé d'augmenter le produit de cette taxe de 7 M€, soit une évolution de + 4,67 %.

➤ **TICPE Spécificité Corse : 53 M€**

Cette taxe correspond à 29 % du produit total de TICPE levé en Corse (26 % au titre de l'ex-CTC, 3 % au titre des ex-départements) en 2023. L'évolution de cette taxe a surtout été liée aux taux de TICPE. En 2024, ils n'ont pas évolué. Il est proposé de diminuer le produit de cette taxe de 3,64 %.

➤ **Taxe sur les transports : 36 M€**

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant sur le territoire corse. Le niveau de cette taxe est majoritairement déterminé par la fréquentation touristique. Le montant inscrit au BP 2025 est construit sur l'hypothèse d'une fréquentation touristique légèrement supérieure à l'année dernière.

➤ **Taxe de Francisation des navires : 4,9 M€**

Cette taxe enregistre les droits de francisation des engins flottants et véhicules nautiques à moteurs, enregistrés ou stationnant en Corse. Depuis le transfert de la gestion de ce produit à la direction de la Mer, les déclarations des plaisanciers sont moins nombreuses. Le produit 2025 est reconduit sur la base du nouveau taux fixé à 90 % du tarif continental, pour un montant de **4,9 M€**, soit une hausse de 32,43 % par rapport à 2024.

➔ **Les fonds de péréquation**

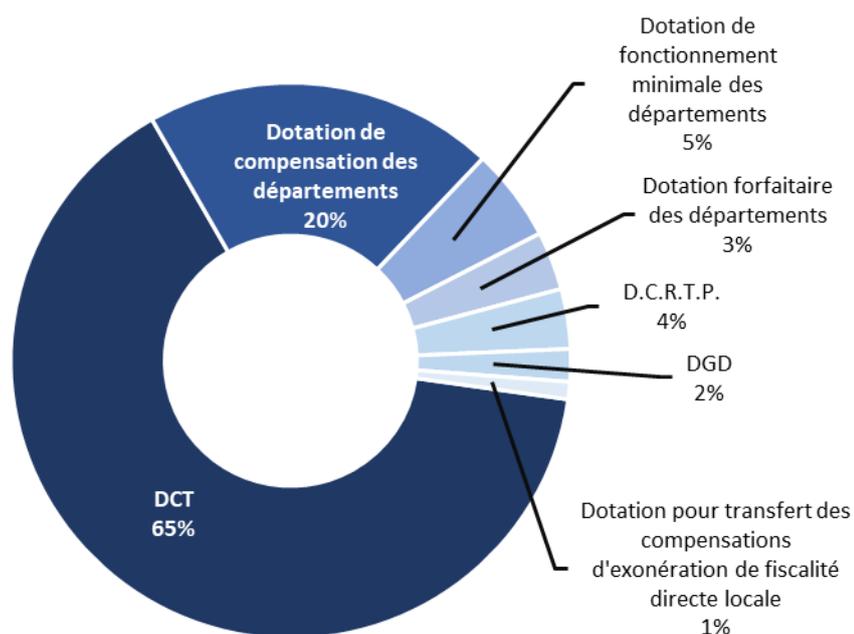
La Collectivité de Corse est bénéficiaire de deux fonds de péréquation : le fonds de solidarité régional et le fonds national de péréquation des DMTO.

- Le FSR répartit une part de la fraction de TVA de l'année précédente. Au regard de la dynamique de cette taxe en 2024, il est proposé d'inscrire 2,9 M€.
- Le fonds national de péréquation des DMTO répartit une fraction des DMTO encaissés par les départements de l'année précédente. Au regard de la baisse nationale de ces droits en 2024, il est proposé d'inscrire 5,8 M€.

**2-2.2. Les dotations et participations sont stables par rapport à 2024**

Minorée du montant de la dotation de continuité territoriale complémentaire, le bloc des dotations et attributions (hors volet social ici) n'évolue pas en 2025 (- 0,16 % de BP à BP).

## RÉPARTITION DES RECETTES DES CONCOURS EXTÉRIEURS



### ➤ Dotation de Continuité Territoriale (DCT)

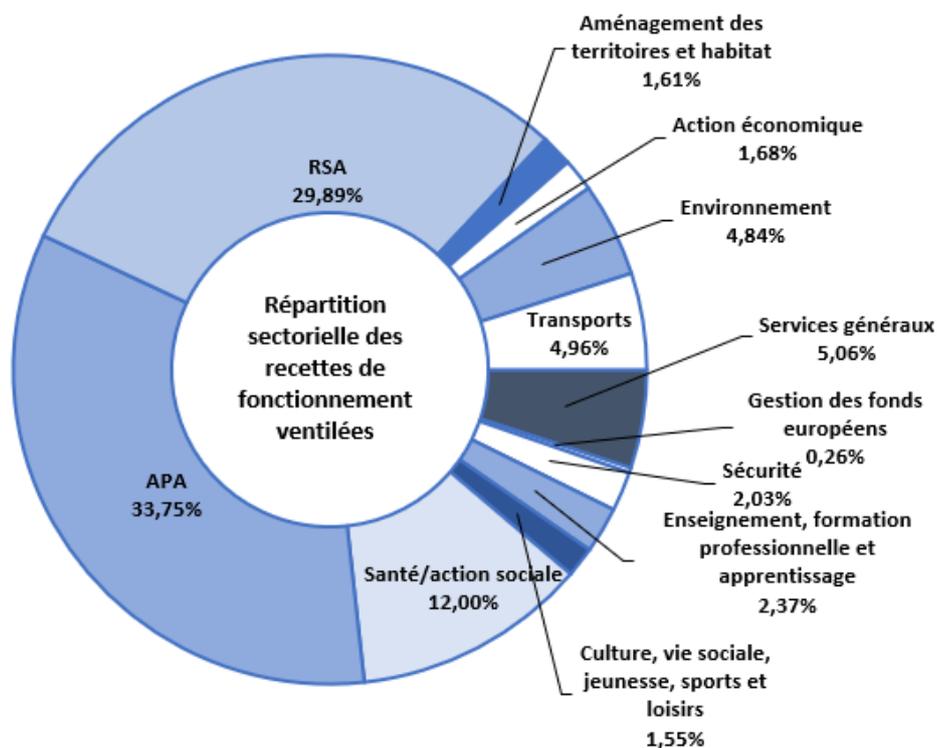
La dotation de continuité territoriale est figée depuis 2010. Un abondement de 50 M€ a été voté en loi de finances 2025. Cette dotation est intégralement reversée à l'Office des Transports de la Corse et s'élève donc à 236 M€ pour 2025.

### ➤ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) départementale

La DGF des ex-départements comprend trois fractions (une dotation forfaitaire, une dotation de compensation, une dotation de péréquation dite « dotation de fonctionnement minimale »). Au total, de budget à budget, la DGF départementale n'évolue pas.

### 2-2.3. Les recettes sectorielles de fonctionnement

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 115,995 M€ en augmentation de 9,20 % par rapport à 2024 (106,227 M€). Elles dépendent des politiques publiques mises en œuvre et contribuent à leur financement.



La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées de fonctionnement est la suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2024	BP 2025	Evo 2025/2024 en €	Evo 2025/2024 en %
930	Services généraux	6 197 000	5 867 358	- 329 642	-5,32%
9305	Gestion des fonds européens	1 300 000	300 000	- 1 000 000	-76,92%
931	Sécurité	992 288	2 353 881	1 361 593	137,22%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 401 000	2 750 000	349 000	14,54%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 824 050	1 795 120	- 1 028 930	-36,43%
934	Santé/action sociale	12 214 621	13 923 486	1 708 865	13,99%
934-3	APA	34 062 889	39 146 104	5 083 215	14,92%
934-4	RSA	34 905 326	34 676 119	- 229 207	-0,66%
935	Aménagement des territoires et habitat	1 579 553	1 870 000	290 447	18,39%
936	Action économique	196 500	1 945 141	1 748 641	889,89%
937	Environnement	5 336 573	5 613 509	276 936	5,19%
938	Transports	4 218 000	5 755 000	1 537 000	36,44%
<b>Total général</b>		<b>106 227 800</b>	<b>115 995 718</b>	<b>9 767 918</b>	<b>9,20%</b>

Pour 2025, elles se déclinent de la façon suivante :

- Une part majoritaire de 75 % de ces recettes ont une composante sociale. Elles sont versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) et financent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), la

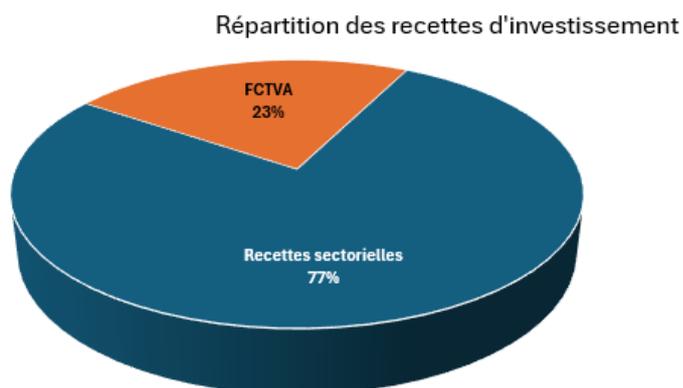
Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H), le TICPE et le RSA. Elles représentent un volume de 87,74 M€ en augmentation de + 7 % par rapport au BP 2024.

Les autres recettes sectorielles, soit 22,76 % représentent un volume de 28,250 M€ :

- **Le chapitre 930 « services généraux »** affiche un volume de 5,86 M€ et concerne principalement les divers recouvrements des loyers, des titres repas, le remboursement des personnels, les programmes de coopération transfrontalière INTEREG Maritime 2021-2027, le programme Corse FDER FSE 2021-2027 REACTEU
- **Le chapitre 938 « transport »** représente un volume de 5,75 M€ en hausse de 1,5 M€ alimenté d'une part principalement par le boni de liquidation de la SEML des CFC au prorata des parts de la CdC pour un montant prévisionnel de 2,3 M€, et par l'utilisation du domaine public routier, ferroviaire, portuaire, et les produits issus de la régie des transports.
- **Le chapitre 937 « environnement »** propose 5,61 M€ de recettes liées à la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et à la protection des milieux aquatiques.
- **Le chapitre 932 « enseignement, formation professionnelle et apprentissage »** annonce un montant de 2,75 M€, en hausse de 14% et concerne, le premier versement de l'acompte de la convention financière 2025 (1,80M€) relative au pacte régional d'investissements dans les compétences (PRIC), le fonds académique de rémunération des personnels d'internats FARPI (0,95 M€)
- **Le chapitre 936 « action économique »** représente 1,68 % des recettes en hausse par rapport au BP 2024 (PM : 0,196 M€). Elles sont inscrites à hauteur de 1,94 M€ et proviennent des remboursements d'outils financiers au regard des échéances attendues confiés à l'ADEC (1,59 M€).  
Les autres recettes relèvent de la vente de plants, de bois, de menus produits et concessions
- **Le chapitre 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sport »** annonce un montant de 1,79 M€ s'inscrivant dans le cadre de la dotation de l'Agence Nationale du Sport (ex-CNDS) ,1,2 M€ et dans le cadre du programme d'activité des musées
- **Le chapitre 931 « sécurité »** affiche un montant de 2,35 M€ et concerne majoritairement les recettes liées aux conventions de mutualisation du SIS 2B, la prévention incendie et les conventions CFM 2A ET 2B
- A noter que **le chapitre 9305 « gestion des fonds européens »** affiche 0,30 M€ et représente une perte importante de l'ordre de - 1 M€ par rapport au BP 2024 marqué par la clôture des programmes européens 2014-2020 ayant entraîné une consommation optimale des crédits. Les recettes attendues s'inscrivent dans la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE 2021-2027.

## 2-3. Les recettes réelles d'investissement

Hors emprunt, elles s'inscrivent en baisse de 14,25 % pour 95,502 M€ au BP 2025 contre 111,374 M€ en 2024.



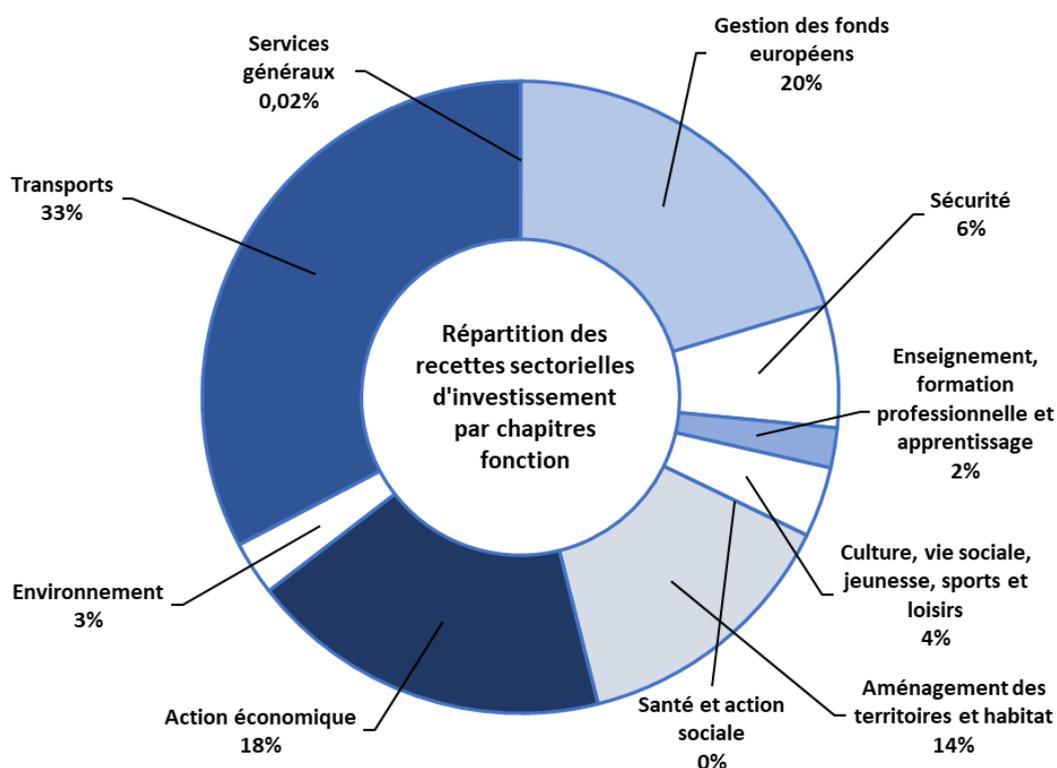
### 2-3.1. Les recettes non-ventilées

Elles s'élèvent à 22 M€ et correspondent à l'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) afférente aux investissements de 2024. Ce concours est estimé à 22 M€ (PM : 26,5 M€ au BP 2024) et représente 16,404 % des dépenses d'équipement réalisées en 2024 ayant supporté la TVA et rejoignant le patrimoine de la Collectivité. Cette

ressource corrélée aux dépenses réalisées en maîtrise d’ouvrage par la Collectivité diminue au regard des travaux réalisés en 2024.

## 2-3.2. Les recettes sectorielles d’investissement

Ces recettes dites sectorielles, relevant des chapitres ventilés s’élèvent à 73,502 M€, soit une baisse - 13 % par rapport au BP 2024 (84,874 M€). Cette baisse est principalement due à la réduction des recettes des fonds européens dont l’inscription 2024 prenait en compte la clôture du PO FEDER 2014-2020.



Elles se répartissent par chapitre fonctionnel de la manière suivante :

Chapitre par fonction	Libellé Chapitre par Fonction	BP 2024	BP 2025	Evo 2025/2024 en €	Evo 2025/2024 en %
900	Services généraux	78 000	17 136	- 60 864	-78%
905	Gestion des fonds européens	21 500 000	14 924 204	- 6 575 796	-31%
901	Sécurité	1 472 816	4 575 023	3 102 207	211%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 115 275	1 500 000	- 1 615 275	-52%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 833 600	2 643 548	- 1 190 052	-31%
904	Santé et action sociale		5 000	5 000	
905	Aménagement des territoires et habitat	12 820 000	10 210 000	- 2 610 000	-20%
906	Action économique	5 705 828	13 544 790	7 838 962	137%
907	Environnement	2 724 050	2 030 150	- 693 900	-25%
908	Transports	33 624 555	24 052 722	- 9 571 833	-28%
<b>Total général</b>		<b>84 874 124</b>	<b>73 502 573</b>	<b>- 11 371 551</b>	<b>-13%</b>

**Le chapitre 908 « transports »** regroupe la majeure partie des recettes avec 24,05 M€ soit 32,72 % de ces ressources. L'évolution des recettes sur ce chapitre affiche une baisse de 28 %, soit - 9 ,57 M€. Les recettes attendues couvrent essentiellement des opérations de modernisation d'infrastructures cofinancées par l'Europe au titre du FEDER, par l'Etat au titre de différents programmes contractualisée PEI, PTIC Relance, FMA, FNADT, DSEC et par la participation des communes dans le cadre des aménagements de traverses.

**Le chapitre 900-5 « Gestion des fonds européens »** représente le deuxième poste de recettes avec un montant de 14,92 M€ (20,30 %) ; il est principalement abondé par les recettes issues de la programmation 2025 du PE Corse FEDER FSE 2021-2027.

**Le chapitre 906 « Action économique »** affiche 13,54 M€ de recettes, soit 18,43 %. Ces ressources dépendent des remboursements liés à la politique de « retours » des dispositifs d'ingénierie financière notamment confiés à l'ADEC.

**Le chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat »** en baisse de 20% propose un montant de recette de 10,21 M€ soit 13,89 % des recettes sectorielles qui correspond principalement aux recettes inscrites au titre du plan France Très Haut Débit (Fonds de soutien numérique) FSN (10M€) et du PEI dans le cadre de déploiement de la DSP « Réseau Très Haut Débit »

**Le chapitre 901 « sécurité »** en forte hausse (+ 6,22 %) affiche un montant de 4,57M€. Ces recettes s'inscrivent dans le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) pour des opérations cofinancées au titre du PSN (Plan stratégique national), du FEADER, Fonds vert et CFM.

**Le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs »** annonce 2,64 M€ de recettes attendues et concernent la participation du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et des opérations de restaurations patrimoniales dans le cadre du PEI, PTIC (restauration du nid d'aigle à Corti, du site Montlaur à Bunifaziu et du projet Citadelle XXI).

**Le chapitre 907 « Environnement »** en légère baisse représente 2,03 M€, soit 2,76 % du montant total des recettes. Elles sont constituées par les opérations de l'OEHC pour la politique de l'eau cofinancées par le PEI.

**Le chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »** en baisse de 52 % propose 1,50 M€ de recettes attendues et contribue à hauteur 2,04 % du montant total des recettes. Ces recettes concernent notamment des opérations de travaux de restructuration et d'extension d'établissements au sein des EPLE cofinancées dans le cadre du PEI et de la dotation DSID projets.

### 3 - Focus sur la dette de la Collectivité

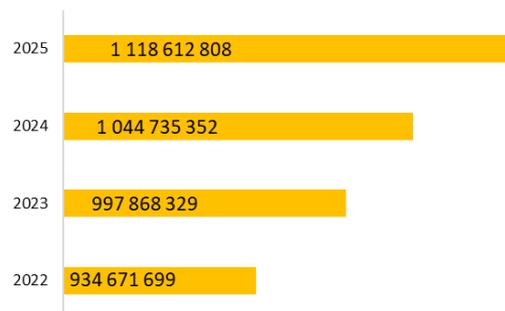
Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à **1 118 612 807,93 €**.

Composé de 89 emprunts et d'un contrat revolving, il est réparti auprès de 11 établissements prêteurs.

L'encours de la dette a augmenté de 7,07 %, soit 73,877 M€, par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette augmentation est liée aux emprunts réalisés lors de l'année 2024 à hauteur de 127,921 M€.

Au cours de l'année 2024, la Collectivité a remboursé 54,043 M€ en capital et 29,616 M€ en paiement d'intérêts.

Evolution de la dette



Éléments de synthèse	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Dette globale :</b>	997 868 329,20	1 044 735 351.61 €	1 118 612 807.93 €
<b>Taux moyen hors swap :</b>	2,19%	* 2.78 %	* 2.99 %
<b>Taux moyen avec swap :</b>	2,23%	* 2.80 %	* 3,01 %
<b>Durée résiduelle moyenne (1) :</b>	19 ans et 6 mois	18.69 ans	19,42 ans
<b>Durée de vie moyenne (2) :</b>	10,6 ans	10.14 ans	10,43 ans
	<sup>(1)</sup> : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.		
	<sup>(2)</sup> : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.		

#### 3-1. Les ratios d'analyse

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales calculées par strate de collectivités. Il est important de préciser que la Collectivité de Corse cumule les compétences relevant à la fois d'une région et d'un département, ce qui nécessite de se référer aux moyennes de ces deux blocs de Collectivités.

Collectivité de Corse	2023	2023 Régions et CTU	2024	2025
Encours Dette / Epargne brute	5,82 ans	6 ans	6,76 ans	6,87 ans
Encours Dette / Recettes réelles de fonctionnement	84,37%	116,80%	87,60%	87,41%
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	2,17%	2,37%	2,35%	2,53%
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	4,43%	9,80%	4,53%	4,24%
Encours de la dette / habitant	2 838 €	516 €	2 939 €	3 106 €

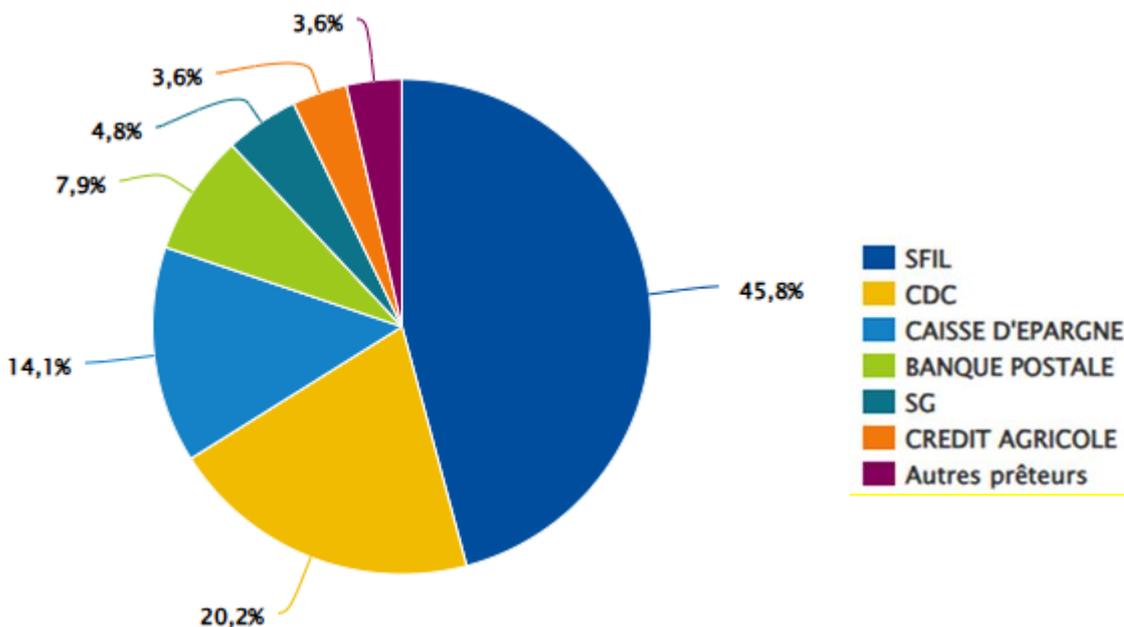
#### 3-2. Les caractéristiques de la dette

L'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à **1 118 612 807,93 €**.

##### 3-2.1. La dette par prêteurs

La répartition de l'encours sur 11 établissements prêteurs est précisée dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Prêteur	Capital restant dû
SFIL CAFFIL	512 724 277,61 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	226 333 227,24 €
CAISSE D'EPARGNE	157 957 950,42 €
BANQUE POSTALE	88 200 000,00 €
SOCIETE GENERALE	53 466 666,62 €
CREDIT AGRICOLE	39 958 544,13 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	18 331 962,09 €
BANQUE POPULAIRE	15 000 000,00 €
CACIB	3 600 000,00 €
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	2 421 997,77 €
DEXIA CL	618 182,05 €
<b>Total général</b>	<b>1 118 612 807,93 €</b>



### 3-2.2. La dette par type de risque

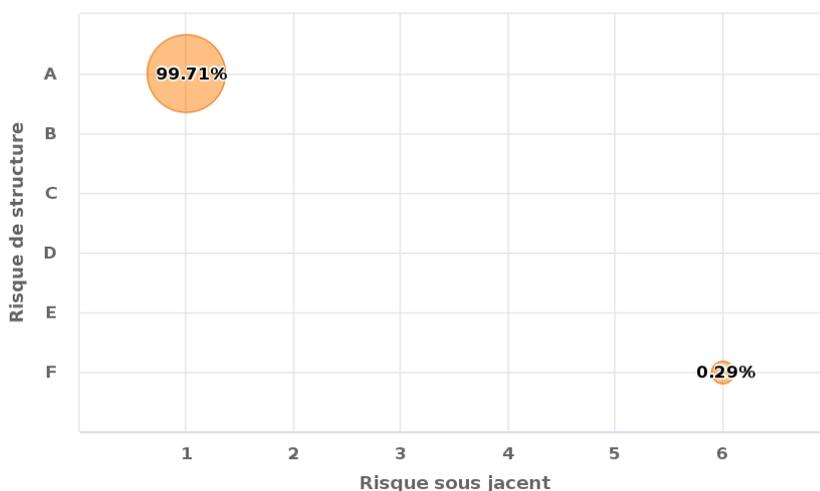
Avec la neutralisation des emprunts toxiques réalisée à la fin de l'année 2020, la Collectivité a fait le choix de sécuriser son encours de dette.

La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt ;
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	708 597 689,04 €	63,35%	2,45%
Variable	112 412 500,00 €	10,05%	4,27%
Livret A	294 402 618,89 €	26,32%	3,77%
Change	3 200 000,00 €	0,29%	12,58%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>1 118 612 807,93 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,01%</b>

Le tableau et le graphique ci-dessous cartographie les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification.



Cette classification permet donc d'informer du niveau de risque global pris par la Collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

- 99,71 % en A1 taux simples (fixe ou variable) sans risque ;
- 0,29 % indexé sur des parités de change (risque élevé), ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la dette est à 99,71 % A1, c'est-à-dire composée de produits non structurés et de ce fait totalement sécurisée.**

Les 0,29 % d'emprunt restant indexés sur un risque 6F correspondent à un contrat au capital restant dû de 3,2 M€ signé en 2007 auprès de la Caisse d'Épargne.

### 3-2.3. La durée de vie moyenne :

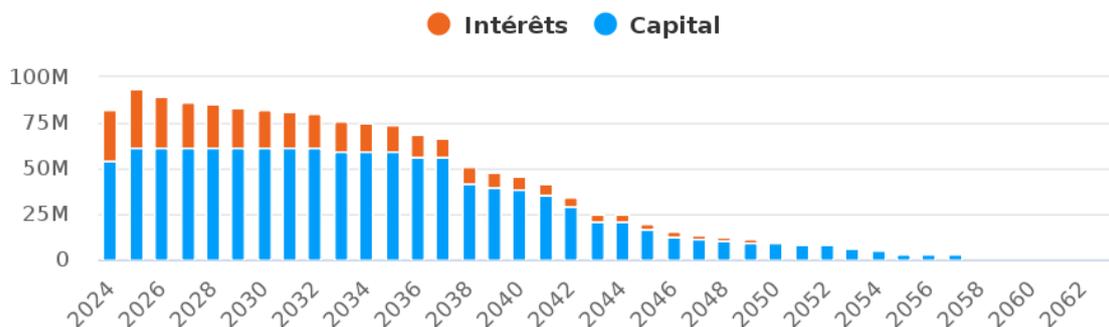
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), c'est à dire la durée moyenne pondérée de remboursement du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. **Elle s'élève à 10 ans et 4 mois, en hausse de 3 mois par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (10 ans et 1 mois).**

### 3-2.4. La durée de vie résiduelle :

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) représente la moyenne pondérée des durées restantes avant l'extinction totale de chaque emprunt. **Elle s'élève à 19,42 ans, en hausse par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (18 ans et 6 mois).**

### 3-2.5. Les flux de remboursement sur les exercices à venir :

Le capital amorti atteindra son pic en 2025 et 2026, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans les graphiques ci-dessous présentant le profil d'extinction de la dette de la Collectivité de Corse.



À stock de dette inchangé, la Collectivité de Corse devrait avoir remboursé la moitié de son stock de dette durant l'année 2034. Ainsi, le stock s'éteint à un rythme relativement lent. La dette de la Collectivité devrait arriver à maturité en 2057. La baisse entre 2037 et 2039 s'explique par l'extinction de remboursement de 5 emprunts volumineux.

**Pour l'exercice 2025, le montant de l'emprunt prévisionnel est de 111 739 369 €.**

### 3-3. Catégories d'emprunt particulières

#### 3-3.1. Les contrats d'échanges (SWAP)

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : Interest Rate Swaps ou IRS) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ». Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée. Le département du Cismonte a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F. L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB). Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 11,581 M€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05 %. Le taux échangé est de 5,24%.

#### 3-3.2. La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Collectivité de Corse dispose de 461 emprunts pour un capital restant dû de **224 723 438 €** réparti de la manière suivante :

Catégories de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
OPH	131 674 585,97 €	111 196 494,04 €	249
SA HLM	97 098 043,63 €	72 574 814,38 €	148
Association	15 738 270,57 €	10 590 782,54 €	7
SEM	6 464 215,57 €	5 252 692,34 €	4
Entreprise	27 679 588,88 €	24 793 415,86 €	52
Collectivités	4 125 000,00 €	315 238,99 €	1
<b>total</b>	<b>282 779 704,62 €</b>	<b>224 723 438,15 €</b>	<b>461</b>

**Ratio de plafonnement du risque :** Le total des annuités de la dette collectivité et des annuités garanties, déduction faite des provisions, ne peut dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement, ceci pour limiter globalement les engagements de la collectivité. (Ce ratio est calculé hors logements sociaux).

Exercice	Annuité totale des dettes	Ratio
2025	2 148 213,98 €	6,8 %

**La division du risque :** Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10% du montant total susceptible d'être garanti.

Débiteur	Annuité (flux)	Ratio
UNION GESTION ET REALISATION MUTUALISTE DE HAUTE C	150 738,15 €	0,0236%
ASSOCIATION U SERENU	316 853,91 €	0,0495%
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	275 819,62 €	0,0431%
ASSOCIATION SAINTE THERESE	285 819,17 €	0,0447%
UNION GESTION REAL MUTUAL.	89 535,66 €	0,0140%
OEHC - Office Hydraulique	328 662,92 €	0,0514%
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	494 523,21 €	0,0773%
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	206 261,35 €	0,0322%

**Le partage du risque :** La quotité garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est comprise entre 50 % et 100 % suivant le type d'emprunteur et le type d'opération :

- 100 % pour la garantie d'une personne morale de droit public.
- 100 % pour les Associations d'intérêt général (article 238 bis du CGI).
- 100 % pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par des organismes d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) ou les SEML.
- 80 % pour les opérations d'aménagements visées à l'article L. 300-1 à L. 300-4 du Code de l'Urbanisme.

Quotité par bénéficiaires	50,00%	58,93%	71,14%	100,00%	Total général
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	1 559 410,13			3 917 645,57	5 477 055,70
ASSOCIATION U SERENU				6 529 418,73	6 529 418,73
ASSOCIATION SAINTE THERESE				5 258 851,84	5 258 851,84
ERILIA	65 453 858,83			14 758 487,47	80 212 346,30
LOGEO MEDITERRANEE	235 705,32			8 808 508,21	9 044 213,53
LOGIREM	1 594 717,65	808 589,59		5 438 176,56	7 841 483,80
OEHC -Office Hydraulique				4 125 000,00	4 125 000,00
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE C	30 116 510,50		538 769,04	6 488 855,92	37 144 135,46
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA COMMUNAUTE D AGGL	23 824 104,84			70 706 345,67	94 530 450,51
SAEML Corse Bois énergie	1 100 000,00				1 100 000,00
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE POUR L AMENAGEMENT DE BAS	2 670 915,24			2 693 300,33	5 364 215,57
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SO	3 399 023,22			3 488 992,07	6 888 015,29
SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES SOCI	15 314 517,89				15 314 517,89
UNION GESTION ET REALISATION MUTUALISTE DE HAUTE C				3 600 000,00	3 600 000,00
UNION GESTION REAL MUTUAL.				350 000,00	350 000,00
<b>Total général</b>	<b>145 618 763,62</b>	<b>808 589,59</b>	<b>538 769,04</b>	<b>135 813 582,37</b>	<b>282 779 704,62</b>

## 4 - La programmation financière

La programmation financière pilote la trajectoire financière en ce sens que les autorisations votées conditionnent la réalisation des budgets futurs.

Le travail de gestion des stocks, via les opérations de toilettage présenté annuellement à l'Assemblée de Corse, permet en partie de gérer l'évolution du stock en fonction de la réalisation des opérations votées. Le volume des autorisations doit être calibré en fonction des capacités de mandatements de la Collectivité, à savoir 350 M€ en moyenne en investissement. Concernant le fonctionnement les estimations sont réalisées sur une partie des flux, l'intégralité des dépenses de fonctionnement n'étant pas soumises à la pluri annualité.

Corollaire de l'évolution constatée pour les crédits de paiement, l'année 2025, avec 913,3 M€ d'autorisations ouvertes (PM : 892,5 M€ en 2024 et 1 013,2 M€ en 2023) resitue le volume des AP dans la trajectoire de réalisation validée par l'exécutif.

Dans le prolongement du rapport des orientations budgétaires 2025, il semble indispensable de rappeler l'importance de la gestion des AP/AE et ses impacts budgétaires à court et moyen termes pour la Collectivité de Corse. Aussi, il convient de poursuivre et d'intensifier le pilotage de la gestion pluriannuelle des AP/AE afin d'éviter tout risque de déconnexion entre les montants votés, affectés, engagés et mandatés.

Cela implique nécessairement :

- Une reconduction des procédures de toilettage des AP/AE, initiées depuis les trois derniers exercices, notamment sur les stocks les plus anciens (bien souvent antérieurs à la fusion de 2018) ;
- Un renforcement du suivi des règles de caducité des engagements, au regard du nouveau règlement budgétaire et financier adopté en novembre 2021 ;
- Un dimensionnement et un plafonnement du montant des AP/AE votées annuellement par l'Assemblée de Corse au regard de la trajectoire budgétaire de la Collectivité.

Ce pilotage permettra au Conseil Exécutif de conserver les marges de manœuvres budgétaires, nécessaires à la programmation ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

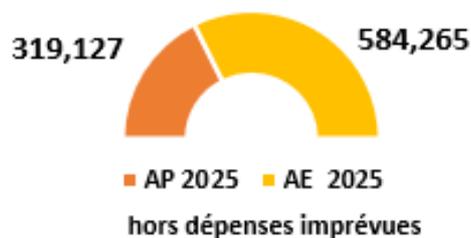
Le montant des autorisations nouvelles proposées dans le cadre du vote du budget primitif 2024 s'établit à **913,3 €**, soit une augmentation de 2,34 % par rapport au vote du BP 2024. Cette évolution résulte du versement complémentaire de 50 M€ de dotation continuité territoriale complémentaire qui a pu être pris en compte dès le BP en 2025 contrairement aux années 2022 et 2023 où ce complément avait été voté en fin d'exercice budgétaire.

Ce montant comprend les **10 M€** d'autorisations pour les dépenses imprévues (5 M€ en investissement et 5 M€ en fonctionnement). On peut répartir les autorisations de la manière suivante :

- En section d'investissement, une somme d'autorisations de programme (AP) de **319 127 738 €**, en baisse de - **4,69 %** (2024 : 334.827 M€ ; 2023 : 387,337 M€).
- En section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement (AE) de **584 265 276 €**, en hausse de **6,68 %** (2024 : 547,691 M€ ; 2023 : 625,889 M€).

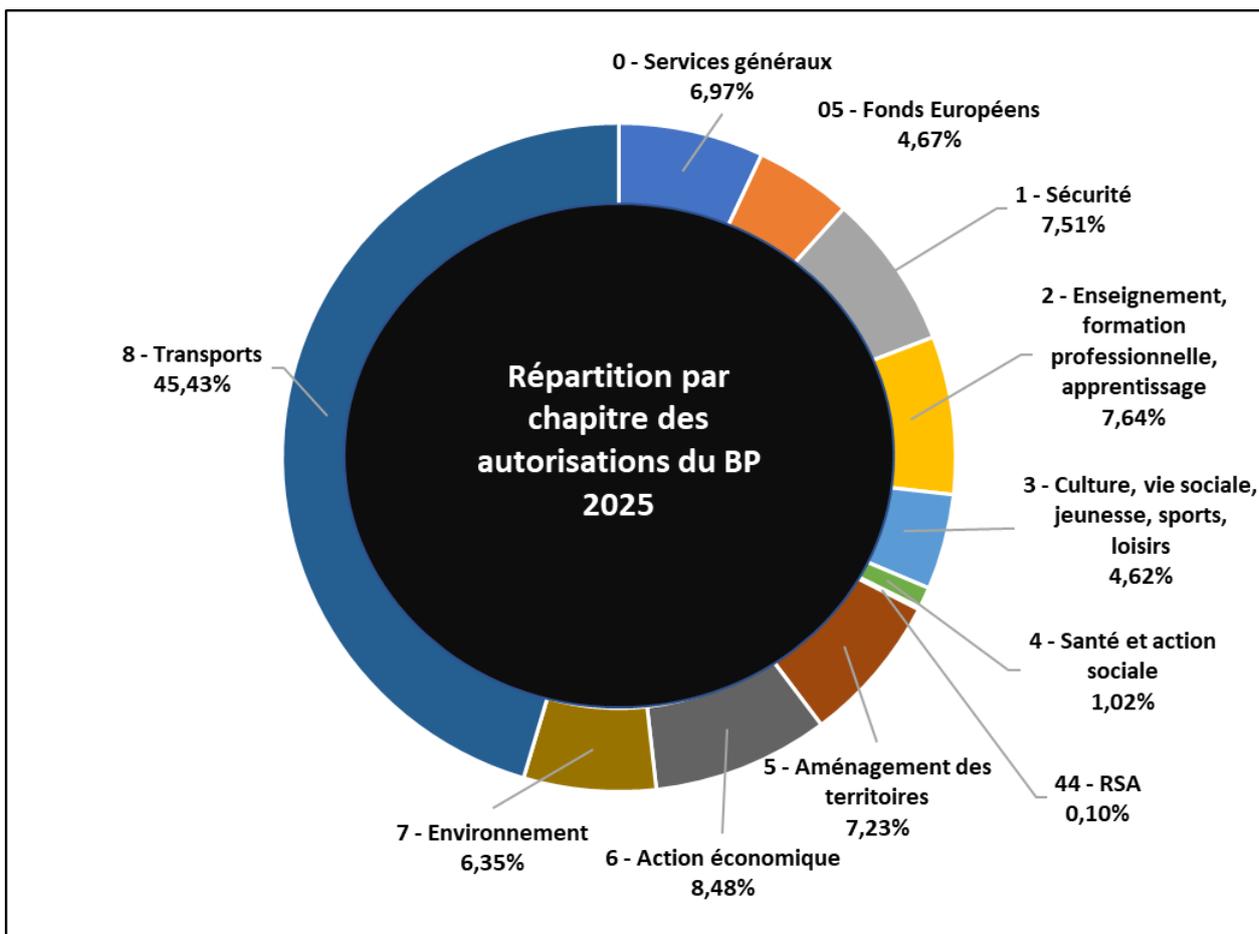
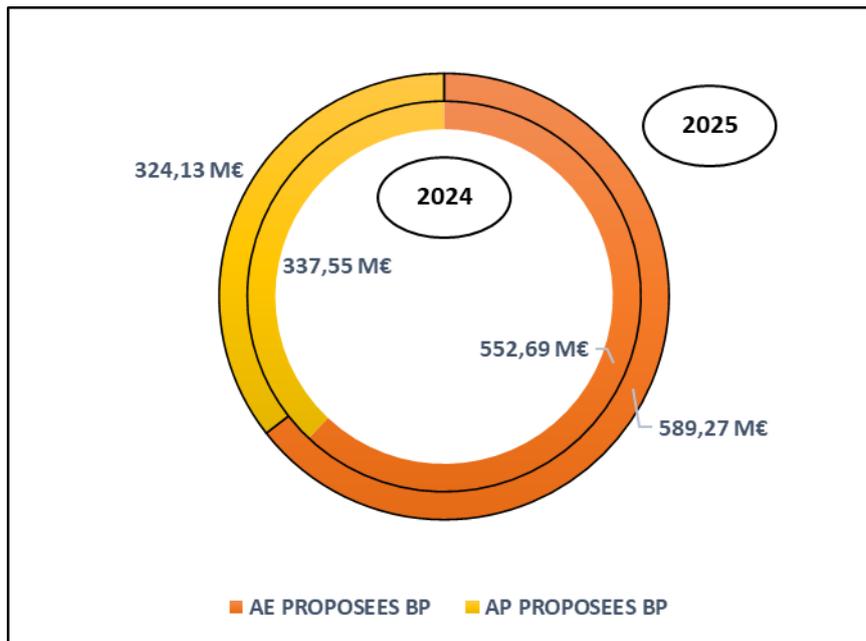
Ces ouvertures nouvelles viendront abonder le stock d'autorisation déjà votées et en cours d'exécution, qui s'élevait au 31 décembre 2024 à 1 287 M€.

### Les autorisations portées au BP 2025 (M€)

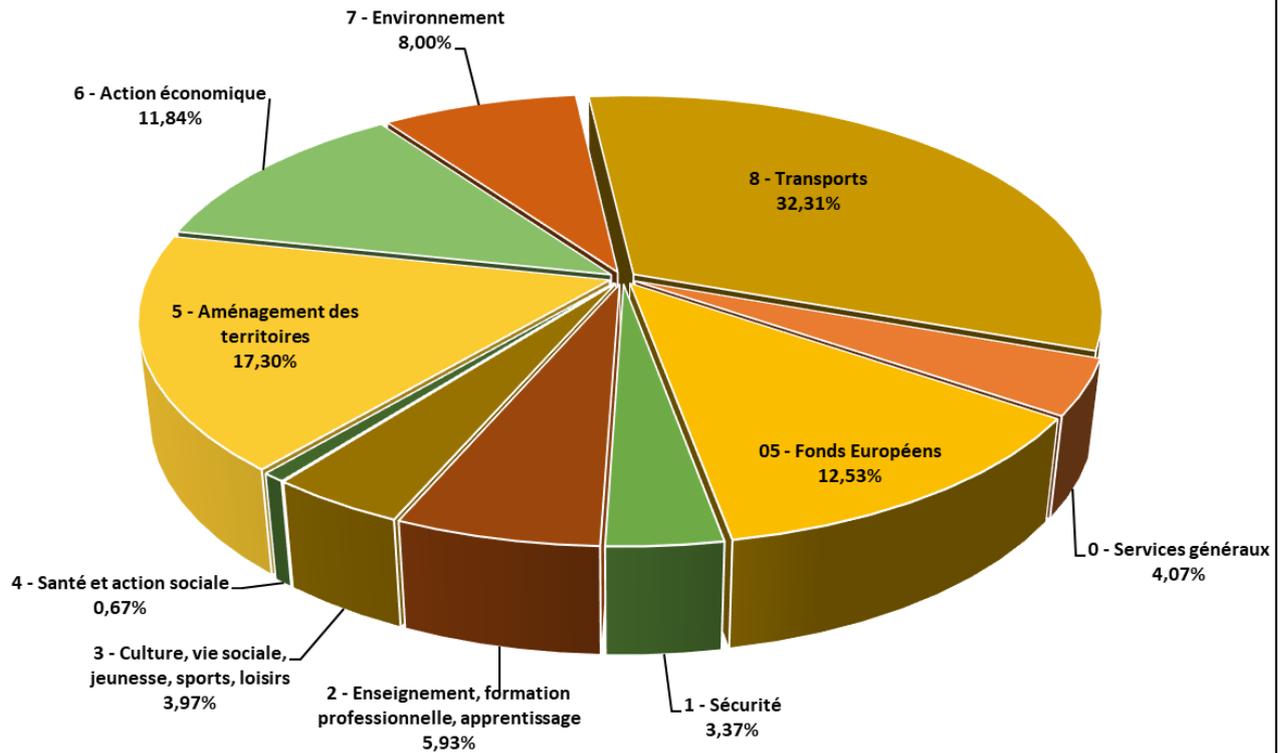


Dans les tableaux ci-dessous, sont présentées les autorisations proposées pour le BP 2025, en fonctionnement et investissement ainsi qu'un état récapitulatif :

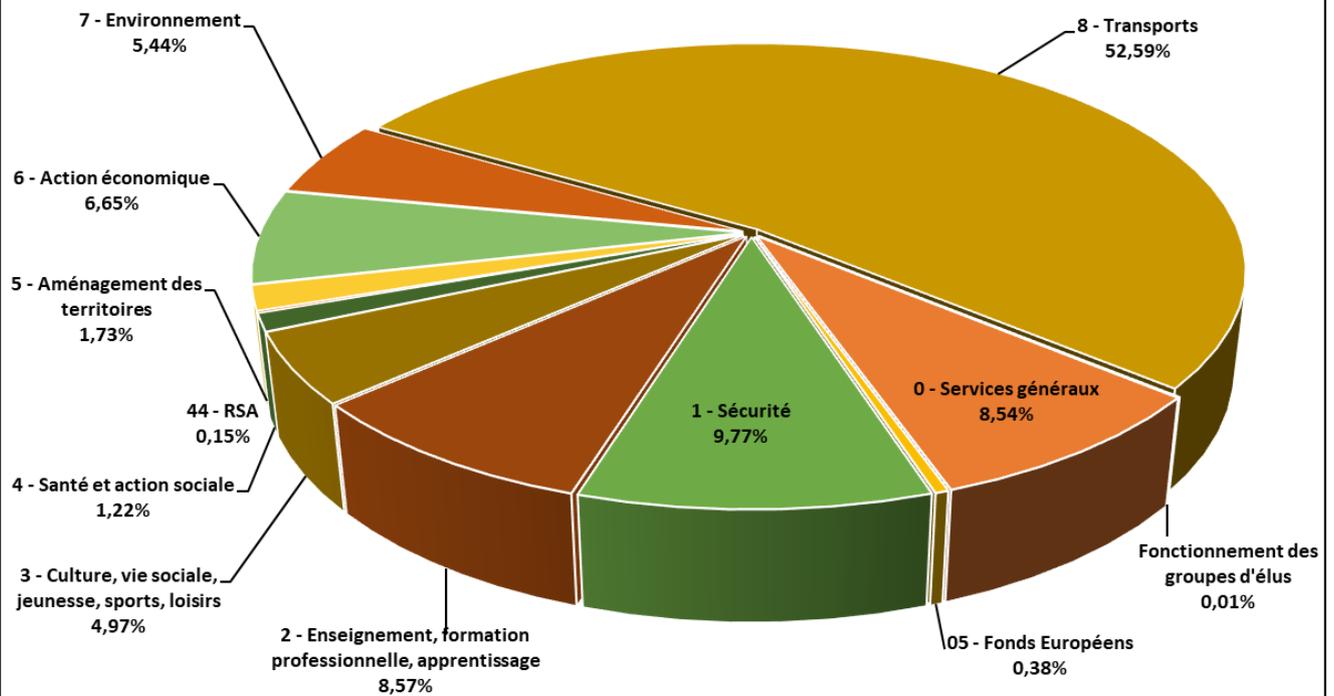
<b>Présentation des autorisations pluriannuelles par chapitre fonctionnel</b>				
	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Evol n-1</b>
<b>Services généraux</b>	<b>70 651 000</b>	<b>48 674 155</b>	<b>62 851 401</b>	<b>29,13%</b>
<b>Fonctionnement</b>	55 855 500	35 844 155	49 871 401	39,13%
<b>Investissement</b>	14 795 500	12 830 000	12 980 000	1,17%
<b>Gestion des fonds européens</b>	<b>29 800 000</b>	<b>15 660 000</b>	<b>42 200 000</b>	<b>169,48%</b>
<b>Fonctionnement</b>	800 000	660 000	2 200 000	233,33%
<b>Investissement</b>	29 000 000	15 000 000	40 000 000	166,67%
<b>Sécurité</b>	<b>65 624 340</b>	<b>71 753 187</b>	<b>67 829 178</b>	<b>-5,47%</b>
<b>Fonctionnement</b>	56 719 340	57 645 187	57 078 978	-0,98%
<b>Investissement</b>	8 905 000	14 108 000	10 750 200	-23,80%
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage</b>	<b>163 013 000</b>	<b>76 700 000</b>	<b>68 977 500</b>	<b>-10,07%</b>
<b>Fonctionnement</b>	120 987 000	56 400 000	50 067 500	-11,23%
<b>Investissement</b>	42 026 000	20 300 000	18 910 000	-6,85%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs</b>	<b>44 598 000</b>	<b>44 952 000</b>	<b>41 706 438</b>	<b>-7,22%</b>
<b>Fonctionnement</b>	28 746 000	30 375 000	29 024 300	-4,45%
<b>Investissement</b>	15 852 000	14 577 000	12 682 138	-13,00%
<b>Santé et action sociale</b>	<b>16 695 000</b>	<b>14 568 400</b>	<b>9 243 680</b>	<b>-36,55%</b>
<b>Fonctionnement</b>	11 445 000	11 038 400	7 103 680	-35,65%
<b>Investissement</b>	5 250 000	3 530 000	2 140 000	-39,38%
<b>RSA</b>	<b>3 370 000</b>	<b>9 154 299</b>	<b>882 000</b>	<b>-90,37%</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 370 000	9 154 299	882 000	-90,37%
<b>Aménagement des territoires</b>	<b>92 180 596</b>	<b>81 199 841</b>	<b>65 295 400</b>	<b>-19,59%</b>
<b>Fonctionnement</b>	12 492 000	17 901 961	10 080 400	-43,69%
<b>Investissement</b>	79 688 596	63 297 880	55 215 000	-12,77%
<b>Action économique</b>	<b>86 939 678</b>	<b>94 108 964</b>	<b>76 628 480</b>	<b>-18,57%</b>
<b>Fonctionnement</b>	40 382 850	42 972 664	38 838 480	-9,62%
<b>Investissement</b>	46 556 828	51 136 300	37 790 000	-26,10%
<b>Environnement</b>	<b>74 378 000</b>	<b>63 748 238</b>	<b>57 329 440</b>	<b>-10,07%</b>
<b>Fonctionnement</b>	33 439 000	33 700 118	31 784 040	-5,69%
<b>Investissement</b>	40 939 000	30 048 120	25 545 400	-14,99%
<b>Transports</b>	<b>355 901 159</b>	<b>361 924 159</b>	<b>410 374 159</b>	<b>13,39%</b>
<b>Fonctionnement</b>	256 577 159	251 924 159	307 259 159	21,96%
<b>Investissement</b>	99 324 000	110 000 000	103 115 000	-6,26%
<b>Fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>75 600</b>	<b>75 600</b>	<b>75 600</b>	<b>0,00%</b>
<b>Fonctionnement</b>	75 600	75 600	75 600	0,00%
<b>Total Fonctionnement (hors dépenses imprévues)</b>	<b>620 889 449</b>	<b>547 691 543</b>	<b>584 265 538</b>	<b>6,68%</b>
<b>Total Investissement (hors dépenses imprévues)</b>	<b>382 336 924</b>	<b>334 827 300</b>	<b>319 127 738</b>	<b>-4,69%</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	
<b>Fonctionnement</b>	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
<b>Investissement</b>	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>625 889 449</b>	<b>552 691 543</b>	<b>589 265 538</b>	<b>6,62%</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>387 336 924</b>	<b>339 827 300</b>	<b>324 127 738</b>	<b>-4,62%</b>
<b>Autorisations totales (I + F + imprévues)</b>	<b>1 013 226 373</b>	<b>892 518 843</b>	<b>913 393 276</b>	<b>2,34%</b>



### Répartition des AP BP 2025

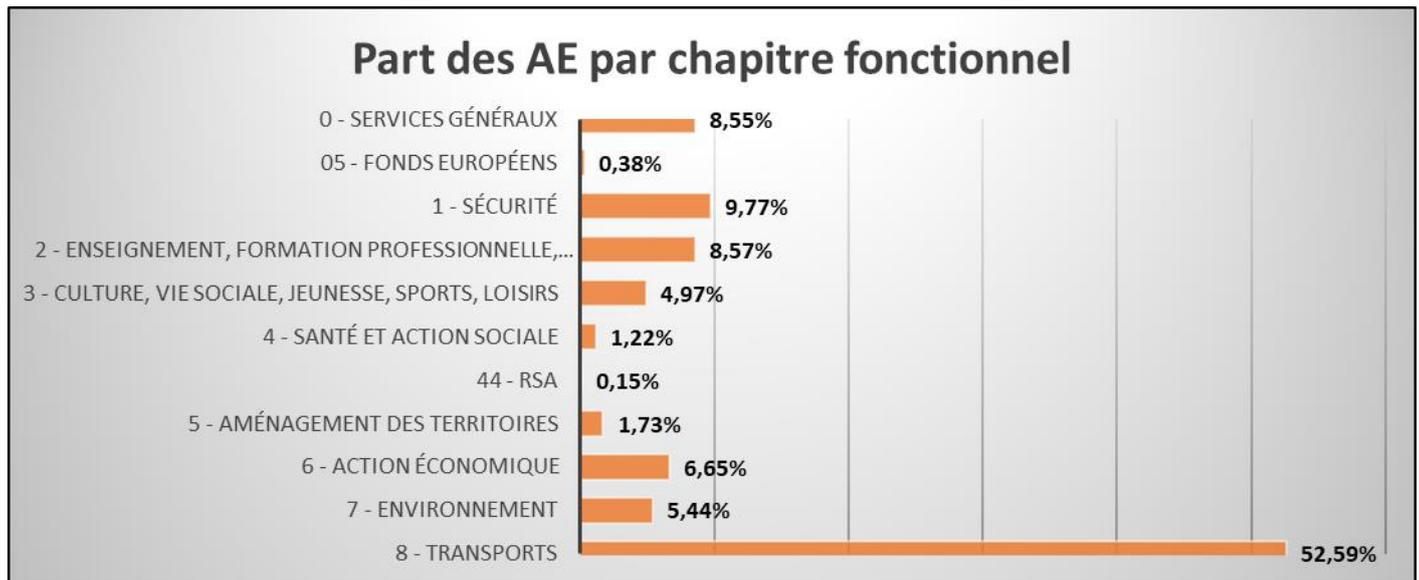


### Répartition des AE BP 2025



## 4-1. Les autorisations d'engagement

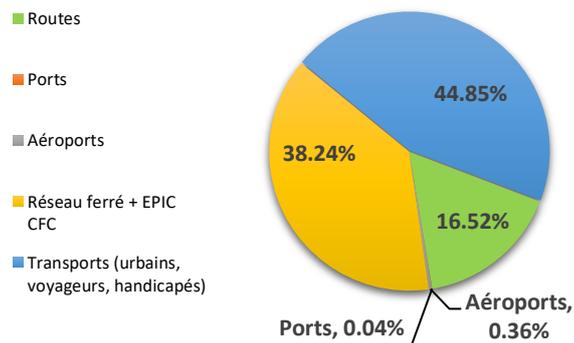
Le montant des AE nouvelles proposées pour le BP 2024 est de **584,265 M€**, hors AE de dépenses imprévues (5 M€) :



La répartition des AE nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

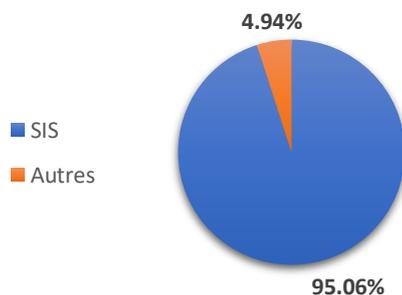
### Transports :

Minorée de la DCT (236,9 M€), la répartition est la suivante > 31,5 M€ sur les transports (urbains, voyageurs), 26 M€ sur le ferroviaire et 11,6 M€ sur les routes.



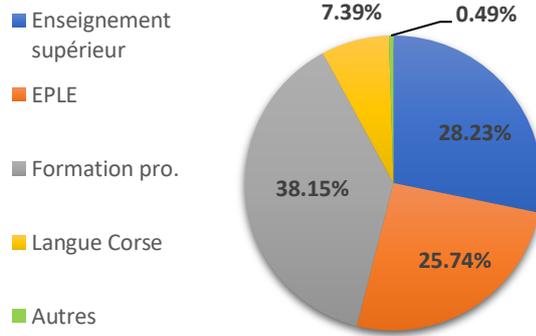
### Sécurité :

Les participations au SIS sont les plus importantes > 54,2 M€.



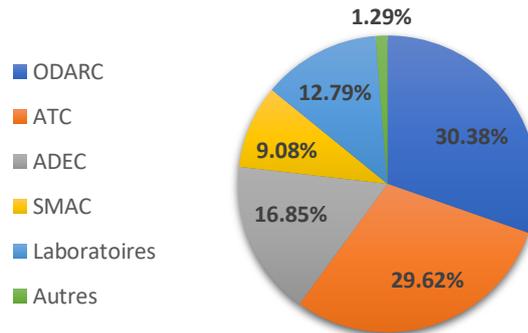
**Enseignement, formation pro. Apprentissage :**

19,1 M€ pour la formation professionnelle, 14,1 M€ pour l'enseignement supérieur, 12,8 M€ pour les EPLE et 3,7 M€ pour la langue corse.



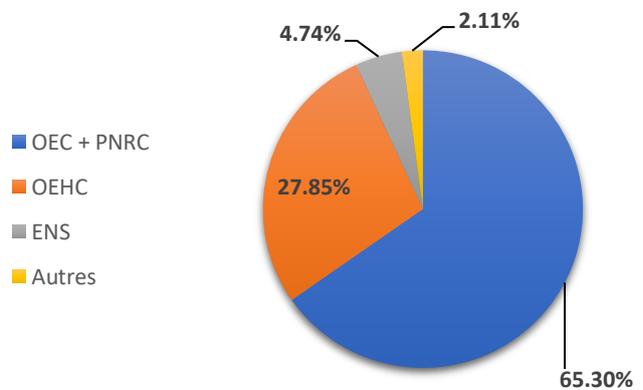
**Action économique :**

La dotation pour l'ATC (11,5 M€), pour l'ODARC (11,7 M€); pour l'ADEC (6,4 M€), la dotation d'équilibre des laboratoires d'analyses (4,9 M€) et le SMAC (3,5 M€).



**Environnement :**

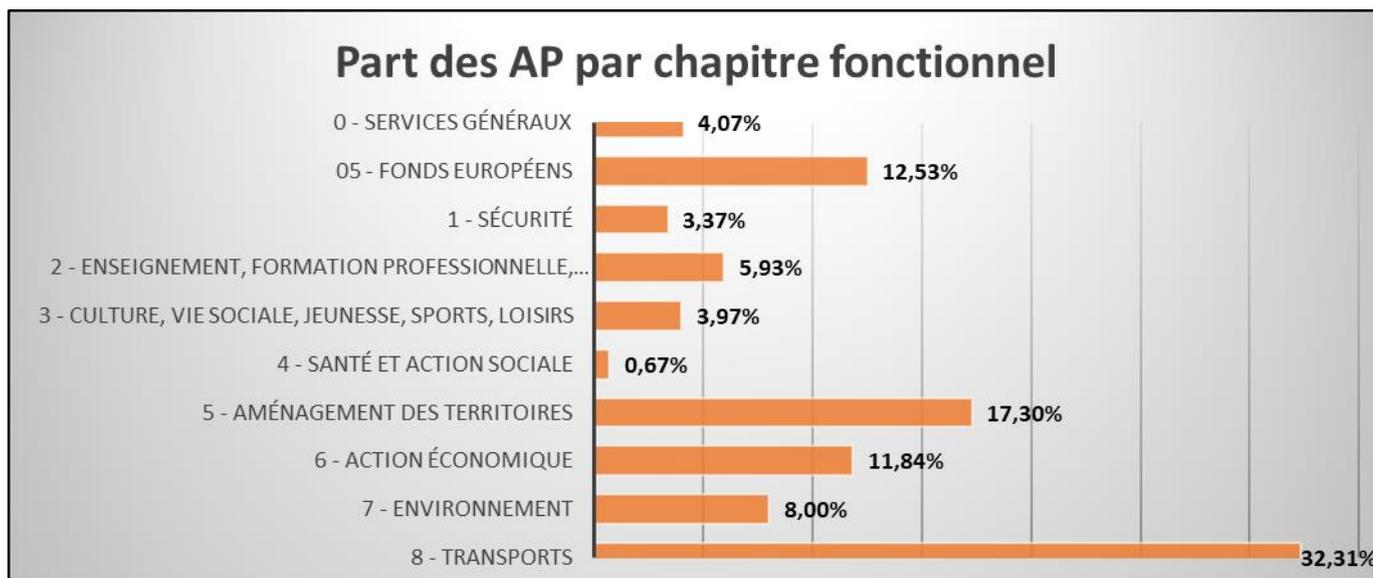
La dotation pour l'OEC et PNRC (20,589 M€), pour l'OEHC (8,7 M€) et la politique des espaces naturels sensibles (1,4 M€).



Ces autorisations se déclinent respectivement en crédits de paiements d'investissement et de fonctionnement, permettant l'ordonnancement des dépenses. Les autorisations donnent une volonté des engagements de la Collectivité de Corse sur une durée importante sur des projets structurants notamment.

## 4-2. Les autorisations de programme

Le montant des AP nouvelles proposées pour le BP 2024 est de **319.127 M€**, hors AP de dépenses imprévues (5 M€) :

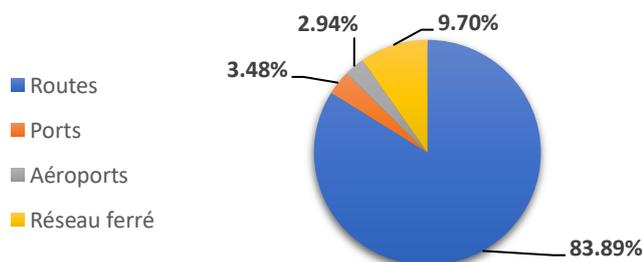


La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie ci-dessus, met en exergue :

### Transports :

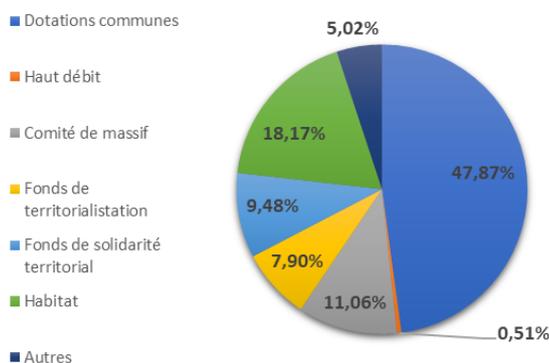
Secteur prépondérant dans le stock et le flux qui concentrent les opérations en maîtrise d'ouvrage, avec 99,3 M€ votés en 2023, 110 M€ votés en 2024 et 103,115 M€ en 2025.

La répartition des AP est la suivante : secteur routier 86,5 M€, le secteur ferroviaire 10 M€ et 6,6 M€ pour les ports et aéroports.



### Aménagement des territoires :

Il s'agit du second poste le plus important en volume du stock, qui concentre les dispositifs d'aides aux territoires, Subventions aux communes et interco : 29,615 M€, habitat : 8,1 M€, comité de massif : 3 M€ pour les principales ouvertures d'AP.

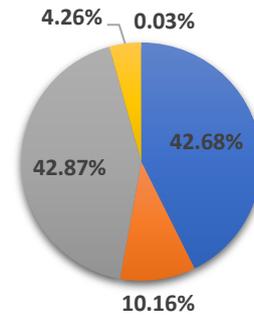


Les fonds européens avec 40 M€ d'AP bénéficient d'une augmentation conséquente afin d'assurer la programmation des crédits sur le PE 2021-2027.

**Action économique :**

L'ADEC avec 16,2 M€, l'ODARC avec 16,1 M€, la politique forestière pour 1,6 M€ et l'ATC pour 3,8 M€.

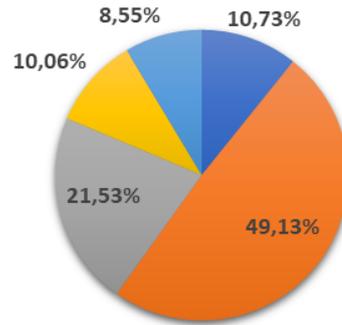
- ODARC
- ATC
- ADEC
- Forêt
- Autres



**Environnement :**

Une ouverture de 12,5M€ pour l'OEHC, de 2,7 M€ pour l'OEC, l'AEP pour 5,5 M€ et l'AUE pour 2,5 M€.

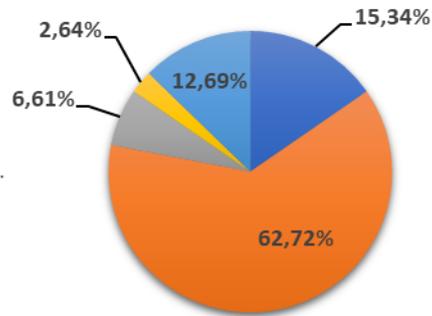
- OEC
- OEHC
- AEP
- AUE
- Autres



**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage :**

2024 permettra le financement du programme en faveur des EPLE : 11,8 M€ pour les EPLE, 2,9 M€ pour l'Université et 1,2 M€ sur la formation professionnelle et apprentissage.

- Université
- EPLE
- Formation pro.
- Langue Corse
- Autres



Les autres politiques sectorielles représentent moins de 5 % du montant total d'autorisations de programme proposées.

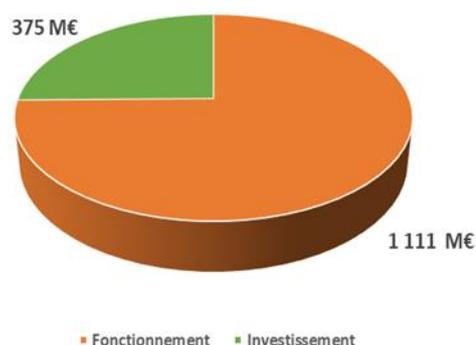
## 5 - Les dépenses de la Collectivité de Corse

Le montant des dépenses réelles proposées au titre du BP 2025 s'établit à **1,487 Md€** soit une augmentation de **4,51 %** par rapport au BP 2024 (PM : 1,422 Md€).

Ces dépenses sont réparties entre sections comme suit :

- En fonctionnement : **1,111 Md€** contre 1,037 Md€ en 2024, soit une progression de **7,12 %**. Toutefois, 15,3 M€ relèvent d'atténuation de produits et 32,9 M€ de charges financières dédiées aux intérêts de la dette et frais (lignes de trésorerie et 4,15 M€ de provisions en contentieux). Le montant de dépenses sectorielles équivaut ainsi à 1,058 Md€, dont 50 M€ de complément de DCT.
- En investissement : **375,583 M€** contre 385,493 M€ en 2024 soit une baisse de **2,57 %**. 64,023 M€ relèvent de l'emprunt et de dettes (capital et remboursement du PEI de l'ADEC), 1,8 M€ de crédit pour l'annulation de créance. 310 M€ sont consacrés aux besoins du territoire.

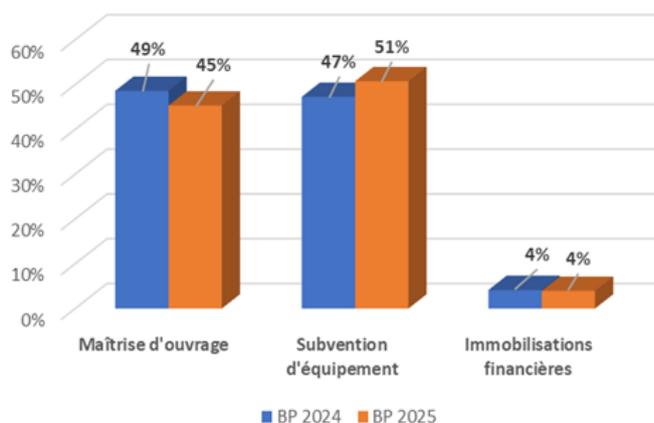
Dépenses inscrites au BP 2025



Le montant des dépenses structurantes d'investissement, hors dette, s'établit à **309,300 M€**, réparti comme suit :

- 45 % sous maîtrise d'ouvrage (49 % en 2024),
- 51 % subventions d'équipement (47 % en 2024),
- 4 % immobilisations financières (Idem en 2024).

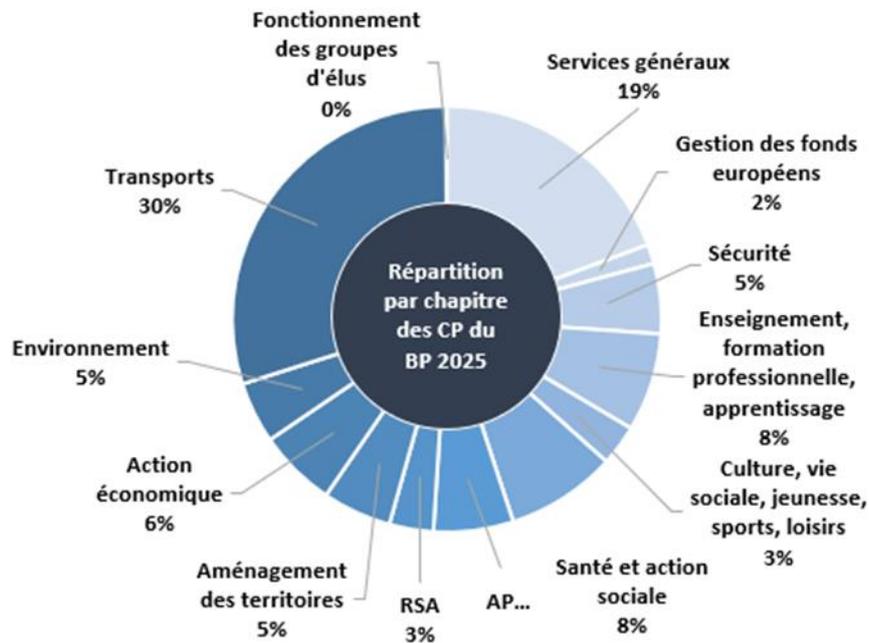
Les dépenses réelles ventilées d'investissement



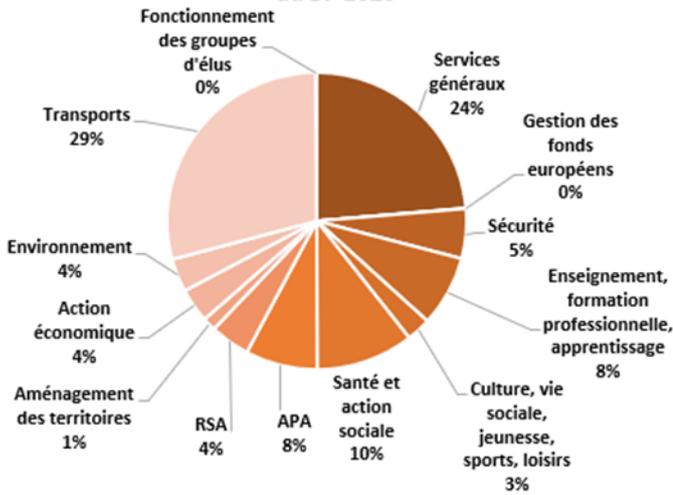
## 5-1. Présentation par chapitre fonctionnel des dépenses réelles ventilées

La présente partie propose une photographie de l'évolution des dépenses réelles ventilées par chapitre fonctionnel.

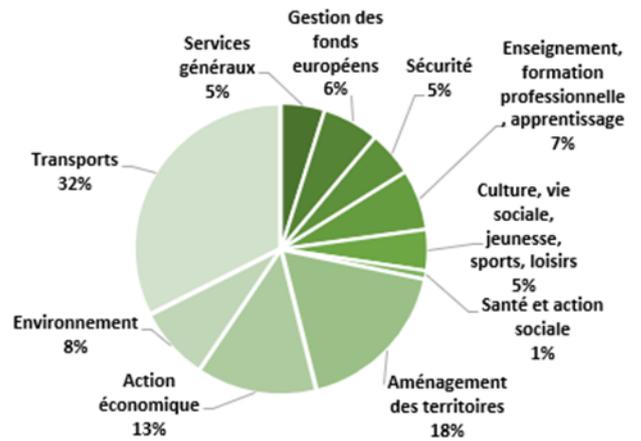
Présentation des crédits de paiement par chapitre fonctionnel					
	CP proposés BP 2022	CP proposés BP 2023	CP proposés BP 2024	CP proposés BP 2025	Evol n-1
<b>Services généraux - 930 / 900</b>	<b>251 836 809,00</b>	<b>255 098 944,00</b>	<b>263 047 994,36</b>	<b>264 802 171,00</b>	<b>0,67%</b>
Fonctionnement	233 966 809,00	238 254 944,00	247 026 994,36	249 686 171,00	1,08%
Investissement	17 870 000,00	16 844 000,00	16 021 000,00	15 116 000,00	-5,65%
<b>Gestion des fonds européens - 9305 / 9005</b>	<b>20 400 000,00</b>	<b>31 280 000,00</b>	<b>22 130 000,00</b>	<b>20 170 000,00</b>	<b>-8,86%</b>
Fonctionnement	400 000,00	230 000,00	530 000,00	570 000,00	7,55%
Investissement	20 000 000,00	31 050 000,00	21 600 000,00	19 600 000,00	-9,26%
<b>Sécurité - 931 / 901</b>	<b>64 467 627,00</b>	<b>69 508 340,00</b>	<b>68 115 487,00</b>	<b>72 884 213,00</b>	<b>7,00%</b>
Fonctionnement	52 897 777,00	55 819 340,00	56 871 187,00	57 140 698,00	0,47%
Investissement	11 569 850,00	13 689 000,00	11 244 300,00	15 743 515,00	40,01%
<b>Enseignement, formation prof, apprentissage - 932 / 902</b>	<b>103 586 000,00</b>	<b>106 022 487,00</b>	<b>105 124 304,00</b>	<b>102 361 000,00</b>	<b>-2,63%</b>
Fonctionnement	82 187 000,00	82 965 487,00	82 781 054,00	81 266 000,00	-1,83%
Investissement	21 399 000,00	23 057 000,00	22 343 250,00	21 095 000,00	-5,59%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs - 933 / 903</b>	<b>42 694 901,00</b>	<b>47 073 000,00</b>	<b>43 997 284,00</b>	<b>42 309 636,00</b>	<b>-3,84%</b>
Fonctionnement	25 228 901,00	27 208 000,00	27 489 134,00	28 000 000,00	1,86%
Investissement	17 466 000,00	19 865 000,00	16 508 150,00	14 309 636,00	-13,32%
<b>Santé et action sociale - 934 / 904</b>	<b>97 627 815,00</b>	<b>102 100 016,00</b>	<b>110 099 970,00</b>	<b>114 337 060,00</b>	<b>3,85%</b>
Fonctionnement	96 582 245,00	99 970 016,00	104 779 970,00	111 527 060,00	6,44%
Investissement	1 045 570,00	2 130 000,00	5 320 000,00	2 810 000,00	-47,18%
<b>APA - 9343</b>	<b>69 181 400,00</b>	<b>77 029 431,00</b>	<b>75 114 030,00</b>	<b>82 402 500,00</b>	<b>9,70%</b>
Fonctionnement	69 181 400,00	77 029 431,00	75 114 030,00	82 402 500,00	9,70%
<b>RSA - 9344</b>	<b>47 742 200,00</b>	<b>44 612 164,00</b>	<b>46 047 000,00</b>	<b>45 566 940,00</b>	<b>-1,04%</b>
Fonctionnement	47 742 200,00	44 612 164,00	46 047 000,00	45 566 940,00	-1,04%
<b>Aménagement des territoires - 935 / 905</b>	<b>83 287 130,00</b>	<b>77 706 485,00</b>	<b>73 510 282,97</b>	<b>71 268 292,00</b>	<b>-3,05%</b>
Fonctionnement	11 195 642,00	10 489 570,00	14 832 382,97	15 350 720,00	3,49%
Investissement	72 091 488,00	67 216 915,00	58 677 900,00	55 917 572,00	-4,70%
<b>Action économique - 936 / 906</b>	<b>89 898 966,00</b>	<b>91 417 850,00</b>	<b>84 731 664,00</b>	<b>80 956 939,00</b>	<b>-4,45%</b>
Fonctionnement	38 670 366,00	40 262 850,00	40 266 664,00	39 264 972,00	-2,49%
Investissement	51 228 600,00	51 155 000,00	44 465 000,00	41 691 967,00	-6,24%
<b>Environnement - 937 / 907</b>	<b>68 648 501,00</b>	<b>74 051 288,00</b>	<b>67 748 378,00</b>	<b>63 835 530,00</b>	<b>-5,78%</b>
Fonctionnement	37 916 040,00	39 636 203,00	39 491 678,00	38 366 190,00	-2,85%
Investissement	30 732 461,00	34 415 085,00	28 256 700,00	25 469 340,00	-9,86%
<b>Transports - 938 / 908</b>	<b>446 851 159,00</b>	<b>367 425 159,00</b>	<b>364 923 484,00</b>	<b>409 329 107,00</b>	<b>12,17%</b>
Fonctionnement	343 537 159,00	255 399 159,00	257 923 484,00	307 499 159,00	19,22%
Investissement	103 314 000,00	112 026 000,00	107 000 000,00	101 829 948,00	-4,83%
<b>Fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>763 142,00</b>	<b>763 142,00</b>	<b>675 835,00</b>	<b>726 923,00</b>	<b>7,56%</b>
Fonctionnement	763 142,00	763 142,00	675 835,00	726 923,00	7,56%
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 386 985 650,00</b>	<b>1 344 088 306,00</b>	<b>1 325 265 713,33</b>	<b>1 370 950 311,00</b>	<b>3,45%</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 040 268 681,00</b>	<b>972 640 306,00</b>	<b>993 829 413,33</b>	<b>1 057 367 333,00</b>	<b>6,39%</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>346 716 969,00</b>	<b>371 448 000,00</b>	<b>331 436 300,00</b>	<b>313 582 978,00</b>	<b>-5,39%</b>



### Répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2025



### Répartition des dépenses d'investissement du BP 2025



## 5-1.1. Services généraux

Les chiffres clés : **249,686 M€** de dépenses inscrites / représentant **19,32 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **23,61 %** en section de fonctionnement et de **4,82 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de **0,67 %** sensiblement comparable aux dépenses relatives BP 2024.

### En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Services généraux - 930</b>				
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>201 365 839</b>	<b>210 539 985</b>	<b>213 606 702</b>	<b>1,46%</b>
Compétence 612 - Communication	1 520 000	1 490 063	1 670 000	12,08%
Compétence 616 - Ressources humaines	199 845 839	209 049 922	211 936 702	1,38%
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>7 000 000</b>	<b>6 178 000</b>	<b>6 200 000</b>	<b>0,36%</b>
Compétence 614 - Systèmes d'information	7 000 000	6 178 000	6 200 000	0,36%
<b>Politique 0.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	<b>1 000 000</b>	<b>640 000</b>	<b>423 000</b>	<b>-33,91%</b>
Compétence 613 - Finances	1 000 000	640 000	423 000	-33,91%
<b>Politique 0.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route</b>	<b>4 931 605</b>	<b>5 134 509</b>	<b>5 422 469</b>	<b>5,61%</b>
Compétence 611 - Fonctionnement des instances	4 931 605	5 134 509	5 422 469	5,61%
<b>Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	<b>21 875 000</b>	<b>23 081 500</b>	<b>23 355 000</b>	<b>1,18%</b>
Compétence 615 - Moyens généraux	18 720 000	20 388 000	20 675 000	1,41%
Compétence 617 - Bâtiments	3 155 000	2 693 500	2 680 000	-0,50%
<b>Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	<b>380 000</b>	<b>200 000</b>	<b>34 000</b>	<b>-83,00%</b>
Compétence 618 - Innovation	380 000	200 000	34 000	-83,00%
<b>Politique V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services</b>	<b>292 500</b>	<b>173 000</b>	<b>95 000</b>	<b>-45,09%</b>
Compétence 121 - Réseau THD	292 500	173 000	95 000	-45,09%
<b>Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens</b>	<b>145 000</b>	<b>100 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-60,00%</b>
Compétence 231 - Fonds européens	75 000	40 000	30 000	-25,00%
Compétence 232 - Subvention globale	70 000	60 000	10 000	-83,33%
<b>Politique VII.B - La coopération territoriale</b>	<b>1 125 000</b>	<b>800 000</b>	<b>347 000</b>	<b>-56,63%</b>
Compétence 221 - Coopération décentralisée	1 125 000	800 000	347 000	-56,63%
<b>Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>43 000</b>	<b>7,50%</b>
Compétence 222 - Coopération internationale	0	40 000	43 000	7,50%
<b>Politique ILE - Le sport et la jeunesse</b>	<b>140 000</b>	<b>140 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-14,29%</b>
Compétence 452 - Jeunesse	140 000	140 000	120 000	-14,29%
<b>Total général</b>	<b>238 254 944</b>	<b>247 026 994</b>	<b>249 686 171</b>	<b>1,08%</b>

La part la plus importante des crédits inscrits au chapitre 930, soit 84,88 % concerne les frais de personnel de la Collectivité de Corse, la grande majorité des rémunérations des agents étant imputée sur ce chapitre. Il convient toutefois de préciser que, conformément à la réglementation en vigueur, certaines dépenses de personnel sont rattachées à d'autres chapitres budgétaires, à savoir l'enseignement (ATTEE), le social (assistants familiaux), l'APA, le RSA et l'environnement (personnel ENS).

Concernant l'exercice budgétaire 2025, le programme « Ressources humaines » sera impacté principalement par les prévisions budgétaires suivantes :

Les mesures gouvernementales :

- 1,2 M € liés à l'augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 1 % du taux de la cotisation patronale « maladie régime mixte » conformément à l'article 4 du décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024 relatif aux taux de cotisations maladie et vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;
- 4,520 M€ à prévoir au regard des augmentations de 4 points de la cotisation employeur de la CNRACL.

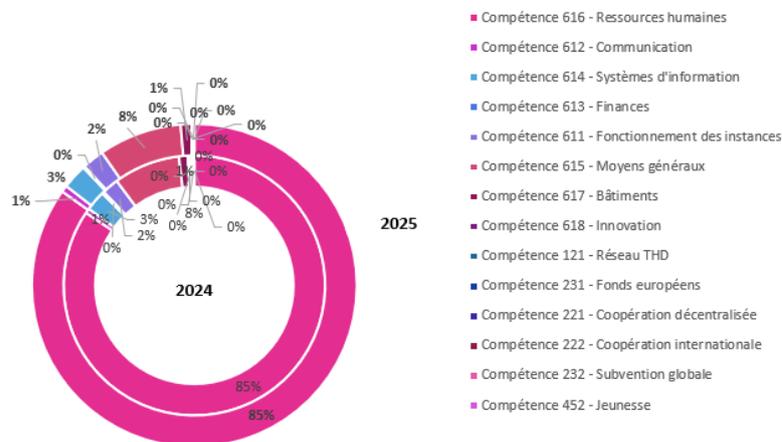
Les mesures liées à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel :

- 910 000 € de crédits doivent permettre de financer les avancements et promotions des agents ainsi que les éventuelles réussites concours ;
- 1M830 € sont inscrits afin de financer le Glissement Vieillesse Technicité positif ;
- (-) 1 790 000 d'effet report négatif provenant essentiellement du versement uniquement de la prime en faveur du pouvoir d'achat à hauteur d'1M220 €. Également les variations d'effectifs ont permis de compenser les augmentations du réglementaires imputées en 2024 telles que l'augmentation du SMIC.

Les mesures liées aux politiques « RH » mise en œuvre au sein de la CdC -section de fonctionnement :

- 408 000 € sont à intégrer aux prévisions budgétaires afin de financer l'augmentation de la monétisation des jours de congés épargnés sur le CET ;
- 1 142 000 € afin de financer les recrutements priorités dans le cadre de la mise en œuvre du Référentiel En Organisation ;
- (-) 1 500 000 € de GVT négatif sont escomptés ;
- (-) 1 00 000 € de rationalisation de gestion du temps de travail est estimé ;
- 521 000 € de crédits de paiement afin de mettre en œuvre les dispositifs « RH » de prime précarité, de revaloriser l'enveloppe dédiée au congés payés, de conventionnement avec « France Travail », ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire des agents non titulaires.

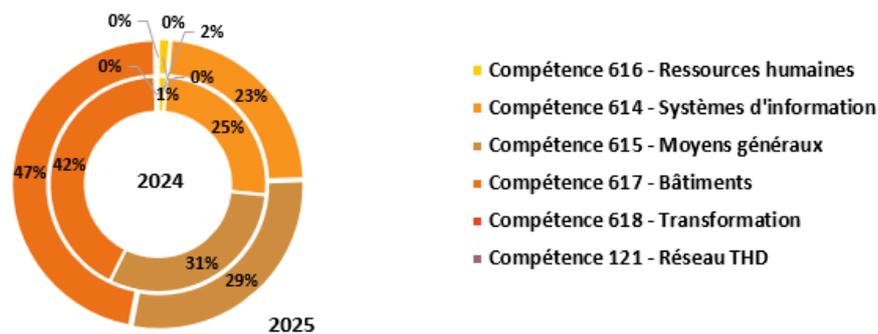
Sont également rattachés aux services généraux, les frais de structure qui, avec un montant de 31,225 M€, représentent 12,19 % des dépenses du chapitre. Ils regroupent essentiellement les dépenses d'administration générale (20,675 M€), les dépenses d'informatique (6,200 M€), les travaux et la mise en sécurité des bâtiments administratifs (2,680 M€), ainsi que les frais de communication (1,670 M€).



**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Services généraux - 900</b>				
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>399 000</b>	<b>210 000</b>	<b>200 000</b>	<b>-4,76%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	399 000	210 000	200 000	-4,76%
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>4 461 000</b>	<b>4 050 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>-13,58%</b>
Compétence 614 - Systèmes d'information	4 461 000	4 050 000	3 500 000	-13,58%
<b>Politique 0.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	<b>11 916 000</b>	<b>11 692 000</b>	<b>11 380 000</b>	<b>-2,67%</b>
Compétence 615 - Moyens généraux	7 000 000	4 922 000	4 310 000	-12,43%
Compétence 617 - Bâtiments	4 916 000	6 770 000	7 070 000	4,43%
<b>Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>21 000</b>	<b>-30,00%</b>
Compétence 618 - Innovation	0	30 000	21 000	-30,00%
<b>Politique V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services</b>	<b>68 000</b>	<b>39 000</b>	<b>15 000</b>	<b>-61,54%</b>
Compétence 121 - Réseau THD	68 000	39 000	15 000	-61,54%
<b>Total général</b>	<b>16 844 000</b>	<b>16 021 000</b>	<b>15 116 000</b>	<b>-5,65%</b>

Les crédits inscrits au BP 2025 à hauteur de 15,116 M€ sont principalement destinés à l'achat de matériels techniques et de mobiliers ainsi qu'à la réalisation d'études et de travaux d'aménagement, de mise en sécurité et d'entretien des bâtiments administratifs (11,380 M€). Le système d'information et le digital de la Collectivité représentent également un poste de dépenses évalué à 3,500 M€.



## 5-1.2. Gestion des fonds européens

**Les chiffres clés :** 20,170 M€ de dépenses inscrites / représentant 1,47 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 6,25 % en section d'investissement / une diminution des dépenses totales de 8,86 % par rapport au BP 2024.

Ce chapitre regroupe les flux financiers que la Collectivité reçoit de l'Union Européenne en tant qu'autorité de gestion des fonds européens qu'elle reverse aux porteurs de projets. Les crédits relatifs aux opérations sous maîtrise d'ouvrage, cofinancées par des fonds européens, apparaissent dans les chapitres fonctionnels ad hoc.

### En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Gestion des fonds européens - 9305</b>				
<b>Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds</b>	<b>230 000</b>	<b>530 000</b>	<b>570 000</b>	<b>7,55%</b>
Compétence 232 - Subvention globale	230 000	530 000	570 000	7,55%
<b>Dépenses totales</b>	<b>230 000</b>	<b>530 000</b>	<b>570 000</b>	<b>7,55%</b>

Les dépenses inscrites en section de fonctionnement seront consacrées à la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 et au développement de nouveaux outils de communication pour rendre plus lisible l'action des fonds européens sur notre territoire.

### En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Gestion des fonds européens - 9005</b>				
<b>Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds</b>	<b>31 050 000</b>	<b>21 600 000</b>	<b>19 600 000</b>	<b>-9,26%</b>
Compétence 232 - Subvention globale	31 050 000	21 600 000	19 600 000	-9,26%
<b>Dépenses totales</b>	<b>31 050 000</b>	<b>21 600 000</b>	<b>19 600 000</b>	<b>-9,26%</b>

En 2025, la Collectivité de Corse mettra l'accent sur la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 (14,400 M€ programmés en 2025), doté de 117 millions d'euros, dont 105 millions d'euros de crédits FEDER et 12 millions d'euros de crédits FSE.

Dans un contexte économique difficile, marqué par un ralentissement et des contraintes budgétaires, les porteurs de projets rencontrent des difficultés pour mobiliser des contreparties publiques. Cependant, les fonds européens restent un levier essentiel de solidarité territoriale et un soutien crucial à l'investissement public en Corse.

Pour optimiser l'utilisation des fonds FEDER et FSE, la Collectivité a renforcé sa présence sur le terrain, en organisant des permanences locales pour mieux faire connaître les financements disponibles. Elle a également développé des outils de communication pour rendre l'action des fonds européens plus lisible. En 2024, la priorité a été donnée à la clôture du programme précédent, mais en 2025, la programmation et la certification des projets devraient augmenter, avec des dossiers en cours pour plus de 90 millions d'euros.

Le plan d'action mis en place pour 2025 vise à atteindre le seuil de dégagement d'office de 16 millions d'euros et à garantir la consommation optimale des crédits, poursuivant ainsi le succès de la programmation précédente.

Les opérations financées sur ce programme budgétaire sont instruites par les services instructeurs de la Collectivité de Corse, et doivent s'inscrire dans les priorités d'interventions prévues par le Programme. Le financement porte sur le paiement des derniers dossiers du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 dont les factures ont été acquittées par les bénéficiaires au plus tard le 31/12/2023 mais dont la procédure de certification a été effectuée au 2024 (3 M€). REACT EU est un instrument mis en place par la Commission européenne qui abonde les crédits affectés au PO FEDER FSE 2014-2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ciblant les mesures à court terme et rédigé en lien avec le Plan « Salvezza è Rilanciu », cet instrument est mobilisable pour 3 ans. Pour la Corse, l'enveloppe s'établit 32 M€ et intervient sur des secteurs stratégiques pour la Corse, parmi lesquels le tourisme, l'aide aux entreprises et à l'emploi, la transition écologique et digitale ainsi que la santé. Comme pour le FEDER classique, les dernières certifications de dossiers REACTEU ont été communiquées à l'autorité de gestion en fin d'année 2024 afin de respecter le seuil de dégagement d'office imposé par les règlements européens. L'année 2025 sera consacrée aux paiements des derniers dossiers qui n'ont pu être payés en fin d'année (2,200 M€).

### 5-1.3. Sécurité

Les chiffres clés : **72,884 M€** de dépenses inscrites / représentant **5,32 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **5,40 %** en section de fonctionnement et de **5,02 %** en section d'investissement / une progression des dépenses de **7 %** par rapport au BP 2024.

#### En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Sécurité - 931</b>				
<b>Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>55 819 340</b>	<b>56 871 187</b>	<b>57 140 698</b>	<b>0,47%</b>
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	55 819 340	56 871 187	57 140 698	0,47%
<b>Dépenses totales</b>	<b>55 819 340</b>	<b>56 871 187</b>	<b>57 140 698</b>	<b>0,47%</b>

Stables par rapport au BP 2024, les dotations aux Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti d'un total de **53 943 978 €** représentent le poste de dépenses principal de ce chapitre, soit 94 %.

Les charges relatives à l'entretien des véhicules ainsi que la mise en œuvre d'actions de surveillance et de prévention des incendies par les services de la Collectivité constituent les autres dépenses prévues au titre de la compétence « Sécurité ».

À noter qu'un marché de location d'un hélicoptère sera mis en œuvre pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la prévention des incendies, aux événements climatiques et au suivi de chantiers, notamment la réhabilitation du sentier de Caprunale. Cette initiative répondra aux attentes des territoires, en particulier des habitants et des éleveurs qui maintiennent une activité et des traditions essentielles.

#### En section d'investissement :

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Sécurité - 901</b>				
<b>Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>13 689 000</b>	<b>11 244 300</b>	<b>15 743 515</b>	<b>40,01%</b>
Compétence 317 - Prévention contre les incendies	13 689 000	11 244 300	15 743 515	40,01%
<b>Dépenses totales</b>	<b>13 689 000</b>	<b>11 244 300</b>	<b>15 743 515</b>	<b>40,01%</b>

Les crédits inscrits à hauteur de 15,743 M€ concernent les participations versées aux SIS destinées au renouvellement de véhicules d'incendie et de secours, ainsi que divers investissements en faveur de la prévention des incendies prévus :

- Mise en œuvre de zones d'appui à la lutte (ZAL Bavella et ZAL Vellaco)
- Mise aux normes d'une zone de gestion de combustible Rospa Sorba,
- Création et la remise aux normes de la piste DFCI Soccia,
- Création de points d'eau,
- Projet Med-Star 2 : Financé par le programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027, ce projet vise à renforcer la résilience des territoires franco-italiens face aux incendies de forêt. La Collectivité de Corse collaborera avec la Sardaigne pour mettre en place une force méditerranéenne de lutte contre les incendies, partager des expériences de prévention et acquérir des équipements innovants

#### 5-1.4. Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les chiffres clés : **102,361 M€** de dépenses inscrites / représentant **7,47 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **7,69 %** en section de fonctionnement et de **6,73 %** en section d'investissement / un budget de dépenses en baisse de **2,63 %** par rapport au BP 2024.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage - 932</b>				
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>25 306 487</b>	<b>27 867 676</b>	<b>28 966 000</b>	<b>3,94%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	25 306 487	27 867 676	28 966 000	3,94%
<b>Politique II.A - L'enseignement et la formation</b>	<b>55 659 000</b>	<b>52 913 378</b>	<b>50 070 000</b>	<b>-5,37%</b>
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	24 516 295	23 816 873	23 681 952	-0,57%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	10 670 000	10 670 000	10 507 540	-1,52%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	19 500 000	17 436 505	14 999 648	-13,98%
Compétence 461 - Orientations	972 705	990 000	880 860	-11,02%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 230 000</b>	<b>11,50%</b>
Compétence 431 - Langue corse	2 000 000	2 000 000	2 230 000	11,50%
<b>Dépenses totales</b>	<b>82 965 487</b>	<b>82 781 054</b>	<b>81 266 000</b>	<b>-1,83%</b>

La ventilation des dépenses inscrites au présent budget met en évidence la part prépondérante des crédits mobilisés au titre de l'enseignement primaire et secondaire (près de 50 %), avec notamment la rémunération des personnels ATTEE et les dotations versées aux collèges et lycées. La chapitre fonctionnel 932 prend ainsi en charge les dépenses relatives à la rémunération des agents techniques des établissements d'enseignement qui enregistre une hausse de 3,94 %. (40,354 M€).

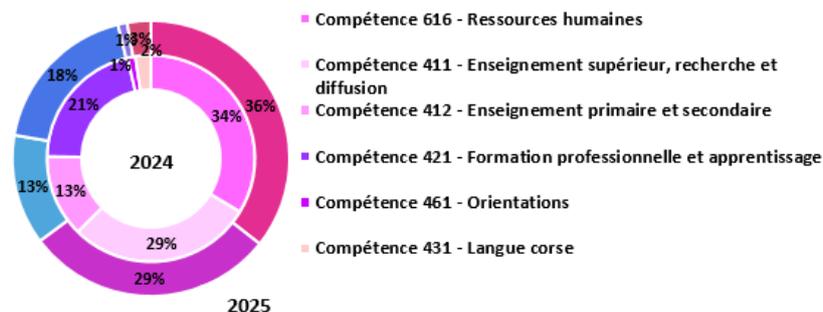
Le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche représente 29 % des dépenses de ce chapitre, l'enseignement primaire et secondaire 13 %. Cette compétence comprend notamment :

- La convention tripartite « Etat - Université de Corse - Collectivité de Corse » pour la période 2023-2027 avec la délibération 23/129 du 27 octobre 2023 qui prévoit le versement d'un montant de 12,462 M€ au titre de l'exercice 2025,
- Le financement des formations relevant du secteur sanitaire (5,425 M€),
- Les capacités contributives mobilisés au titre de la réussite et de la vie étudiante devront permettre le déploiement et l'instruction des nombreux dispositifs en faveur des apprenants, notamment par le biais de la plateforme « Ghjuventu », et les contractualisations avec les partenaires tels que le CROUS de Corse, l'Université de Corse ou encore le lycée Laetitia Bonaparte au titre de la CPGE (3,254 M€),
- La contractualisation liant la plateforme « CORSIC'AGROPOLE et la Collectivité de Corse d'une durée de 3 ans au titre du programme recherche et diffusion (0,990 M€).,
- Le soutien des cités éducatives mais également et l'organisation des appels à projets précités, avec pour cette année une 7ème édition de l'appel à projets intitulé « E so vite facenu a nostra storia - Leurs vies font notre histoire » spécifiquement consacrée au tricentenaire de la naissance de « Pasquale Paoli » (0,424 M€),
- L'affectation de montants relatifs aux deux conventions d'objectifs et de moyens liant la Collectivité de Corse à l'IFMKN, et la Collectivité de Corse à la Région Sud pour un montant de 0,350 M€ mais également à l'organisation des journées de l'école doctorale organisées par l'Université de Corse.

Le fonctionnement général des EPLE sera assuré par le biais de l'attribution de dotations globales de fonctionnement (DGF) pour un cout total de 8,700 M€, ainsi que les 0,400 M€ relatifs aux couts liés à l'hébergement des élèves du lycée maritime.

Les capacités contributives mobilisés au titre de l'offre de formation et éducation second degré EPLE pour la section fonctionnement seront essentiellement affectées aux dotations PAESE, aux voyages scolaires ou encore aux transports des élèves dans le cadre des activités physiques et sportives ou des salons de l'orientation et du supérieur (0,500 M€).

Autre poste significatif mais en diminution de 13,98 %, la formation professionnelle (18 %) dont la CdC finance plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès à la formation et à faciliter l'insertion professionnelle des publics cibles (15 M€).



**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Enseignement, formation professionnelle, apprentissage - 902</b>				
<b>Politique II.A - L'enseignement et la formation</b>	<b>22 567 500</b>	<b>21 943 250</b>	<b>20 783 000</b>	<b>-5,29%</b>
Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion	9 497 100	8 392 100	7 280 100	-13,25%
Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire	11 950 000	12 801 150	12 350 000	-3,52%
Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage	700 000	500 000	851 400	70,28%
Compétence 461 - Orientations	420 400	250 000	301 500	20,60%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>489 500</b>	<b>400 000</b>	<b>312 000</b>	<b>-22,00%</b>
Compétence 431 - Langue corse	489 500	400 000	312 000	-22,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>23 057 000</b>	<b>22 343 250</b>	<b>21 095 000</b>	<b>-5,59%</b>

La part la plus importante des crédits budgétés en 2024, soit 58 %, est réservée à l'enseignement primaire et secondaire. Outre les opérations de construction de bâtiments, la Collectivité de Corse se dotera d'un PPI couvrant la période 2025-2028 qui intégrera les axes règlementaires (accessibilité, sécurité incendie, etc...), ainsi que des évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique par restructuration/extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments (10,400 M€).

Concernant l'Université de Corse, l'année 2025 verra la collectivité de Corse continuer d'apporter son soutien financier aux opérations sous maîtrise d'ouvrage UCPP (2,600 M€).

Le programme relatif à la « Matrice Université de Corse » s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse retranscrite à travers la convention tripartite « Etat - Université de Corse - Collectivité de Corse » pour la période 2023-2027. Conformément à la délibération n° 23/129 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2023, un montant de 4,300 M€ devra être versé au titre de l'exercice 2025.

En matière de formation professionnelle, la Collectivité dispose de compétences élargies pour favoriser la qualification et l'insertion des publics. L'objectif est de développer un système cohérent de formation pour répondre aux besoins de tous les publics. Dans ce cadre, il est prévu l'achat et la modernisation des équipements du centre de formation AFPA Corsica (0,851 M€).

Le programme « Langue corse » qui finance des opérations visant à équiper les filières bilingues du premier degré comprend des dotations pour les écoles créant ou développant des filières bilingues ou d'immersion, ainsi que pour celles qui ont un projet pédagogique dans ce domaine. Il soutient également la réalisation de programmes audiovisuels en langue corse destinés aux jeunes, afin de favoriser la normalisation de la langue corse en dehors du cadre éducatif (0,312 M€).



## 5-1.5. Culture, vie sociale, jeunesse, sport

**Les chiffres clés : 42,310 M€** de dépenses inscrites, représentant **3,09 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **2,65 %** en section de fonctionnement et de **4,56 %** en section d'investissement, soit une diminution des dépenses globales de **3,84 %** par rapport au BP 2024.

### En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 933</b>				
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>-60,00%</b>
Compétence 431 - Langue corse	500 000,00	500 000,00	200 000,00	-60,00%
<b>Politique II.C - La culture</b>	<b>15 618 000,00</b>	<b>15 963 052,00</b>	<b>17 934 388,00</b>	<b>12,35%</b>
Compétence 442 - Culture	13 710 000,00	13 260 052,00	15 839 400,00	19,45%
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	1 908 000,00	2 703 000,00	2 094 988,00	-22,49%
<b>Politique II.D - Le patrimoine</b>	<b>2 540 000,00</b>	<b>2 595 617,00</b>	<b>1 455 612,00</b>	<b>-43,92%</b>
Compétence 441 - Patrimoine	2 540 000,00	2 595 617,00	1 455 612,00	-43,92%
<b>Politique II.E - Le sport et la jeunesse</b>	<b>8 450 000,00</b>	<b>8 350 000,00</b>	<b>8 390 000,00</b>	<b>0,48%</b>
Compétence 451 - Sports	7 700 000,00	7 350 000,00	7 290 000,00	-0,82%
Compétence 452 - Jeunesse	750 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00	10,00%
<b>Politique II.F - Egalité femmes hommes</b>	<b>100 000,00</b>	<b>80 465,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>-75,14%</b>
Compétence 471 - Egalité femmes hommes	100 000,00	80 465,00	20 000,00	-75,14%
<b>Dépenses totales</b>	<b>27 208 000,00</b>	<b>27 489 134,00</b>	<b>28 000 000,00</b>	<b>1,86%</b>

Plus de 64 % des crédits inscrits sur ce chapitre sont dédiés au financement du domaine de la culture (17,934 M€).

La Collectivité de Corse soutient divers projets culturels et artistiques, avec plusieurs initiatives clés qui visent à renforcer la visibilité, l'accessibilité et l'excellence des pratiques artistiques et culturelles en Corse (12,652 M€) :

- **Éducation artistique et culturelle** : La convention EAC, signée en janvier par le rectorat, l'État et la CdC, vise à coordonner les acteurs de l'éducation artistique, à suivre et évaluer les actions menées. Le schéma territorial de la formation initiale artistique pour 2025-2028 se basera sur le Conservatoire Henri Tomasi et des pôles territoriaux pour développer des parcours de formation artistique.
- **Dématérialisation du « Pass Cultura »** via l'application « Ghjuventù », pour faciliter l'accès à la culture, notamment pour les publics éloignés.
- **Structuration des filières culturelles** : Des partenariats avec l'Office national de diffusion artistique, l'ASSECC et le CNM pour soutenir la création et l'innovation en arts.
- **Cinéma et audiovisuel** : Soutien à l'émergence des talents, à la production et à la diffusion du cinéma dans les zones non desservies. Mise en place d'un réseau de médiateurs culturels pour toucher un public plus jeune et éloigné.
- **Lecture publique** : Renforcement des médiathèques territoriales et ouverture d'une nouvelle médiathèque à Tallà en 2025.
- **Arts de la scène** : Promotion de la création et diffusion en langue corse, avec un soutien particulier au théâtre et aux projets comme « Leghje e Cumedie ».
- **Arts visuels et contemporains** : Soutien à la formation des jeunes talents dans le secteur des arts visuels.
- **Partenariats culturels** : Opportunités pour les acteurs culturels corses de se produire à l'extérieur de l'île, grâce à des réseaux et partenariats renforcés.
- **Le programme « India u cantu »** du CAP, axé sur l'éducation, la formation, l'événementiel et l'information, se poursuit avec des projets spécifiques, comme celui pour le Tricentenaire de Pascal Paoli.

Le budget global consacré aux musées, archives et centres culturels s'élève à 2,094 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées à la restauration du patrimoine couvrent essentiellement des travaux d'entretien sur MH, le fonctionnement du CCRPMC, l'aide aux tiers (Communes, associations), les programmes de mise en valeur et les actions de l'Inventaire (1,167 M€).

Les crédits affectés à l'Agence Nationale du Sport sont destinés aux groupements sportifs locaux (essentiellement clubs et comités sportifs) et répartis territorialement dans le cadre d'orientations définies par l'Agence Nationale du Sport. En 2024, un montant à répartir de 1,426 M€ a été attribué à la Corse.

Le programme « Sport pour tous » pour l'exercice 2025 met l'accent sur plusieurs priorités (2,278 M€) :

- Soutien aux Ligues et comités soit 75 000 bénéficiaires finaux (54 650 licenciés et 20 000 bénévoles). Ce budget inclut également le financement de deux dossiers supplémentaires pour les Ligues de Rugby et de Judo,
- Projets d'animation et de développement : Focus sur les projets innovants portés par les clubs sportifs et les associations, en particulier ceux visant les publics en situation de handicap.
- Raid Oxy'jeunes : Cet événement annuel réunit 120 jeunes pour une découverte du patrimoine naturel et des sports de nature,

Les crédits liés au programme « Investir pour le CSJC » auront pour objectifs principaux :

- L'accompagnement du sport de haut niveau : Structurer et optimiser la performance sportive en offrant des services d'excellence, conformément aux missions définies par l'arrêté du 7 avril 2022.
- Le développement de formations y compris innovantes, via le Centre de Formation et d'Apprentis du sport et de l'animation.
- La promotion du sport accessible à tous, en particulier pour les publics les plus fragiles.
- Le soutien aux initiatives et actions liées à la jeunesse mises en place par la Collectivité de Corse (2,226 M€).



**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 903</b>				
<b>Total II.C - La culture</b>	<b>9 051 000,00</b>	<b>6 731 150,00</b>	<b>6 315 838,00</b>	<b>-6,17%</b>
Compétence 442 - Culture	6 005 000,00	4 505 000,00	4 513 500,00	<b>0,19%</b>
Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	3 046 000,00	2 226 150,00	1 802 338,00	<b>-19,04%</b>
<b>Total II.D - Le patrimoine</b>	<b>7 264 000,00</b>	<b>7 087 000,00</b>	<b>5 168 925,00</b>	<b>-27,06%</b>
Compétence 441 - Patrimoine	7 264 000,00	7 087 000,00	5 168 925,00	<b>-27,06%</b>
<b>Total II.E - Le sport et la jeunesse</b>	<b>3 550 000,00</b>	<b>2 690 000,00</b>	<b>2 824 873,00</b>	<b>5,01%</b>
Compétence 451 - Sports	3 400 000,00	2 540 000,00	2 734 873,00	<b>7,67%</b>
Compétence 452 - Jeunesse	150 000,00	150 000,00	90 000,00	<b>-40,00%</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>19 865 000,00</b>	<b>16 508 150,00</b>	<b>14 309 636,00</b>	<b>-13,32%</b>

Les crédits d'investissement inscrits au BP 2025 à hauteur de 14,310 M€ connaissent une baisse de 13,32 % par rapport à l'exercice 2024.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- 44 % destinés à la culture, essentiellement sous forme de subventions d'équipement versées à des tiers, En 2025, plusieurs nouveaux bâtiments destinés aux enseignements artistiques, tels que l'école des arts à I Prunelli di Fiumorbu et les locaux du Conservatoire Henri Tomasi à Aiacciu, Le Centre d'Art Polyphonique (CAP) spécialisé dans les pratiques vocales et le chant, aura besoin de matériel pédagogique et technique, notamment en sonorisation, lumière, électricité et instruments, pour équiper son nouveau site à Lama, en Haute-Corse (4,463 M€)
- 36 % consacrés au patrimoine, principalement destinés au financement des opérations de restauration et de conservation. Ainsi, sont inscrits en 2025 : le programme des tours littorales, Nonza et Santa Maria de la Chjappella, la réception de la restauration du Nid d'Aigle à Corti (PEI) et du site Montlaur à Bunifaziu (PTIC) - Caserne génoise – Réception, la Cathédrale d'Aiacciu (travaux prioritaires)
- 1<sup>ers</sup> travaux de mise en sécurité du couvent d'Orezza
- 20 % affectés au sport et à la jeunesse pour soutenir la réalisation d'équipements structurants portée par les communes et les structures intercommunales.



## 5-1.6. Santé et action sociale (hors APA et RSA)

Les chiffres clés : **114,337 M€** de dépenses inscrites / représentant **8,34 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **10,55 %** en section de fonctionnement et de **0,90 %** en section d'investissement / une évolution des dépenses de l'ordre de **3,85 %** par rapport au BP 2024.

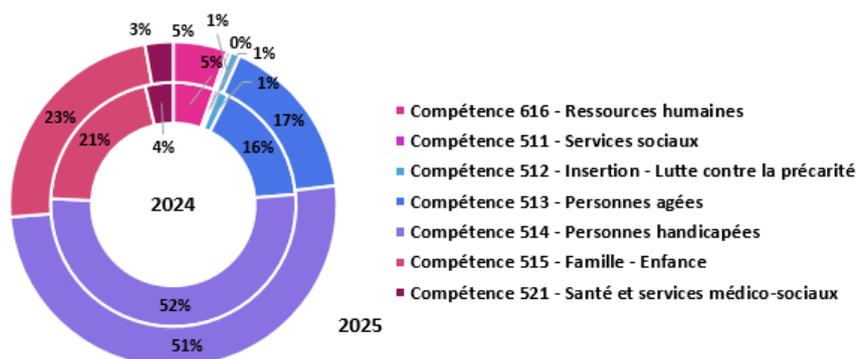
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Santé et action sociale - 934</b>				
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>5 691 754</b>	<b>5 715 000</b>	<b>6 471 000</b>	<b>13,23%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines=	5 691 754	5 715 000	6 471 000	13,23%
<b>Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>3 438 750</b>	<b>2 046 000</b>	<b>1 439 120</b>	<b>-29,66%</b>
Compétence 511 - Services sociaux	1 388 500	578 000	431 400	-25,36%
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	2 050 250	1 468 000	1 007 720	-31,35%
<b>Politique I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>69 301 452</b>	<b>71 632 090</b>	<b>74 500 000</b>	<b>4,00%</b>
Compétence 513 - Personnes âgées	18 445 500	17 054 030	18 300 000	7,31%
Compétence 514 - Personnes handicapées	50 855 952	54 578 060	56 200 000	2,97%
<b>Politique I.C - La protection de l'enfance et de la famille</b>	<b>17 566 500</b>	<b>21 534 640</b>	<b>26 035 000</b>	<b>20,90%</b>
Compétence 515 - Famille - Enfance	17 566 500	21 534 640	26 035 000	20,90%
<b>Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	<b>3 971 560</b>	<b>3 852 240</b>	<b>3 081 940</b>	<b>-20,00%</b>
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	3 971 560	3 852 240	3 081 940	-20,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>99 970 016</b>	<b>104 779 970</b>	<b>111 527 060</b>	<b>6,44%</b>

Au sein de ce chapitre fonctionnel, les crédits inscrits à hauteur de 111,527 M€ concernent principalement l'action sociale orientée vers :

- Les personnes en situation de handicap : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap en vertu de la loi du 11 février 2005 (56,200 M€, soit 50,62 % du budget de cette compétence) ;
- Le budget voué à l'enfance en hausse de 23,45 % : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance (dont paie des assistants familiaux comptabilisée sur la compétence 616), soutien aux familles en difficultés financières (26,035 M€) ;
- Les actions en faveur des personnes âgées (Aide sociale à l'hébergement, prévention de la perte d'autonomie, aide-ménagère légale...) avec des dépenses estimées à 18,300 M€ (16,48 %),
- Les services liés à l'aide sociale de proximité, à la promotion de la santé et de la prévention sanitaire représentent un budget de 3,082 M€ (2,78 %)

Il est à noter que les rémunérations des assistants familiaux de la Collectivité de Corse dont le montant de BP à BP a évolué de + 4,29 %, sont imputées sur ce chapitre ventilé (5,960 M€).



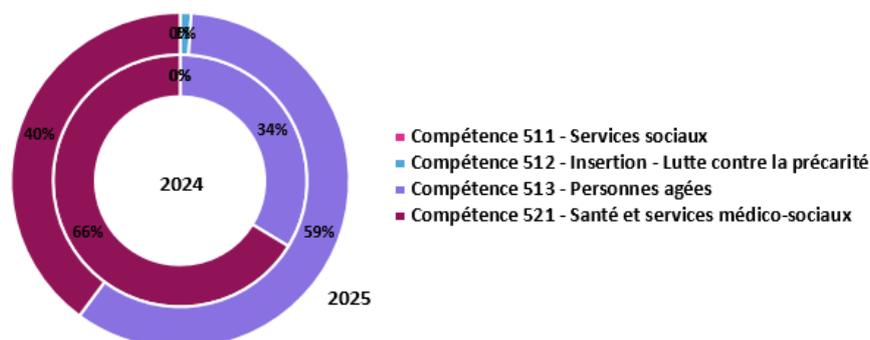
**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Santé et action sociale - 904</b>				
<b>Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>1 317 450</b>	<b>1 792 770</b>	<b>1 690 000</b>	<b>-5,73%</b>
Compétence 511 - Services sociaux	2 500	0	0	#DIV/0!
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	0	0	30 000	#DIV/0!
Compétence 513 - Personnes âgées	1 314 950	1 792 770	1 660 000	-7,41%
<b>Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	<b>812 550</b>	<b>3 527 230</b>	<b>1 120 000</b>	<b>-68,25%</b>
Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux	812 550	3 527 230	1 120 000	-68,25%
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 130 000</b>	<b>5 320 000</b>	<b>2 810 000</b>	<b>-47,18%</b>

En diminution de 47,18 % les crédits d'investissement inscrits à hauteur de 2,810 M€, sont destinés à participer au financement des équipements des acteurs du champ social et médico-social.

La Collectivité qui agissait essentiellement en fonctionnement dans le cadre de la politique de la santé, soutient depuis 2024 la politique au travers d'investissement pour le territoire :

- les établissements médico-sociaux de types EHPAD, les foyers d'hébergement pour adultes en situation de handicap et les foyers d'accueil médicalisés (1,660 M€).
- après avoir rétabli l'état sanitaire de la source thermale de Petrapola, la construction d'un chalet thermal dans le but de permettre une exploitation rapide et ainsi de conserver l'unique agrément thermal de Corse est en cours d'achèvement (0,650 M€).



### 5-1.7. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

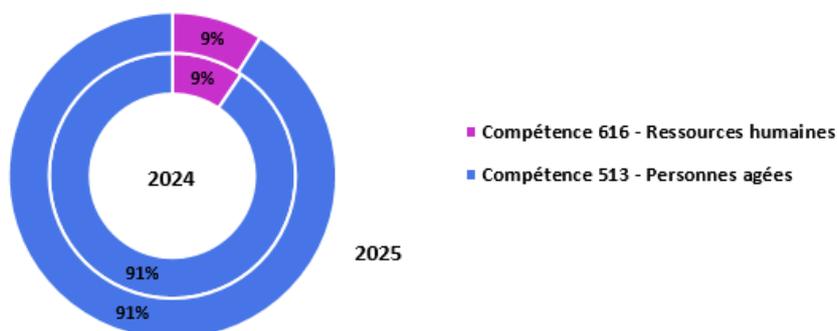
Les chiffres clés : **82,402 M€** de dépenses inscrites / représentant **6,01 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **7,79 %** en section de fonctionnement / une hausse des dépenses de **9,70 %** par rapport au BP 2024.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>APA - 9343</b>				
<b>Total 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>6 490 566</b>	<b>7 115 000</b>	<b>7 402 500</b>	<b>4,04%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	6 490 566	7 115 000	7 402 500	4,04%
<b>Total I.B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>70 538 865</b>	<b>67 999 030</b>	<b>75 000 000</b>	<b>10,30%</b>
Compétence 513 - Personnes âgées	70 538 865	67 999 030	75 000 000	10,30%
<b>Dépenses totales</b>	<b>77 029 431</b>	<b>75 114 030</b>	<b>82 402 500</b>	<b>9,70%</b>

Financée sur ce chapitre, l'allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et en établissement relève d'un financement obligatoire pour la CdC et concerne les personnes âgées en perte d'autonomie qui résident à domicile et en EHPAD. Cette prestation sociale doit permettre aux bénéficiaires de rester à leur domicile, ou de payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social dans lequel ils sont hébergés.

On notera que les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction de l'APA sont ventilées sur ce chapitre.



## 5-1.8. Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les chiffres clés : **45,567 M€** de dépenses inscrites / représentant **3,32 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **4,31 %** en section de fonctionnement / une légère baisse des dépenses de **1,04 %** par rapport au BP 2024.

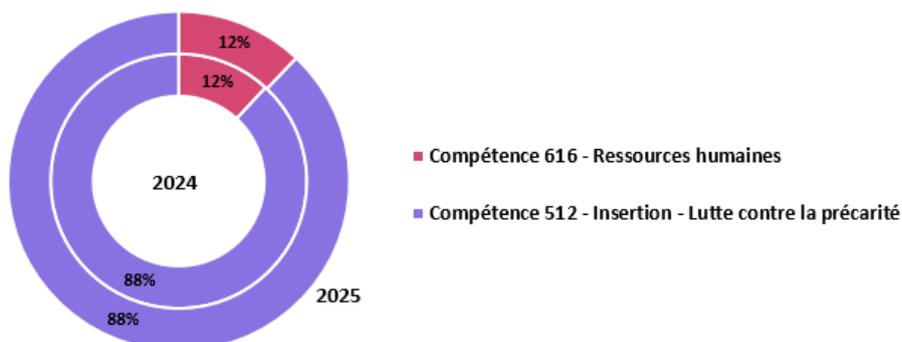
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>RSA - 9344</b>				
<b>Total 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>4 264 731</b>	<b>5 465 000</b>	<b>5 518 000</b>	<b>0,97%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	4 264 731	5 465 000	5 518 000	<b>0,97%</b>
<b>Total I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>40 347 433</b>	<b>40 582 000</b>	<b>40 048 940</b>	<b>-1,31%</b>
Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité	40 347 433	40 582 000	40 048 940	<b>-1,31%</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>44 612 164</b>	<b>46 047 000</b>	<b>45 566 940</b>	<b>-1,04%</b>

Les dépenses rattachées à ce chapitre se rapportent aux prestations légales d'aide sociale, telle que la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est fixé au niveau national.

Le financement d'actions en lien direct avec le logement et l'hébergement d'urgence représente 0,750 M€, les aides liées à l'insertion socioprofessionnelle 2,549 M€, les crédits destinés à la gestion de l'allocation RSA et la gestion des CAP du public RSA s'élevant à 37,500 M€.

Les rémunérations des personnels de la Collectivité de Corse affectés à la Direction du RSA sont imputées sur ce chapitre ventilé. Depuis 2020, le choix a été fait de distinguer, au sein de la compétence, les allocations versées des frais de personnel.



## 5-1.9. Aménagement des territoires et habitat

Les chiffres clés : **71,268 M€** de dépenses inscrites / représentant **5,20 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **1,45 %** en section de fonctionnement et de **17,83 %** en section d'investissement / une diminution des dépenses de **3,05 %** par rapport au BP 2024.

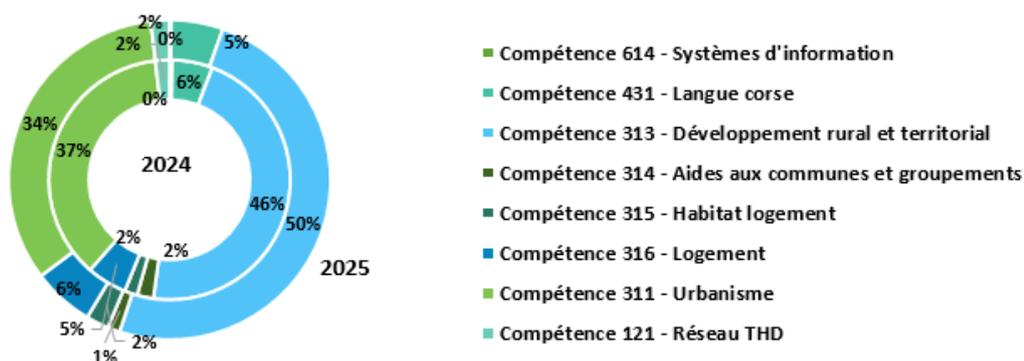
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Aménagement des territoires et habitat - 935</b>				
Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	140 000	56 000	26 000	-53,57%
Compétence 614 - Systèmes d'information	140 000	56 000	26 000	-53,57%
Politique II.B - La langue corse	800 000	800 000	800 000	0,00%
Compétence 431 - Langue corse	800 000	800 000	800 000	0,00%
Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	2 460 570	6 879 363	7 620 560	10,77%
Compétence 313 - Développement rural et territorial	2 460 570	6 879 363	7 620 560	10,77%
Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	380 000	325 000	191 160	-41,18%
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	380 000	325 000	191 160	-41,18%
Politique IV.C - L'habitat	200 000	255 000	350 000	37,25%
Compétence 315 - Habitat logement	200 000	255 000	350 000	37,25%
Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	6 194 000	6 236 020	6 076 000	-2,57%
Compétence 316 - Logement	800 000	800 000	950 000	18,75%
Compétence 311 - Urbanisme	5 394 000	5 436 020	5 126 000	-5,70%
Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	315 000	281 000	287 000	2,14%
Compétence 121 - Réseau THD	315 000	281 000	287 000	2,14%
<b>Dépenses totales</b>	<b>10 489 570</b>	<b>14 832 383</b>	<b>15 350 720</b>	<b>3,49%</b>

Les crédits budgétisés en section de fonctionnement au chapitre Aménagement du territoire et habitat s'élèvent à 15,351 M€, en hausse de 3,49 % par rapport au BP 2024.

Les principales inscriptions rattachées à ce chapitre se répartissent ainsi :

- Le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud est un syndicat mixte en charge l'organisation de la distribution et de la fourniture d'électricité, la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes. : 2,070 M€ sont destinés à honorer le protocole d'accord transactionnel conclu en août 2024 et 3,7 M€ à la part de TICFE 2025 à percevoir sur le département de la Corse-du-Sud.
- L'urbanisme compétence exercée par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie de la Corse avec la dotation de fonctionnement de 4,873 M€ versée à l'Agence (33 %)
- La diffusion et la promotion de la langue corse dans la société au travers du développement d'ingénierie (5 %),
- la transformation numérique en matière de développement des services et des usages numériques (1,87 %).



**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Aménagement des territoires et habitat - 905</b>				
<b>Politique 0.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>366 000</b>	<b>367 000</b>	<b>412 000</b>	<b>12,26%</b>
Compétence 614 - Systèmes d'information	366 000	367 000	412 000	12,26%
<b>Politique II.B - La langue corse</b>	<b>300 000</b>	<b>287 900</b>	<b>205 000</b>	<b>-28,79%</b>
Compétence 431 - Langue corse	300 000	287 900	205 000	-28,79%
<b>Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne</b>	<b>4 166 765</b>	<b>6 977 000</b>	<b>4 116 026</b>	<b>-41,01%</b>
Compétence 313 - Développement rural et territorial	4 166 765	6 977 000	4 116 026	-41,01%
<b>Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>28 115 150</b>	<b>30 617 000</b>	<b>31 992 546</b>	<b>4,49%</b>
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	28 115 150	30 617 000	31 992 546	4,49%
<b>Politique IV.C - L'habitat</b>	<b>9 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>6,25%</b>
Compétence 315 - Habitat logement	9 000 000	8 000 000	8 500 000	6,25%
<b>Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>605 000</b>	<b>160 000</b>	<b>200 000</b>	<b>25,00%</b>
Compétence 311 - Urbanisme	605 000	160 000	200 000	25,00%
<b>Politique IV.F - La politique foncière</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>
Compétence 312 - Foncier	0	0	0	#DIV/0!
<b>Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	<b>24 464 000</b>	<b>11 714 000</b>	<b>10 492 000</b>	<b>-10,43%</b>
Compétence 121 - Réseau THD	24 464 000	11 714 000	10 492 000	-10,43%
<b>Politique VI.C - Le développement touristique</b>	<b>200 000</b>	<b>555 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
Compétence 214 - Tourisme	200 000	555 000	0	-100,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>67 216 915</b>	<b>58 677 900</b>	<b>55 917 572</b>	<b>-4,70%</b>

Les dépenses prévues en section d'investissement au titre de ce chapitre s'établissent à 55,917 M€, en baisse de - 4,70 % par rapport au BP 2024.

Les opérations financées concernent principalement :

- Le dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales qui vise à apporter un soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires (31,992 M€, soit 57,21 %) ;
- Les aménagements consacrés aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires (10,492 M€, soit 18,76 %) ;
- La politique conduite en faveur de l'habitat et du logement pour offrir des réponses politiques fortes et innovantes face aux difficultés d'accès au logement, à la spéculation et à la dépossession (8,5 M€, soit 15,2 %) ;
- Le développement rural et territorial, au travers notamment des actions conduites dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) et du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud (4,116 M€, soit 7,36 %) ;



## 5-1.10. Action économique

Les chiffres clés : **80,857 M€** de dépenses inscrites / représentant **5,91 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **3,71 %** en section de fonctionnement et de **13,30 %** en section d'investissement / une baisse de **4,45 %** par rapport au BP 2024.

### En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Action économique - 936</b>				
<b>Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème :</b>	<b>100 000</b>	<b>123 249</b>	<b>40 000</b>	<b>-67,55%</b>
Compétence 618 - Innovation	100 000	123 249	40 000	-67,55%
<b>Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>4 810 200</b>	<b>4 910 168</b>	<b>5 051 480</b>	<b>2,88%</b>
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	4 810 200	4 910 168	5 051 480	2,88%
<b>Politique VI.A - Le développement agricole et rural</b>	<b>17 000 650</b>	<b>16 810 550</b>	<b>16 155 492</b>	<b>-3,90%</b>
Compétence 211 - Agriculture	15 806 450	16 078 550	15 623 000	-2,83%
Compétence 212 - Forêt	1 194 200	732 000	532 492	-27,26%
<b>Politique VI.B - Le soutien aux entreprises</b>	<b>7 080 000</b>	<b>6 741 920</b>	<b>6 513 000</b>	<b>-3,40%</b>
Compétence 213 - Action économique	7 080 000	6 741 920	6 513 000	-3,40%
<b>Politique VI.C - Le développement touristique</b>	<b>11 272 000</b>	<b>11 680 777</b>	<b>11 505 000</b>	<b>-1,50%</b>
Compétence 214 - Tourisme	11 272 000	11 680 777	11 505 000	-1,50%
<b>Dépenses totales</b>	<b>40 262 850</b>	<b>40 266 664</b>	<b>39 264 972</b>	<b>-2,49%</b>

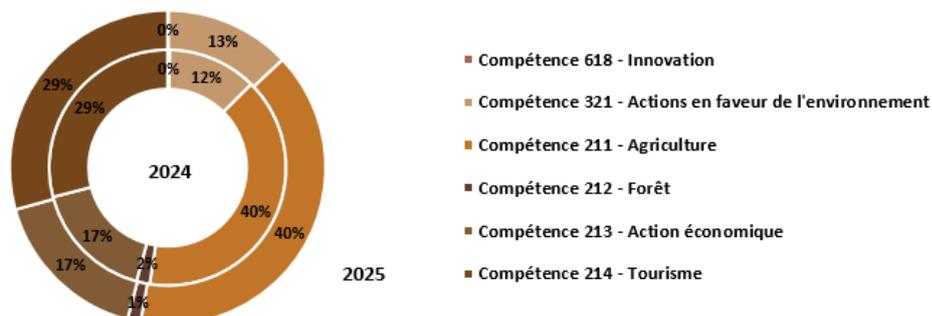
Les trois quarts des crédits prévus au titre de ce chapitre fonctionnel sont destinés aux satellites de la Collectivité que sont l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse et l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Les dotations financières allouées doivent permettre à ces structures de mettre en œuvre la politique que la Collectivité leur a déléguée. Elles sont réparties ainsi :

- ADEC : 6,463 M€ / ODARC : 11,798 M€ / l'ATC : 11,505 M€

Sont également budgétées sur ce chapitre :

- ✓ les subventions d'équilibre des budgets annexes des Laboratoires d'analyse et le lancement d'une mission de préfiguration d'un laboratoire unique (4,964 M€),
- ✓ la contribution versée au Syndicat Mixte d'Abattage de la Corse (3,525 M€),
- ✓ les actions en faveur de la protection forestière : mise en œuvre des marchés de fournitures pour la pépinière et la sylviculture, règlement des contributions au titre du régime forestier pour les forêts territoriales et communales, frais de garderie, cotisations diverses (0,532 M€),
- ✓ le soutien de l'action de la Chambre Régionale d'Agriculture dans sa stratégie d'accompagnement de la transition agroécologique et de relocalisation des productions (0,300 M€).



## En section d'investissement :

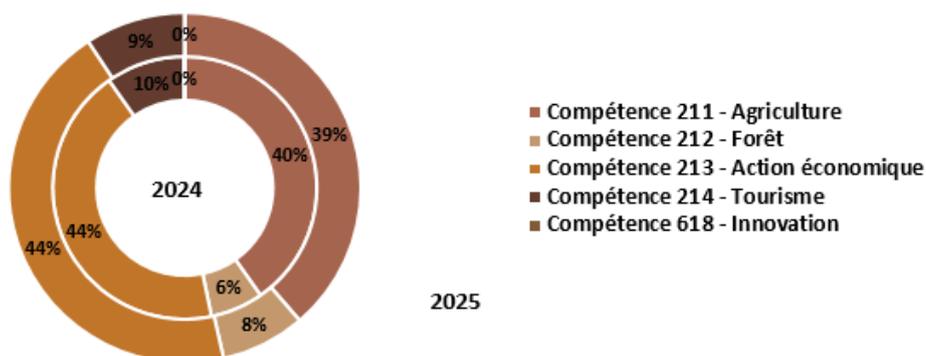
	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Action économique - 906</b>				
<b>Politique 0.F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème :</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>10 000</b>	<b>-80,00%</b>
Compétence 618 - Innovation	0	50 000	10 000	-80,00%
<b>Total VI.A - Le développement agricole et rural</b>	<b>21 200 000</b>	<b>20 790 000</b>	<b>19 368 573</b>	<b>-6,84%</b>
Compétence 211 - Agriculture	19 500 000	17 910 000	16 130 000	-9,94%
Compétence 212 - Forêt	1 700 000	2 880 000	3 238 573	12,45%
<b>Total VI.B - Le soutien aux entreprises</b>	<b>25 355 000</b>	<b>19 350 000</b>	<b>18 473 394</b>	<b>-4,53%</b>
Compétence 213 - Action économique	25 355 000	19 350 000	18 473 394	-4,53%
<b>Total VI.C - Le développement touristique</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 275 000</b>	<b>3 840 000</b>	<b>-10,18%</b>
Compétence 214 - Tourisme	4 600 000	4 275 000	3 840 000	-10,18%
<b>Dépenses totales</b>	<b>51 155 000</b>	<b>44 465 000</b>	<b>41 691 967</b>	<b>-6,24%</b>

En matière d'investissement, la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre de ce chapitre fonctionnel est confiée en quasi-totalité aux EPIC sous tutelle de la Collectivité.

Les crédits budgétés sont répartis comme suit :

- ADEC : 18,473 M€,
- ODARC : 16,130 M€,
- ATC : 3,840 M€.

Enfin, 3,238 M€ sont affectés au soutien de la politique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois.



## 5-1.11. Environnement

Les chiffres clés : **57,856 M€** de dépenses inscrites / représentant **4,22 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **3,06 %** en section de fonctionnement et de **8,12 %** en section d'investissement / des dépenses en nette diminution de **14,60 %** par rapport au BP 2024.

En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Environnement - 937</b>				
<b>Politique 0.A - Structurer l'administration territoriale</b>	<b>6 927 223</b>	<b>6 215 000</b>	<b>5 979 100</b>	<b>-3,80%</b>
Compétence 616 - Ressources humaines	6 927 223	6 215 000	5 979 100	-3,80%
<b>Politique III.A - La politique de l'eau</b>	<b>8 921 000</b>	<b>8 914 080</b>	<b>8 780 000</b>	<b>-1,50%</b>
Compétence 131 - Maîtrise de l'eau	8 921 000	8 914 080	8 780 000	-1,50%
<b>Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>23 587 980</b>	<b>24 212 598</b>	<b>23 487 090</b>	<b>-3,00%</b>
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	22 556 760	23 419 538	22 270 350	-4,91%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	1 031 220	793 060	1 216 740	53,42%
<b>Politique III.C - L'énergie</b>	<b>200 000</b>	<b>150 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-20,00%</b>
Compétence 331 - Energie	200 000	150 000	120 000	-20,00%
<b>Dépenses totales</b>	<b>39 636 203</b>	<b>39 491 678</b>	<b>38 366 190</b>	<b>-2,85%</b>

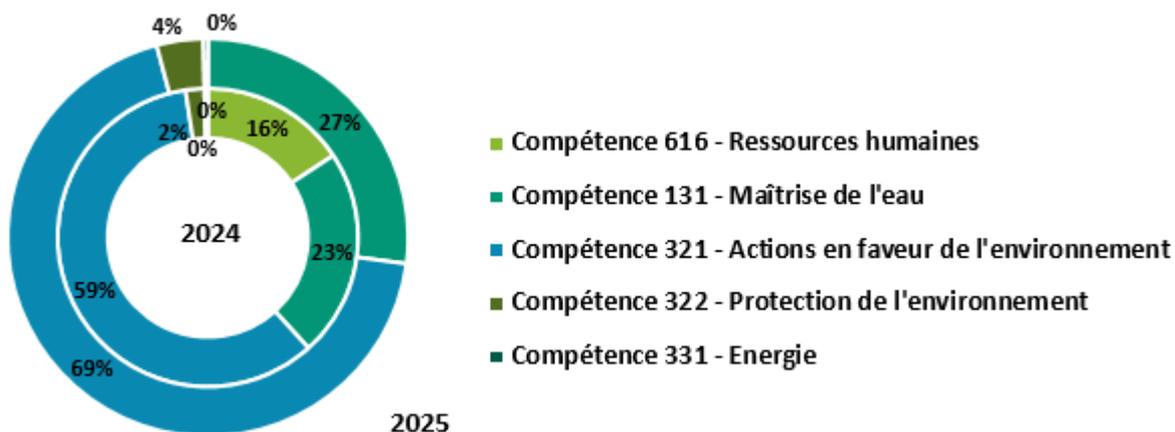
Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées sur ce chapitre à hauteur de 38,366 M€.

Elles regroupent l'ensemble des actions en faveur de la préservation de l'environnement confiées à l'Office de l'Environnement de la Corse (15,023 M€ dont 13,750 M€ de dotation de fonctionnement propre).

Sont également budgétées dans le cadre de cette compétence :

- la participation de la CdC au budget du Parc Naturel Régional de la Corse (5,566 M€),
- les dépenses relatives à la protection, l'aménagement, la valorisation et la gestion des espaces naturels sensibles et protégés ainsi que les missions de restauration, d'entretien et de valorisation des milieux aquatiques, de la ressource en eau potable et de prévention des inondations (2,898 M€).

Une part des crédits portés à ce chapitre est consacrée au fonctionnement de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (8,780 M€).



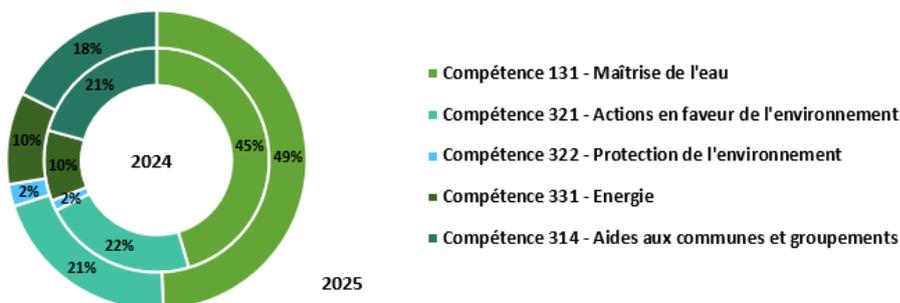
**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Environnement - 907</b>				
<b>Politique III.A - La politique de l'eau</b>	<b>18 000 000</b>	<b>12 825 000</b>	<b>12 550 000</b>	<b>-2,14%</b>
Compétence 131 - Maîtrise de l'eau	18 000 000	12 825 000	12 550 000	-2,14%
<b>Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>7 135 085</b>	<b>6 701 700</b>	<b>5 889 340</b>	<b>-12,12%</b>
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement	6 505 085	6 277 800	5 277 840	-15,93%
Compétence 322 - Protection de l'environnement	630 000	423 900	611 500	44,26%
<b>Politique III.C - L'énergie</b>	<b>2 780 000</b>	<b>2 880 000</b>	<b>2 530 000</b>	<b>-12,15%</b>
Compétence 331 - Energie	2 780 000	2 880 000	2 530 000	-12,15%
<b>Politique IV.B - Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>6 500 000</b>	<b>5 850 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>-23,08%</b>
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements	6 500 000	5 850 000	4 500 000	-23,08%
<b>Dépenses totales</b>	<b>34 415 085</b>	<b>28 256 700</b>	<b>25 469 340</b>	<b>-9,86%</b>

Les crédits d'investissement consacrés au chapitre « Environnement » s'établissent à 25,469 M€, en diminution par rapport aux BP 2024 et 2023.

Les dépenses prévues au titre de ce chapitre concernent principalement :

- La politique de l'eau financée via des subventions d'équipement versées à l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse et des travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse (12,550 M€) ;
- Les études et marchés pour l'aménagement en vue de la restauration, la préservation et la valorisation des sites ENS de la Collectivité de Corse (2,538 M€),
- Les actions en faveur de la protection de l'environnement menées par l'Office de l'Environnement de la Corse (2,740 M€) ;
- Les subventions d'équipement allouées aux communes et intercommunalités en vue de financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux (4,500 M€) ;
- La politique énergétique dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse : amélioration de l'efficacité énergétique, baisse de la consommation d'électricité, soutien aux énergies renouvelables et promotion de la mobilité durable (2,530 M€) ;



## 5-1.12. Transports

Les chiffres clés : **409,329 M€** de dépenses inscrites / représentant **29,86 %** des dépenses réelles ventilées avec une part de **29,08 %** en section de fonctionnement et de **32,47 %** en section d'investissement / un budget en progression de **12,17 %** par rapport au BP 2024.

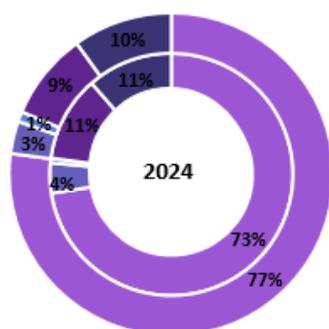
En section de fonctionnement :

	CPF 2023	CPF 2024	CPF 2025	Evol n-1
<b>Transports - 938</b>				
<b>Politique V.A - La continuité territoriale</b>	<b>186 999 159,00</b>	<b>186 999 159,00</b>	<b>236 999 159,00</b>	<b>26,74%</b>
Compétence 111 - Continuité territoriale	186 999 159,00	186 999 159,00	236 999 159,00	26,74%
<b>Politique V.B - Les infrastructures routières</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 400 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>-3,85%</b>
Compétence 112 - Voirie départementale	7 250 000,00	7 150 000,00	6 600 000,00	-7,69%
Compétence 113 - Routes territoriales	3 250 000,00	3 250 000,00	3 400 000,00	4,62%
<b>Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 620 000,00</b>	<b>3 100 000,00</b>	<b>91,36%</b>
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	1 000 000,00	1 620 000,00	3 100 000,00	91,36%
<b>Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>28 000 000,00</b>	<b>29 500 000,00</b>	<b>26 900 000,00</b>	<b>-8,81%</b>
Compétence 115 - Réseau ferré	28 000 000,00	29 500 000,00	26 900 000,00	-8,81%
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	<b>28 900 000,00</b>	<b>29 404 325,00</b>	<b>30 500 000,00</b>	<b>3,73%</b>
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	28 900 000,00	29 404 325,00	30 500 000,00	3,73%
<b>Dépenses totales</b>	<b>255 399 159</b>	<b>257 923 484</b>	<b>307 499 159</b>	<b>19,22%</b>

Le chapitre Transports représente la part la plus importante, soit 29 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont les trois quarts sont constitués par la Dotation de Continuité Territoriale de 237 M€ (+ 27 %) reversée à l'Office des Transports de la Corse.

Les autres dépenses rattachées à la compétence de ce chapitre sont réparties entre secteurs de la façon suivante :

- Transports interurbains et scolaires sur route : gestion des marchés de transports scolaires et interurbains, remboursement des frais de transports d'élèves en situation de handicap s'opérant généralement par des taxis adaptés - 30,500 M€ (9,92 %),
- Transports ferroviaires et l'intermodalité : versement de la contribution d'exploitation ferroviaire à l'EPIC CFC et remboursement du dispositif du gratuité étudiante conformément aux dispositions du COPE - 26,900 M€ (8,75 %),
- Actions permettant la bonne exploitation des infrastructures routières (viabilité hivernale, fournitures de voirie pour le travail de la régie, campagnes de fauchage, nettoyage...) : 10 M€ (3,25 %),
- Réseaux portuaires et aéroportuaires : poursuite de l'opération de dragage du port de Centuri, accompagnement de certaines concessions portuaires, prestations d'assistance relative au bilan des actuelles concessions et à la préparation de la mise en place de la future gouvernance d'exploitation des aéroports (SMO/EPIC) : 3,100 M€ (1 %).



2025

- Compétence 111 - Continuité territoriale
- Compétence 112 - 113 Voirie territoriale
- Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires
- Compétence 115 - Réseau ferré
- Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires

**En section d'investissement :**

	CPI 2023	CPI 2024	CPI 2025	Evol n-1
<b>Transports - 908</b>				
<b>Politique V.B - Les infrastructures routières</b>	<b>71 900 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>69 652 000</b>	<b>-0,50%</b>
Compétence 112 - Voirie départementale	46 900 000	44 000 000	42 529 200	-3,34%
Compétence 113 - Routes territoriales	25 000 000	26 000 000	27 122 800	4,32%
<b>Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>23 986 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>13 084 000</b>	<b>-6,54%</b>
Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires	23 986 000	14 000 000	13 084 000	-6,54%
<b>Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>16 000 000</b>	<b>23 000 000</b>	<b>17 024 000</b>	<b>-25,98%</b>
Compétence 115 - Réseau ferré	16 000 000	23 000 000	17 024 000	-25,98%
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	<b>140 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>#DIV/0!</b>
Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires	140 000	0	250 000	#DIV/0!
<b>Politique O.C - Elaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 819 948</b>	<b>#DIV/0!</b>
Compétence 613 - Finances	0	0	1 819 948	#DIV/0!
<b>Dépenses totales</b>	<b>112 026 000</b>	<b>107 000 000</b>	<b>101 829 948</b>	<b>-4,83%</b>

En section d'investissement, 32,47 % des dépenses réelles ventilées sont affectés au chapitre « Transports ».

En diminution de 4,83 %, par rapport au BP 2024 ces dépenses sous forme d'études et de travaux d'opérations menés sous maîtrise d'ouvrage sont réparties entre secteurs comme suit :

- Modernisation et maintenance des infrastructures routières : 69,652 M€ (65 %),
- Mise aux normes, sécurisation et développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires : 13,084 M€ (13 %),
- Financement d'opérations ferroviaires réalisées en maitrise d'ouvrage par la Collectivité en lien étroit avec l'EPIC CFC : 17,024 M€ (17 %).

A noter l'inscription de 1,820 M€ de crédits correspondant à des annulations de titres.



## 5-2. Présentation des dépenses par nature

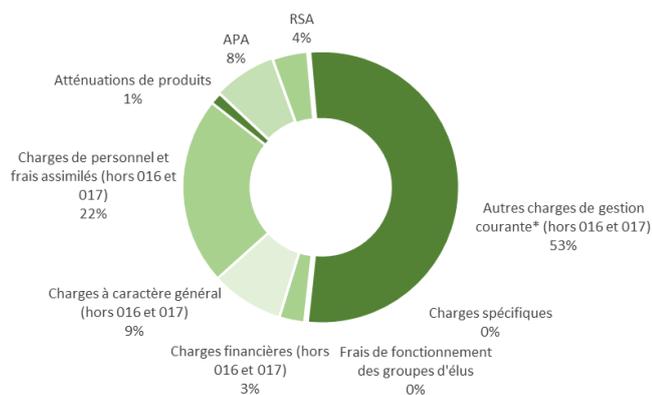
La Collectivité de Corse vote son budget par fonction, toutefois la présentation des dépenses par nature permet d'offrir une analyse complémentaire de l'analyse par fonction. Elle permet ainsi de présenter les principales évolutions entre le BP 2024 et le BP 2025 tant en section d'investissement qu'en fonctionnement.

### 5-2.1. Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

La répartition et l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Corse par chapitre nature sont détaillées au travers des tableaux et graphiques ci-dessous.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2023/ BP 2022 en %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	98 860 545	93 536 447	95 287 286	1 750 839	1,9%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	232 352 303	243 400 228	247 243 300	3 843 072	1,6%
014	Atténuations de produits	14 100 000	15 800 000	15 300 000	- 500 000	-3,2%
016	APA	77 079 431	75 139 030	82 427 500	7 288 470	9,7%
017	RSA	44 612 164	46 047 000	45 566 940	- 480 060	-1,0%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	518 332 721	534 695 873	587 714 384	53 018 511	9,9%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	763 142	675 835	726 923	51 088	7,6%
66	Charges financières (hors 016 et 017)	24 779 533	28 000 000	32 900 000	4 900 000	17,5%
67	Charges spécifiques	40 000	35 000	1 000	- 34 000	-97,1%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	-	100 000	4 150 679	4 050 679	4050,7%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 010 919 839</b>	<b>1 037 429 413</b>	<b>1 111 318 012</b>	<b>73 888 599</b>	<b>7,1%</b>

Répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2025 par chapitre nature



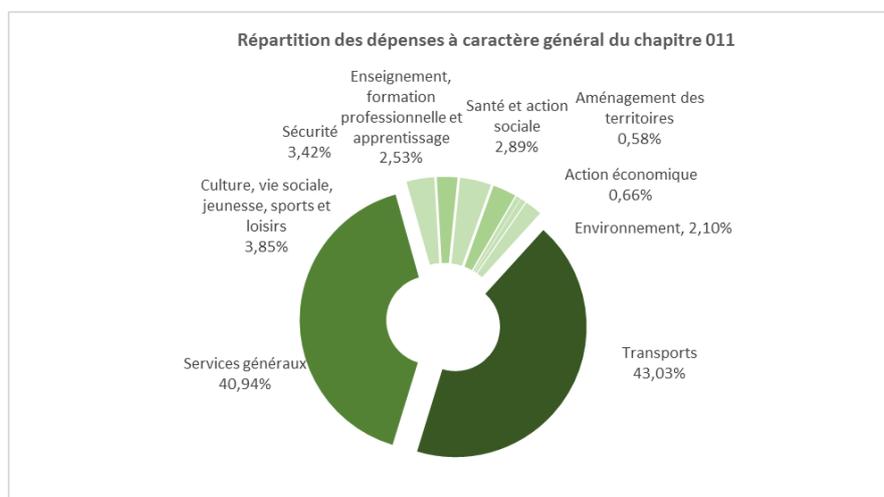
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevèrent à 1 111 M€ et augmentent de 7,12 % par rapport au BP 2024 (PM : 1 037 M€).

### Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général pour le BP 2025 s'élevèrent à 95,387 M€ et représentent 8,58 % du total des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent de 2 % par rapport au BP 2024 soit une hausse de 1,851 M€.

La ventilation des charges à caractère général par chapitre fonctionnel détaillé dans le tableau ci-dessous permet d'apprécier leur évolution par rapport au BP 2024 :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025/ BP 2024 en %
930	Services généraux	37 826 400	37 833 337	38 271 615	438 278	1,2%
931	Sécurité	3 250 000	2 970 000	3 196 720	226 720	7,6%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 714 105	3 782 679	2 365 283	- 1 417 396	-37,5%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 541 500	3 958 617	3 597 037	- 361 580	-9,1%
934	Santé et action sociale	3 784 060	2 737 480	2 703 739	- 33 741	-1,2%
935	Aménagement des territoires	945 000	538 475	543 010	4 535	0,8%
936	Action économique	830 000	939 674	619 492	- 320 182	-34,1%
937	Environnement	2 188 480	1 908 860	1 965 390	56 530	3,0%
938	Transports	38 680 000	38 367 325	40 225 000	1 857 675	4,8%
943	Opération financières	-	500 000	1 900 000	1 400 000	280,0%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement 011</b>		<b>98 759 545</b>	<b>93 536 447</b>	<b>95 387 286</b>	<b>1 850 839</b>	<b>2,0%</b>



Les principales évolutions des charges à caractère général concernent notamment :

- **La sécurité** présente une hausse de 7,6 % (+ 0,227 M€),
- **L'Enseignement, formation professionnelle et apprentissage** et **l'Action économique** accusent respectivement une baisse de 37,5 % et 34,1 %.
- **La Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs** et **l'Environnement** enregistrent aussi une diminution moindre de 9,1 % et 2,3 %
- **Les services généraux** (+ 1,2 %) et **l'Aménagement des territoires** (+ 0,8 %) demeurent quasi stables.
- Le budget relatif aux **opérations financières** est sensiblement augmenté de 280 % (+ 1,400 M€)

### Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Les charges de personnel s'établissent à 247,243 M€ et représentent 22,25 % des dépenses réelles de fonctionnement (23,46 % au BP 2024). Elles restent comparables par rapport au budget voté en 2024.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025/ BP 2024 en %
930	Services généraux	189 221 895,00	194 336 839	203 464 552	206 012 200	2 547 648	1,3%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	25 090 000,00	25 304 487	27 860 676	28 961 000	1 100 324	3,9%
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)	6 262 205,00	6 023 754	6 125 000	6 291 000	166 000	2,7%
937	Environnement	6 452 600,00	6 687 223	5 950 000	5 979 100	29 100	0,5%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>227 026 700,00</b>	<b>232 352 303</b>	<b>243 400 228</b>	<b>247 243 300</b>	<b>3 843 072</b>	<b>1,6%</b>

Le chapitre nature 012 comprend la grande majorité des dépenses de personnels pour les chapitres 930, 932, 934 et 937. Les dépenses de rémunération relatives aux chapitres « nature » 016-APA et 017-RSA sont comptabilisées sur ces chapitres

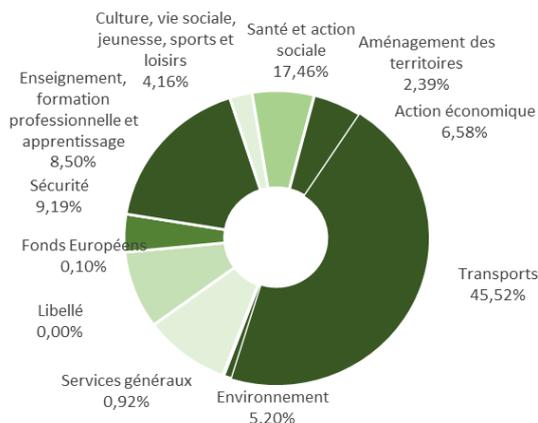
### Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

Les dépenses relevant de ce chapitre s'élèvent à 587,214 M€ au BP 2025 (hors chapitre 943) et représentent 52,84 % du total des dépenses réelles de fonctionnement (52 % au BP 2024). Elles affichent une évolution de 9,8 %.

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025/ BP 2024 en %
930	Services généraux	6 091 705	5 729 105	5 402 356	- 326 749	-5,7%
930-5	Fonds Européens	230 000	530 000	570 000	40 000	7,5%
931	Sécurité	52 569 340	53 901 187	53 943 978	42 791	0,1%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 945 895	51 137 699	49 939 717	- 1 197 982	-2,3%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23 666 500	23 530 517	24 402 963	872 446	3,7%
934	Santé et action sociale	90 172 202	95 857 490	102 506 321	6 648 831	6,9%
935	Aménagement des territoires	8 744 570	13 493 908	14 007 710	513 802	3,8%
936	Action économique	39 432 850	39 326 990	38 645 480	- 681 510	-1,7%
937	Environnement	30 760 500	31 632 818	30 521 700	- 1 111 118	-3,5%
938	Transports	216 719 159	219 556 159	267 274 159	47 718 000	21,7%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>518 332 721</b>	<b>534 695 873</b>	<b>587 214 384</b>	<b>52 518 511</b>	<b>9,8%</b>

Ces crédits comportent notamment le reversement de l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 237 M€ à l'Office des Transports de la Corse mais également les dotations de fonctionnement des Agences et Offices et des autres organismes (SMAC, Conservatoire Henri Tomasi, le PNRC, le CSJC).

Répartition des dépenses à caractère général du chapitre 65



La répartition au travers des articles nature du chapitre 65 permet de mettre en évidence les principales évolutions par rapport au BP 2024.

Libellé	Chapitre 65			Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025/ BP 2024 en %	
	Article	BP 2023	BP 2024			BP 2025
Aides à la personne	651	39 073 438	41 467 248	49 178 001	7 710 753	18,6%
Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation	652	44 041 000	47 367 530	49 752 259	2 384 729	5,0%
Indemnités	653	4 358 705	4 394 105	4 295 854	- 98 251	-2,2%
Contributions obligatoires	655	62 180 590	62 741 187	58 729 978	- 4 011 209	-6,4%
Participations (Hors APA et RSA)	656	292 904 419	297 530 315	335 195 067	37 664 752	12,7%
Subventions	657	69 845 169	75 698 320	84 896 743	9 198 423	12,2%
Charges diverses de gestion courante	658	5 929 400	5 497 168	5 166 482	- 330 686	-6,0%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>518 332 721</b>	<b>534 695 873</b>	<b>587 214 384</b>	<b>52 518 511</b>	<b>9,8%</b>

Les principales évolutions sur ce chapitre concernent :

- **Les aides à la personne** avec une évolution de 18,6 % (+ 7,711 M€) permettent de financer les allocations sociales, l'augmentation en année pleine de la dotation qualité et de la revalorisation salariale des SAAD.
- **Les frais de séjours et d'hébergement** qui présentent une augmentation de 5 % par rapport au BP 2024. Ils permettent le financement des frais de scolarité, de l'accueil familial, des frais de séjours de l'aide sociale à l'enfance et des personnes âgées et handicapées.
- **Les contributions obligatoires** enregistrent une diminution de 6,4 % Ces dépenses concernent principalement les participations aux deux SIS (53,943 M€) qui progressent de 1,051 M€ les dotations aux collèges et lycées sont également en augmentation de + 1 M€ par rapport au BP 2022.
- **Les subventions** affichent également une évolution de + 12,2 % (+ 9,198 M€) par rapport au BP 2024.
- **Les charges diverses de gestion courante** sont en baisse de 6 % (- 0,331 M€) par rapport au BP 2024.

- **Les participations** affichent une évolution de 12,7 % par rapport à 2024 soit une augmentation de 37,665 M€. Hors DCT, ces dépenses s'établissent à 98,196 M€ composé notamment de :
  - 55,6 M€ (pour 55,9 M€ au BP 2024) destinés à financer les dépenses de structure (personnel et charges à caractère général) des Agences et Offices,
  - Les participations du SMAC (3,525 M€) restent quasi identique à celle de 2024, la contribution pour le conservatoire Henri TOMASI de 2,600 M€ est en diminution de 6 % (BP 2024 : 2,767 M€), ainsi que celle du CSJC de 2,226 M€ également en baisse de 5,60 % par rapport au BP 2024 (2,358 M€).

### Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 concernent les crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la CdC.

#### L'APA (016) :

Le tableau ci-dessous permet de détailler les typologies de dépenses sur ce chapitre :

Chapitre 016- APA	Article	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025/ BP 2024 en %
11	charges à caractère général	385 500	442 690	- -	442 690	-100,00%
12	charges de personnel	6 310 566	6 797 810	- -	6 797 810	-100,00%
16	APA versée	65 108 365	62 678 530	82 427 500	19 748 970	31,51%
65	Autres charges de gestion courante	5 250 000	5 200 000	- -	5 200 000	-100,00%
67	Charges spécifiques	25 000	20 000	- -	20 000	-100,00%
<b>Total dépenses</b>		<b>77 079 431</b>	<b>75 139 030</b>	<b>82 427 500</b>	<b>7 288 470</b>	<b>9,70%</b>

Les dépenses relatives à l'APA représentent 74,05 % des dépenses totales de fonctionnement de la Collectivité de Corse. En comparaison du BP 2024, les crédits sur le chapitre 016 sont en hausse de l'ordre de 9,7 %, soit + 7,288 M€.

#### Le RSA (017)

Le Chapitre 017 comptabilise les dépenses relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA). Elles représentent 45,567 M€ au BP 2025 et permettent d'assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu mais également, un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion. On constatera une légère diminution par rapport au BP 2024 de l'ordre de - 1 %. Les charges de personnel (5,433 M€) intégrées au chapitre 17 présentent une baisse de 2 % par rapport au BP 2024.

Les prévisions sur le montant des allocations évaluées en 2025 à 37,500 M€ sont quant à elles en hausse de 16,31 %, soit + 5,560 M€ par rapport au BP 2024. A l'inverse les « autres charges de gestions courantes » diminuent fortement de - 7,123 M€.

Chapitre 017- RSA	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025/ BP 2024 en %
11 Charges à caractère général	422 000	356 500,00	- -	356 500	-100,0%
12 Charges de personnel	4 239 731	5 545 000,00	5 000,00	- 5 540 000	-99,9%
17 RSA versé	36 000 000	32 240 000,00	44 799 940,00	12 559 940	39,0%
65 Autres charges de gestion courante	3 930 433	7 885 500,00	762 000,00	- 7 123 500	-90,3%
67 Charges spécifiques	20 000	20 000,00	- -	20 000	-100,0%
<b>Total dépenses</b>	<b>44 612 164</b>	<b>46 047 000</b>	<b>45 566 940</b>	<b>- 480 060</b>	<b>-1,0%</b>

### Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :

Ces frais s'élèvent à 0,729 M€ et sont conformes au plafond réglementaire fixé par le CGCT.

### Les charges financières (66) :

Les charges financières avec une prévision de 32,900 M€ sont en augmentation de 18 %, soit + 4,900 M€ par rapport à 2024. Cette variation résulte de l'ajustement du montant des intérêts au regard de l'augmentation du capital emprunté et de la prise en compte de la hausse des taux d'intérêts et notamment du taux livret A.

### Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits comptabilisées au chapitre 014 représentent 15,300 M€. Ils concernent les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CdC au redressement des comptes publics. Ils sont en diminution de 3,16 %.

### Les dotations aux provisions (68) :

Au BP 2025, un montant de 4,001 M€ sont inscrits au titre des dotations aux dépréciations des actifs circulants et 0,150 M€ au titre des dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement.

## 5-2.2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature

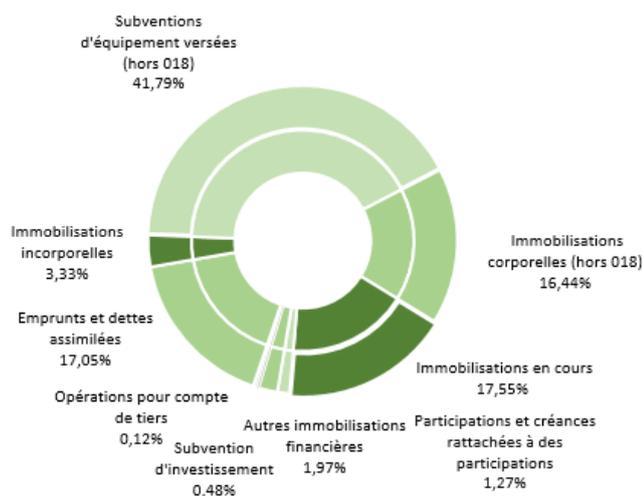
Les dépenses d'investissement proposées pour 375, 582 M€ affichent une baisse globale de - 2,57 % par rapport au BP 2024.

Hors dette, le volume des dépenses sectorielles d'investissement inscrit est de 311,559 M€. Il est en retrait de 5,9 % par rapport au BP 2024 (331,5 M€).

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent ainsi :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025/ BP 2024 en M€	Evol BP 2025 / BP 2024 en %
13	Subvention d'investissement	55 000	20 000	1 819 948	1 799 948	8999,74%
16	Emprunts et dettes assimilées	52 309 000	54 256 931	64 023 394	9 766 463	18,00%
20	Immobilisations incorporelles	13 833 007	16 933 430	12 510 700	- 4 422 730	-26,12%
204	Subventions d'équipement versées (hors 018)	163 582 157	156 546 210	156 947 185	400 975	0,26%
21	Immobilisations corporelles (hors 018)	93 824 651	63 627 275	61 738 551	- 1 888 724	-2,97%
23	Immobilisations en cours	73 913 185	80 400 385	65 931 200	- 14 469 185	-18,00%
26	Participations et créances rattachées à des participations	13 200 000	8 550 000	4 756 000	- 3 794 000	-44,37%
27	Autres immobilisations financières	12 674 000	5 159 000	7 416 000	2 257 000	43,75%
45	Opérations pour compte de tiers	66 000	-	440 000	440 000	#DIV/0!
<b>Total dépenses réelles investissement</b>		<b>423 457 000</b>	<b>385 493 231</b>	<b>375 582 978</b>	<b>- 9 910 253</b>	<b>-2,57%</b>

## Répartition des dépenses d'investissement par nature



### Les emprunts et dettes assimilées (16)

Le remboursement du capital de la dette avec une prévision de 64,023 M€ est globalement en augmentation de 18 % par rapport au BP 2024, Cette hausse résulte de l'intégration des nouveaux emprunts d'équilibre 2024 pour 62 M€ soit une augmentation de + 7,743 M€. Vient s'ajouter le premier remboursement des Fonds PEI Pinville doter de 10 M€ financé à 50 % par la CdC et l'Etat qui a permis d'abonder le dispositif d'avance remboursable au TPE PME mis en œuvre par l'ADEC via la CADEC. Les entreprises ayant débuter l'Etat a notifié à l'ADEC sa volonté de récupérer sa part de financement du dispositif.

**Les participations et créances rattachées (26)** sont également en baisse de 44 %, soit - 3,7 M€. Cette baisse est la résultante de la clôture au 31/12/2024 des dossiers d'ingénierie financière qui ont été majoritairement financés par le FEDER REACT EU 2014-2020. Les crédits inscrits pour 2025 permettront d'amorcer la programmation 2021-2027.

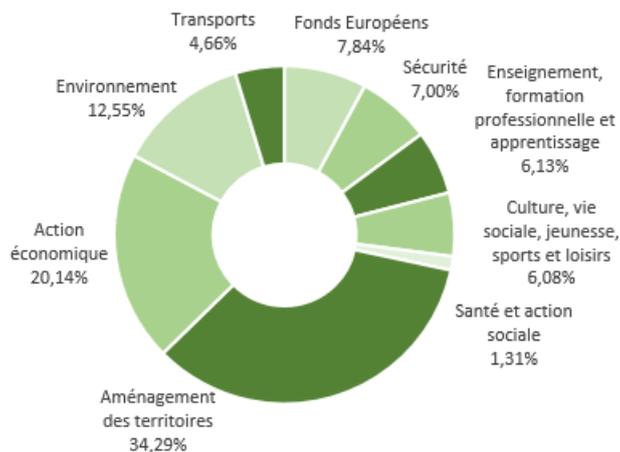
**Les autres immobilisations financières (27)**, au même titre que le chapitre 26, concernent les crédits relatifs à la déclinaison de la politique d'ingénierie du FEDER 2021-2027 portée par la CdC et l'ADEC. Ce chapitre est en évolution de + 45 %, soit 2,3 M€ par rapport au BP 2024.

**Les subventions d'équipement (204)** représentent 156,947 M€, soit quasi stable par rapport au BP 2024 avec une évolution de + 0,26 %. Malgré un montant sensiblement équivalent à 2024, on observe cependant évolution de la répartition globale entre l'ensemble des secteurs.

La répartition des subventions d'équipement versées par chapitre fonctionnel s'établit ainsi :

Chapitre 204	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol 2025/2024 en M€	Evol 2025/2024 en %
9005	Fonds Européens	18 600 000	15 800 000	12 300 000	-3 500 000	-22,15%
901	Sécurité	9 000 000	5 714 300	10 988 400	5 274 100	92,30%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	12 278 738	10 412 050	9 618 500	-793 550	-7,62%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 878 900	8 304 440	9 538 873	1 234 433	14,86%
904	Santé et action sociale	1 910 000	2 275 000	2 060 000	-215 000	-9,45%
905	Aménagement des territoires	44 092 219	54 891 900	53 817 572	-1 074 328	-1,96%
906	Action économique	39 155 000	33 635 000	31 605 000	-2 030 000	-6,04%
907	Environnement	22 533 300	23 543 520	19 699 840	-3 843 680	-16,33%
908	Transports	5 134 000	1 970 000	7 319 000	5 349 000	271,52%
<b>Total dépenses</b>		<b>163 582 157</b>	<b>156 546 210</b>	<b>156 947 185</b>	<b>400 975</b>	<b>0,26%</b>

### Répartition des subventions d'équipement votées sur le chapitre 204

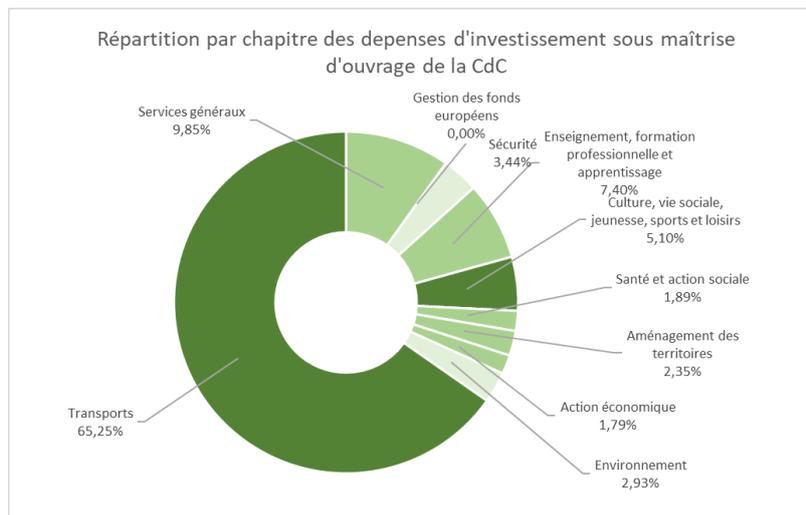


Les principales variations portent sur les politiques suivantes :

- **L'aménagement des territoires** est en légère baisse de - 1,96 % avec un montant de crédit de 53,8 M€. Cette progression stabilisée confirme la volonté de Conseil Exécutif dans son soutien aux communes et intercommunalité. A noter également la poursuite du réseau haut débit.
- **Le secteur des transports** affiche une évolution par rapport au BP 2024 de + 271,5 %, soit + 5,349 M€. Ces crédits ont notamment vocation à soutenir l'aménagement et la rénovation des ports et aéroports.
- **Le secteur de la sécurité** présente une évolution de + 92 %, soit 5,274 M€ correspondant au soutien des PPI des SIS.
- **Le secteur de la culture** est également en évolution avec + 14,86 %, soit 1,2 M€ de crédits supplémentaires par rapport au BP 2024.
- Les crédits **fonds européens** (9005) inscrits au BP 2025 sont en retrait de - 3,5 M€, soit - 22 %. Cette baisse est corrélée à la phase de démarrage du FEDER 2021-2027. Les crédits dédiés au FEDER sont également mobilisés sur d'autres chapitres correspondants pour la clôture du FEDER 2014-2020, le volume de crédits sur ce chapitre est en retrait de 15 % (- 2,8 M€).
- Les crédits relatifs aux autres secteurs **de la santé et action sociale**, de **l'action économique de l'enseignement et l'environnement** sont également en retrait.

**Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage** (Chapitres 20,21,23) s'établissent à 140,180 M€ en retrait de l'ordre - 12,9 % (- 20,7 M€) par rapport au BP 2024. Les principales baisses se reportent sur le secteur des transports (- 12,3 M€), la culture et le Patrimoine (- 3,872 M€), la Santé (- 2,3 M€).

Libellé			BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol BP 2025 / BP 2024 en M€	Evol BP 2025 / BP 2024 en %		
900	Services généraux	20	Immobilisations incorporelles	3 559 000	3 550 000	1 391 000	-	2 159 000	-60,8%
		21	Immobilisations corporelles	11 104 000	9 712 000	10 918 000	-	1 206 000	12,4%
		23	Immobilisations en cours	2 022 000	2 600 000	2 590 000	-	10 000	-0,4%
<b>Services généraux</b>			<b>16 685 000</b>	<b>15 862 000</b>	<b>14 899 000</b>	-	<b>963 000</b>	<b>-6,1%</b>	
900-5	Gestion des fonds européens	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	#DIV/0!
		21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	#DIV/0!
		23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	#DIV/0!
<b>Gestion des fonds européens</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>#DIV/0!</b>	
901	Sécurité	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	#DIV/0!
		21	Immobilisations corporelles	3 798 000	3 605 615	3 791 915	-	186 300	5,2%
		23	Immobilisations en cours	891 000	1 924 385	963 200	-	961 185	-49,9%
<b>Securité</b>			<b>4 689 000</b>	<b>5 530 000</b>	<b>4 755 115</b>	-	<b>774 885</b>	<b>-14,0%</b>	
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	20	Immobilisations incorporelles	625 611	2 755 000	2 986 500	-	231 500	8,4%
		21	Immobilisations corporelles	8 932 651	7 156 200	6 940 000	-	216 200	-3,0%
		23	Immobilisations en cours	1 200 000	2 000 000	1 550 000	-	450 000	-22,5%
<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>			<b>10 758 262</b>	<b>11 911 200</b>	<b>11 476 500</b>	-	<b>434 700</b>	<b>-3,6%</b>	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20	Immobilisations incorporelles	1 220 000	1 697 450	993 000	-	704 450	-41,5%
		21	Immobilisations corporelles	3 111 900	2 251 260	2 090 763	-	160 497	-7,1%
		23	Immobilisations en cours	4 588 200	4 255 000	1 247 000	-	3 008 000	-70,7%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>			<b>8 920 100</b>	<b>8 203 710</b>	<b>4 330 763</b>	-	<b>3 872 947</b>	<b>-47,2%</b>	
904	Santé et action sociale	20	Immobilisations incorporelles	100 000	500 000	50 000	-	450 000	-90,0%
		21	Immobilisations corporelles	120 000	145 000	70 000	-	75 000	-51,7%
		23	Immobilisations en cours	-	2 400 000	600 000	-	1 800 000	-75,0%
<b>Santé et action sociale</b>			<b>220 000</b>	<b>3 045 000</b>	<b>720 000</b>	-	<b>2 325 000</b>	<b>-76,4%</b>	
905	Aménagement des territoires	20	Immobilisations incorporelles	1 805 396	2 161 000	2 047 500	-	113 500	-5,3%
		21	Immobilisations corporelles	17 049 300	125 000	52 500	-	72 500	-58,0%
		23	Immobilisations en cours	970 000	1 500 000	-	-	1 500 000	-100,0%
<b>Aménagement des territoires</b>			<b>19 824 696</b>	<b>3 786 000</b>	<b>2 100 000</b>	-	<b>1 686 000</b>	<b>-44,5%</b>	
906	Action économique	20	Immobilisations incorporelles	200 000	21 800	3 438 573	-	3 416 773	15673,3%
		21	Immobilisations corporelles	1 500 000	2 858 200	-	-	2 858 200	-100,0%
		23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	#DIV/0!
<b>Action économique</b>			<b>1 700 000</b>	<b>2 880 000</b>	<b>3 438 573</b>	-	<b>558 573</b>	<b>19,4%</b>	
907	Environnement	20	Immobilisations incorporelles	581 000	324 180	202 500	-	121 680	-37,5%
		21	Immobilisations corporelles	1 057 200	1 269 000	2 426 000	-	1 157 000	91,2%
		23	Immobilisations en cours	10 243 585	3 120 000	3 141 000	-	21 000	0,7%
<b>Environnement</b>			<b>11 881 785</b>	<b>4 713 180</b>	<b>5 769 500</b>	-	<b>1 056 320</b>	<b>22,4%</b>	
908	Transports	20	Immobilisations incorporelles	5 742 000	5 924 000	4 838 200	-	1 085 800	-18,3%
		21	Immobilisations corporelles	47 151 600	36 505 000	32 012 800	-	4 492 200	-12,3%
		23	Immobilisations en cours	53 998 400	62 601 000	55 840 000	-	6 761 000	-10,8%
<b>Transports</b>			<b>106 892 000</b>	<b>105 030 000</b>	<b>92 691 000</b>	-	<b>12 339 000</b>	<b>-11,7%</b>	
<b>Total dépenses</b>			<b>181 570 843</b>	<b>160 961 090</b>	<b>140 180 451</b>	-	<b>20 780 639</b>	<b>-12,9%</b>	



### 5-3. Budget environnemental « Budget vert »

Le budget environnemental consiste en l'analyse de l'impact environnemental des actions de la collectivité. Il résulte de l'obligation réglementaire de réaliser une annexe environnementale « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe a été rendue obligatoire par l'article 191 de la loi de finances pour 2024 et précisée par le décret d'application du 16 juillet 2024. A compter de l'exercice 2024 elle sera réglementairement annexée au Compte Financier Unique.

Elle concerne :

- Les entités publiques locales appliquant le référentiel M57 et comportant plus de 3 500 habitants (à partir de l'exercice 2024) → Les communes, départements, régions, groupements et établissements publics locaux à caractère administratif, caisses des écoles, CCAS et CIAS, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale. → Le Centre national de la fonction publique territoriale, l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, Île-de-France Mobilité, le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.
- Pour les entités n'ayant pas encore fait le choix du régime budgétaire et comptable M57, la généralisation du compte financier unique leur impose de retenir ce régime au plus tard pour l'exercice 2026. Par conséquent, la généralisation de l'annexe environnementale aura lieu au plus tard en 2026.
- Les budgets annexes et les budgets principaux appliquant le référentiel M4 (à partir de l'exercice 2025)

Elle va être renseignée de manière progressive selon un calendrier défini :

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
<b>Budgets</b>	M57	M57 et M4	M57 et M4
<b>Axes</b>	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
<b>Comptes</b>	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

Elle permet de coter les dépenses selon 6 axes :

Les 6 axes correspondant aux objectifs de transition écologique du règlement du parlement européen sont les suivants :

#### Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Cet axe permet d'apprécier la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la transition vers une économie bas-carbone. Il vise à aligner les politiques publiques locales sur les objectifs nationaux et internationaux, comme ceux fixés par l'Accord de Paris.

## Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Cet axe a pour objectif de réduire la vulnérabilité des territoires face aux impacts déjà perceptibles du changement climatique, tout en anticipant les risques liés aux événements naturels. Cet axe complète l'atténuation (réduction des émissions) en s'attachant à renforcer la résilience des collectivités et des populations.

## Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Cet axe s'inscrit dans un double dynamique de préservation des eaux terrestres et maritimes et d'adaptation des territoires aux défis environnementaux liés à l'eau, comme la raréfaction, la pollution et les conflits d'usage. Il répond également aux enjeux liés aux impacts du changement climatique sur le cycle hydrologique.

## Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Cet axe vise à réduire l'impact environnemental des modes de production et de consommation, à améliorer la gestion des déchets et à limiter les risques technologiques pour les populations et l'environnement. Il s'inscrit dans une dynamique de durabilité, en privilégiant la prévention des déchets, le réemploi, le recyclage et la sécurité face aux installations sensibles.

## Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Cet axe est consacré à la réduction et à la maîtrise des pollutions atmosphériques et des contaminations des sols. Il vise à protéger la santé publique, préserver les écosystèmes et assurer une meilleure qualité de vie, tout en répondant aux objectifs nationaux et internationaux en matière de protection de l'environnement.

## Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ;

Cet axe vise à protéger la biodiversité, restaurer les écosystèmes et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il répond à l'urgence d'enrayer l'érosion de la biodiversité, essentielle pour le bien-être humain, la résilience climatique et l'équilibre écologique des territoires.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce travail constitue une opportunité pour la Collectivité de Corse et ses intermédiaires d'intégrer une démarche plus globale de mesure et d'évaluation de l'impact environnemental de ses actions en élaborant son Budget environnemental.

Pour construire sa trajectoire environnementale et disposer d'un outil à même d'orienter ses choix d'actions, la Collectivité de Corse produira une planification pluriannuelle des opérations intégrant les critères environnementaux. Cet outil de budgétisation permet à ce titre d'intégrer l'évaluation environnementale au cœur du cycle budgétaire afin notamment de :

- Poser un diagnostic et identifier les dépenses d'investissement bénéfiques ou non pour l'environnement ;
- Identifier les marges de progrès pour réorienter certains périmètres de dépense ou amoindrir leurs impacts sur l'environnement en lien avec les objectifs environnementaux définis (intégration de critères d'éco-conditionnalité, évolutions techniques et technologiques, etc.) ;
- Mesurer les résultats obtenus au travers des dispositifs et des projets mis en œuvre sur le territoire dans le cadre de stratégie environnementale et ce au fil des exercices budgétaires successives ; de manière prévisionnelle lors du budget primitif ou en clôture d'exercice lors de l'établissement du compte financier unique.

## 6 - Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales (chapitre 925), les transferts entre sections (chapitres 926/946) ainsi que le virement de section (chapitres 951/953).

### Les opérations patrimoniales (chapitre 925)

Les opérations patrimoniales sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les frais d'études sont transférés sur des comptes de travaux dès lors que ceux-ci sont suivis d'un commencement d'exécution. Ces opérations de retraitement sont budgétaires et impliquent l'émission de titres au compte 203 concerné et de mandats sur un compte de travaux (21 ou 23).

Ces mandats, réalisés sur un compte 21 ou 23 du chapitre 925, rendent alors la dépense éligible au FCTVA (taux de 16,404 % appliqué aux dépenses d'investissement concernées).

Pour l'exercice 2025, le montant estimé des transferts de ces frais d'études suivis de travaux est de 3,5 M€.

### Les opérations de transfert entre sections (chapitres 926/946)

#### Les opérations d'amortissement

Au BP 2025, ces opérations présentent un solde prévisionnel de 87 M€ soit une dotation aux amortissements de 136 M€ (compte 6811) et des reprises de subventions pour 49 M€ (compte 777).

#### La neutralisation des amortissements pour 118M€ ;

#### L'étalement des indemnités de remboursement anticipé

Les deux emprunts toxiques conclus par la Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.

Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Le mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

#### ➤ La comptabilisation des IRA

En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€, soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.

#### ➤ L'étalement de la charge

L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une opération d'ordre budgétaire ayant pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans.

Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€ concourant à dégager de l'autofinancement.

Le virement de section (chapitre 951 et 953)

Il concourt à l'équilibre des sections, l'excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

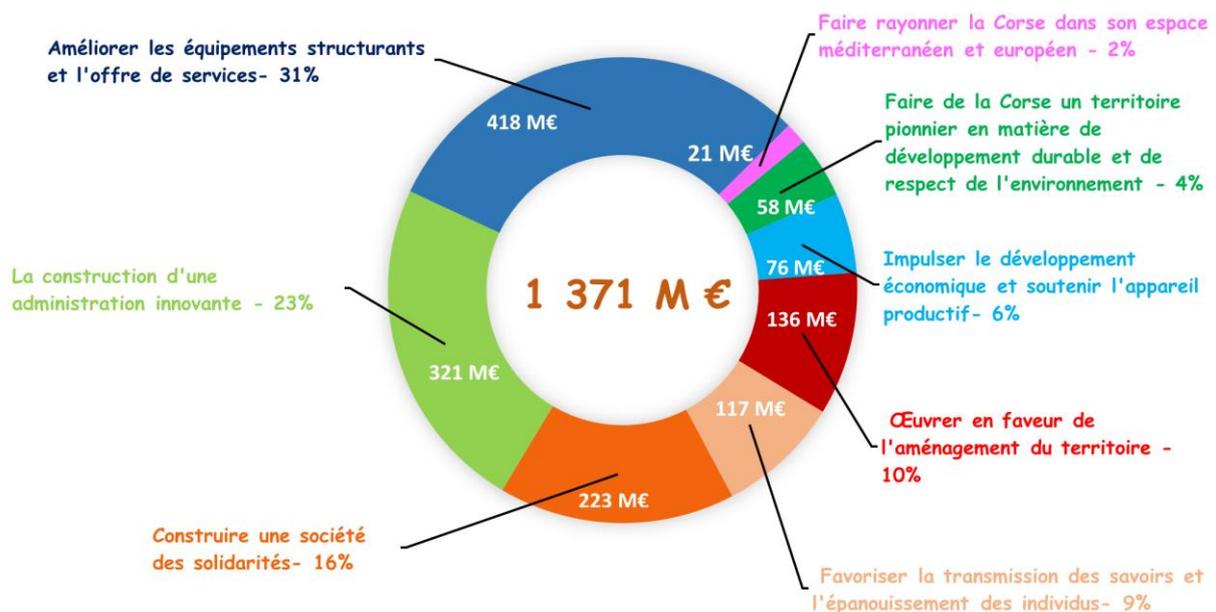
Le virement de section du présent BP s'élève à 190,833 M€.

**L'ensemble de ces opérations permet de déterminer l'autofinancement de l'exercice soit 168,341 M€.**

Pour mémoire, il s'élevait à 155,273 M€ en 2024.

## Partie B - Présentation des crédits budgétaires par politique publique

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIONS	TOTAL CP
Axe O La construction d'une administration innovante	18 990 000	17 342 948	54 562 001	303 659 694	73 552 001	321 002 642
Axe I Construire une société des solidarités	2 140 000	2 810 000	7 985 680	220 616 000	10 125 680	223 426 000
Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	32 092 138	35 609 636	81 091 800	81 220 000	113 183 938	116 829 636
Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	20 045 400	20 969 340	36 750 520	37 438 570	56 795 920	58 407 910
Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	67 465 200	65 052 087	64 979 378	71 378 418	132 444 578	136 430 505
Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	105 615 000	110 517 000	307 364 159	307 881 159	412 979 159	418 398 159
Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	37 780 000	41 681 967	33 832 000	34 173 492	71 612 000	75 855 459
Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	40 000 000	19 600 000	2 700 000	1 000 000	42 700 000	20 600 000
<b>TOTAL</b>	<b>324 127 738</b>	<b>313 582 978</b>	<b>589 265 538</b>	<b>1 057 367 333</b>	<b>913 393 276</b>	<b>1 370 950 311</b>



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Axe O - La construction d'une administration innovante et performante</b>	<b>18 990 000</b>	<b>17 342 948</b>	<b>54 562 001</b>	<b>303 659 694</b>	<b>73 552 001</b>	<b>321 002 642</b>
<b>Politique O.A Structurer l'administration territoriale</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>11 770 000</b>	<b>267 432 302</b>	<b>11 970 000</b>	<b>267 632 302</b>
<i>C 612 - Communication</i>	0	0	1 370 000	1 670 000	1 370 000	1 670 000
<i>C 616 - Ressources humaines</i>	200 000	200 000	10 400 000	265 762 302	10 600 000	265 962 302
<b>Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 912 000</b>	<b>13 575 000</b>	<b>6 226 000</b>	<b>17 575 000</b>	<b>10 138 000</b>
<i>C 614 - Systèmes d'information</i>	4 000 000	3 912 000	13 575 000	6 226 000	17 575 000	10 138 000
<b>Politique O.C Elaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 819 948</b>	<b>5 452 000</b>	<b>423 000</b>	<b>10 452 000</b>	<b>2 242 948</b>
<i>C 613 - Finances</i>	5 000 000	1 819 948	5 452 000	423 000	10 452 000	2 242 948
<b>Politique O.D Amorceur la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>828 195</b>	<b>6 149 392</b>	<b>828 195</b>	<b>6 149 392</b>
<i>C 611 - Fonctionnement des instances</i>	0	0	828 195	6 149 392	828 195	6 149 392
<b>Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	<b>9 750 000</b>	<b>11 380 000</b>	<b>22 820 000</b>	<b>23 355 000</b>	<b>32 570 000</b>	<b>34 735 000</b>
<i>C 615 - Moyens généraux</i>	6 940 000	4 310 000	20 640 000	20 675 000	27 580 000	24 985 000
<i>C 617 - Bâtiments</i>	2 810 000	7 070 000	2 180 000	2 680 000	4 990 000	9 750 000
<b>Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	<b>40 000</b>	<b>31 000</b>	<b>116 806</b>	<b>74 000</b>	<b>156 806</b>	<b>105 000</b>
<i>C 618 - Innovation</i>	40 000	31 000	116 806	74 000	156 806	105 000
<b>Axe I - Construire une société des solidarités</b>	<b>2 140 000</b>	<b>2 810 000</b>	<b>7 985 680</b>	<b>220 616 000</b>	<b>10 125 680</b>	<b>223 426 000</b>
<b>Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>1 107 600</b>	<b>41 488 060</b>	<b>1 137 600</b>	<b>41 518 060</b>
<i>C 511 - Services sociaux</i>	0	0	5 000	431 400	5 000	431 400
<i>C 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	30 000	30 000	1 102 600	41 056 660	1 132 600	41 086 660
<b>Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>2 110 000</b>	<b>1 660 000</b>	<b>3 246 940</b>	<b>149 500 000</b>	<b>5 356 940</b>	<b>151 160 000</b>
<i>C 513 - Personnes âgées</i>	2 110 000	1 660 000	789 940	93 300 000	2 899 940	94 960 000
<i>C 514 - Personnes en situation de handicap</i>	0	0	2 457 000	56 200 000	2 457 000	56 200 000
<b>Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>900 000</b>	<b>26 035 000</b>	<b>900 000</b>	<b>26 035 000</b>
<i>C 515 - Famille - Enfance</i>	0	0	900 000	26 035 000	900 000	26 035 000
<b>Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	<b>0</b>	<b>1 120 000</b>	<b>2 731 140</b>	<b>3 592 940</b>	<b>2 731 140</b>	<b>4 712 940</b>
<i>C 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	0	1 120 000	2 731 140	3 592 940	2 731 140	4 712 940
<b>Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus</b>	<b>32 092 138</b>	<b>35 609 636</b>	<b>81 091 800</b>	<b>81 220 000</b>	<b>113 183 938</b>	<b>116 829 636</b>
<b>Politique II.A L'enseignement et la formation</b>	<b>18 410 000</b>	<b>20 783 000</b>	<b>46 367 500</b>	<b>50 070 000</b>	<b>64 777 500</b>	<b>70 853 000</b>
<i>C 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion</i>	5 000 000	7 280 100	14 134 500	23 681 952	19 134 500	30 962 052
<i>C 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	11 860 000	12 350 000	12 888 000	10 507 540	24 748 000	22 857 540
<i>C 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	1 250 000	851 400	18 200 000	14 999 648	19 450 000	15 851 048
<i>C 461 - Orientations</i>	300 000	301 500	1 145 000	880 860	1 445 000	1 182 360
<b>Politique II.B La Langue corse</b>	<b>1 000 000</b>	<b>517 000</b>	<b>6 340 000</b>	<b>3 230 000</b>	<b>7 340 000</b>	<b>3 747 000</b>
<i>C 431 - Langue corse</i>	1 000 000	517 000	6 340 000	3 230 000	7 340 000	3 747 000
<b>Politique II.C La culture</b>	<b>8 233 138</b>	<b>6 315 838</b>	<b>17 696 400</b>	<b>17 934 388</b>	<b>25 929 538</b>	<b>24 250 226</b>
<i>C 442 - Culture</i>	5 050 000	4 513 500	15 819 400	15 839 400	20 869 400	20 352 900
<i>C 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels et FRAC</i>	3 183 138	1 802 338	1 877 000	2 094 988	5 060 138	3 897 326
<b>Politique II.D Le patrimoine</b>	<b>3 279 000</b>	<b>5 168 925</b>	<b>828 500</b>	<b>1 455 612</b>	<b>4 107 500</b>	<b>6 624 537</b>
<i>C 441 - Patrimoine</i>	3 279 000	5 168 925	828 500	1 455 612	4 107 500	6 624 537
<b>Politique II.E Le sport et la jeunesse</b>	<b>1 170 000</b>	<b>2 824 873</b>	<b>9 829 400</b>	<b>8 510 000</b>	<b>10 999 400</b>	<b>11 334 873</b>
<i>C 451 - Sports</i>	1 170 000	2 734 873	8 929 400	7 290 000	10 099 400	10 024 873
<i>C 452 - Jeunesse</i>	0	90 000	900 000	1 220 000	900 000	1 310 000
<b>Politique II.F Vie sociale et citoyenne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>
<i>C 471 - Egalité entre les femmes et les hommes</i>	0	0	30 000	20 000	30 000	20 000
<b>Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement</b>	<b>20 045 400</b>	<b>20 969 340</b>	<b>36 750 520</b>	<b>37 438 570</b>	<b>56 795 920</b>	<b>58 407 910</b>
<b>Politique III.A La politique de l'eau</b>	<b>12 550 000</b>	<b>12 550 000</b>	<b>8 780 000</b>	<b>8 780 000</b>	<b>21 330 000</b>	<b>21 330 000</b>
<i>C 131 - Maîtrise de l'eau</i>	12 550 000	12 550 000	8 780 000	8 780 000	21 330 000	21 330 000
<b>Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>4 925 400</b>	<b>5 889 340</b>	<b>27 850 520</b>	<b>28 538 570</b>	<b>32 775 920</b>	<b>34 427 910</b>
<i>C 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	4 775 400	5 277 840	27 049 780	27 321 830	31 825 180	32 599 670
<i>C 322 - Protection de l'environnement</i>	150 000	611 500	800 740	1 216 740	950 740	1 828 240
<b>Politique III.C L'énergie</b>	<b>2 570 000</b>	<b>2 530 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>2 690 000</b>	<b>2 650 000</b>
<i>C 331 - Energie</i>	2 570 000	2 530 000	120 000	120 000	2 690 000	2 650 000

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire</b>	<b>67 465 200</b>	<b>65 052 087</b>	<b>64 979 378</b>	<b>71 378 418</b>	<b>132 444 578</b>	<b>136 430 505</b>
<b>Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne</b>	<b>3 400 000</b>	<b>4 116 026</b>	<b>1 943 240</b>	<b>7 620 560</b>	<b>5 343 240</b>	<b>11 736 586</b>
<i>C 313 - Développement rural et territorial</i>	<i>3 400 000</i>	<i>4 116 026</i>	<i>1 943 240</i>	<i>7 620 560</i>	<i>5 343 240</i>	<i>11 736 586</i>
<b>Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>45 055 000</b>	<b>36 492 546</b>	<b>11 160</b>	<b>191 160</b>	<b>45 066 160</b>	<b>36 683 706</b>
<i>C 314 - Aides aux communes et groupements</i>	<i>45 055 000</i>	<i>36 492 546</i>	<i>11 160</i>	<i>191 160</i>	<i>45 066 160</i>	<i>36 683 706</i>
<b>Politique IV.C L'habitat</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>820 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>8 920 000</b>	<b>9 800 000</b>
<i>C 315 - Habitat logement</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 500 000</i>	<i>820 000</i>	<i>1 300 000</i>	<i>8 920 000</i>	<i>9 800 000</i>
<i>C 316 - Logement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>500 000</i>	<i>950 000</i>	<i>500 000</i>	<i>950 000</i>
<b>Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>10 750 200</b>	<b>15 743 515</b>	<b>57 078 978</b>	<b>57 140 698</b>	<b>67 829 178</b>	<b>72 884 213</b>
<i>C 317 - Prévention contre les incendies</i>	<i>10 750 200</i>	<i>15 743 515</i>	<i>57 078 978</i>	<i>57 140 698</i>	<i>67 829 178</i>	<i>72 884 213</i>
<b>Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>160 000</b>	<b>200 000</b>	<b>5 126 000</b>	<b>5 126 000</b>	<b>5 286 000</b>	<b>5 326 000</b>
<i>C 311 - Urbanisme</i>	<i>160 000</i>	<i>200 000</i>	<i>5 126 000</i>	<i>5 126 000</i>	<i>5 286 000</i>	<i>5 326 000</i>
<b>Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services</b>	<b>105 615 000</b>	<b>110 517 000</b>	<b>307 364 159</b>	<b>307 881 159</b>	<b>412 979 159</b>	<b>418 398 159</b>
<b>Politique V.A La continuité territoriale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>236 999 159</b>	<b>236 999 159</b>	<b>236 999 159</b>	<b>236 999 159</b>
<i>C 111 - Continuité territoriale</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>236 999 159</i>	<i>236 999 159</i>	<i>236 999 159</i>	<i>236 999 159</i>
<b>Politique V.B Les infrastructures routières</b>	<b>86 500 000</b>	<b>69 652 000</b>	<b>11 610 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>98 110 000</b>	<b>79 652 000</b>
<i>C 112 - Ex voirie départementale</i>	<i>51 500 000</i>	<i>42 529 200</i>	<i>7 785 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>59 285 000</i>	<i>49 129 200</i>
<i>C 113 - Ex routes territoriales (CTC)</i>	<i>35 000 000</i>	<i>27 122 800</i>	<i>3 825 000</i>	<i>3 400 000</i>	<i>38 825 000</i>	<i>30 522 800</i>
<b>Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>6 615 000</b>	<b>13 084 000</b>	<b>275 000</b>	<b>3 100 000</b>	<b>6 890 000</b>	<b>16 184 000</b>
<i>C 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>6 615 000</i>	<i>13 084 000</i>	<i>275 000</i>	<i>3 100 000</i>	<i>6 890 000</i>	<i>16 184 000</i>
<b>Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>10 000 000</b>	<b>17 024 000</b>	<b>26 865 000</b>	<b>26 900 000</b>	<b>36 865 000</b>	<b>43 924 000</b>
<i>C 115 - Réseau ferré</i>	<i>10 000 000</i>	<i>17 024 000</i>	<i>26 865 000</i>	<i>26 900 000</i>	<i>36 865 000</i>	<i>43 924 000</i>
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>31 510 000</b>	<b>30 500 000</b>	<b>31 510 000</b>	<b>30 750 000</b>
<i>C 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	<i>0</i>	<i>250 000</i>	<i>31 510 000</i>	<i>30 500 000</i>	<i>31 510 000</i>	<i>30 750 000</i>
<b>Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	<b>2 500 000</b>	<b>10 507 000</b>	<b>105 000</b>	<b>382 000</b>	<b>2 605 000</b>	<b>10 889 000</b>
<i>C 121 - Réseau THD</i>	<i>2 500 000</i>	<i>10 507 000</i>	<i>105 000</i>	<i>382 000</i>	<i>2 605 000</i>	<i>10 889 000</i>
<b>Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif</b>	<b>37 780 000</b>	<b>41 681 967</b>	<b>33 832 000</b>	<b>34 173 492</b>	<b>71 612 000</b>	<b>75 855 459</b>
<b>Politique VI.A Le développement agricole et rural</b>	<b>17 740 000</b>	<b>19 368 573</b>	<b>15 784 000</b>	<b>16 155 492</b>	<b>33 524 000</b>	<b>35 524 065</b>
<i>C 211 - Agriculture</i>	<i>16 130 000</i>	<i>16 130 000</i>	<i>15 323 000</i>	<i>15 623 000</i>	<i>31 453 000</i>	<i>31 753 000</i>
<i>C 212 - Forêt</i>	<i>1 610 000</i>	<i>3 238 573</i>	<i>461 000</i>	<i>532 492</i>	<i>2 071 000</i>	<i>3 771 065</i>
<b>Politique VI.B Le soutien aux entreprises</b>	<b>16 200 000</b>	<b>18 473 394</b>	<b>6 543 000</b>	<b>6 513 000</b>	<b>22 743 000</b>	<b>24 986 394</b>
<i>C 213 - Action économique</i>	<i>16 200 000</i>	<i>18 473 394</i>	<i>6 543 000</i>	<i>6 513 000</i>	<i>22 743 000</i>	<i>24 986 394</i>
<b>Politique VI.C Le développement touristique</b>	<b>3 840 000</b>	<b>3 840 000</b>	<b>11 505 000</b>	<b>11 505 000</b>	<b>15 345 000</b>	<b>15 345 000</b>
<i>C 214 - Tourisme</i>	<i>3 840 000</i>	<i>3 840 000</i>	<i>11 505 000</i>	<i>11 505 000</i>	<i>15 345 000</i>	<i>15 345 000</i>
<b>Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen</b>	<b>40 000 000</b>	<b>19 600 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>42 700 000</b>	<b>20 600 000</b>
<b>Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens</b>	<b>40 000 000</b>	<b>19 600 000</b>	<b>2 290 000</b>	<b>610 000</b>	<b>42 290 000</b>	<b>20 210 000</b>
<i>C 231 - Fonds européens</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>60 000</i>	<i>30 000</i>	<i>60 000</i>	<i>30 000</i>
<i>C 232 - Subvention globale</i>	<i>40 000 000</i>	<i>19 600 000</i>	<i>2 230 000</i>	<i>580 000</i>	<i>42 230 000</i>	<i>20 180 000</i>
<b>Politique VII.B La coopération territoriale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>367 000</b>	<b>347 000</b>	<b>367 000</b>	<b>347 000</b>
<i>C 221 - Coopération décentralisée</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>367 000</i>	<i>347 000</i>	<i>367 000</i>	<i>347 000</i>
<b>Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>
<i>C 222 - Coopération internationale</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>
<b>Total</b>	<b>324 127 738</b>	<b>313 582 978</b>	<b>589 265 538</b>	<b>1 057 367 333</b>	<b>913 393 276</b>	<b>1 370 950 311</b>

## Axe I - Construire une société des solidarités

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**220 616 000 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

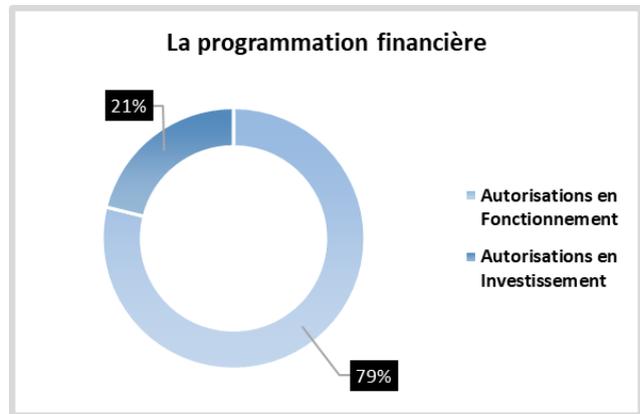
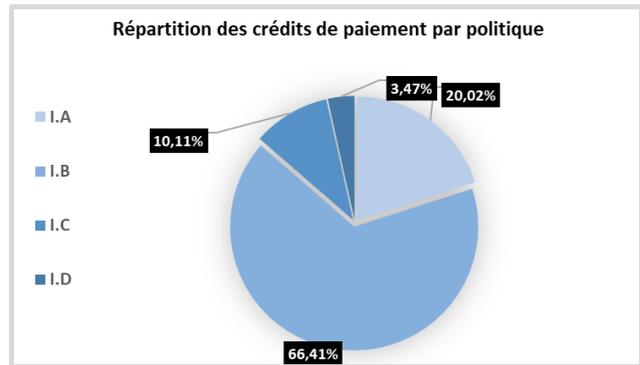
**2 810 000 €**

→ Autorisation d'engagement de :

**7 985 680 €**

→ Autorisation de programme de :

**2 140 000 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion	30 000	30 000	1 107 600	41 488 060	1 137 600	41 518 060
I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap	2 110 000	1 660 000	3 246 940	149 500 000	5 356 940	151 160 000
I.C La protection de l'enfance et de la famille	-	-	900 000	26 035 000	900 000	26 035 000
I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse	-	1 120 000	2 731 140	3 592 940	2 731 140	4 712 940
<b>TOTAL</b>	<b>2 140 000</b>	<b>2 810 000</b>	<b>7 985 680</b>	<b>220 616 000</b>	<b>10 125 680</b>	<b>223 426 000</b>

## Politique I.A - Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.A Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>1 107 600</b>	<b>41 488 060</b>	<b>1 137 600</b>	<b>41 518 060</b>
<i>Compétence 511 - Services sociaux</i>	-	-	5 000	431 400	5 000	431 400
<i>Programme 5111 Social</i>	-	-	5 000	431 400	5 000	431 400
<i>Compétence 512 - Insertion - Lutte contre la précarité</i>	30 000	30 000	1 102 600	41 056 660	1 132 600	41 086 660
<i>Programme 5120 Fonds de solidarité logement</i>	30 000	30 000	-	750 000	30 000	780 000
<i>Programme 5121 Insertion - précarité</i>	-	-	80 500	257 720	80 500	257 720
<i>Programme 5122 Programmes départementaux d'insertion</i>	-	-	140 100	2 548 940	140 100	2 548 940
<i>Programme 5123 RSA</i>	-	-	882 000	37 500 000	882 000	37 500 000

Le programme 5111 met en œuvre les dispositions relatives à l'action sociale de proximité, avec notamment : l'action sociale polyvalente, l'accompagnement de la personne en matière budgétaire avec la Mesure d'accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.), le versement de secours financiers d'urgence ou encore la mise en œuvre d'une aide pour situations ponctuellement dégradées. Ce programme prévoit également le financement d'actions collectives dans les territoires et la mise en œuvre du marché relatif aux déplacements sur le continent pour raisons médicales avec l'association Inseme, notifié en 2024.

Les dépenses de fonctionnement du programme 5120 sont consacrées aux aides financières allouées sous forme de subventions, versées selon la nature de la créance à des organismes publics et leurs groupements, à des prestataires tels que des distributeurs d'énergie, ou encore à des bailleurs privés. Ces aides font l'objet d'un passage et d'un accord de la commission FSL. En investissement, la mise en place de prêts est prévue pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Concernant le programme 5121, les crédits inscrits au titre du BP 2025 vont permettre de verser les soldes des conventions 2024 et de subventionner en 2025 l'ASLL et des actions de lutte contre l'illettrisme envers les bénéficiaires du RSA (prévues au Contrat local des solidarités).

Le programme 5122 concerne les aides individuelles destinées à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA ; le financement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), ainsi que d'autres structures de type auto-écoles sociales et la mise en œuvre du programme territorial d'insertion (accord-cadre).

Les crédits du programme 5132 sont destinés à la gestion de l'allocation RSA (versements mensuels des acomptes aux CAF et MSA, remises gracieuses, ...) et à la gestion des Chèques accompagnement personnalisé (CAP) du public RSA.

## Politique I. B - L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.B L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</b>	<b>2 110 000</b>	<b>1 660 000</b>	<b>3 246 940</b>	<b>149 500 000</b>	<b>5 356 940</b>	<b>151 160 000</b>
<i>Compétence 513 - Personnes âgées</i>	2 110 000	1 660 000	789 940	93 300 000	2 899 940	94 960 000
<i>Programme 5131 APA</i>	-	-	-	75 000 000	-	75 000 000
<i>Programme 5134 Prestations aux personnes âgées (Hors APA)</i>	-	-	789 940	18 300 000	789 940	18 300 000
<i>Programme 5135 Plan de soutien à l'investissement des ESMS</i>	2 110 000	1 660 000	-	-	2 110 000	1 660 000
<i>Compétence 514 - Personnes en situation de handicap</i>	-	-	2 457 000	56 200 000	2 457 000	56 200 000
<i>Programme 5141 Personnes en situation de handicap</i>	-	-	2 457 000	56 200 000	2 457 000	56 200 000

Compte tenu du vieillissement de la population en Corse, ces dépenses sont en constante augmentation depuis ces dernières années. Au-delà de l'augmentation des besoins, le financement des SAD présente également un enjeu majeur afin de garantir la pérennité des structures. Au-delà du nombre de bénéficiaires et des besoins qui augmentent, les dépenses du programme 5131 sont également mécaniquement impactées par les évolutions nationales liées à l'augmentation du tarif socle des services d'aide à domicile et de SMIC. A titre d'exemple, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le tarif socle national des services à domicile a augmenté de 4,66 % et est désormais fixé à 24,58 € / heure d'intervention.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Corse compte 9 774 bénéficiaires de l'APA à domicile et 1 980 bénéficiaires de l'APA en établissement. Le programme 5134 finance à la fois le volet prévention de la perte d'autonomie, dans le cadre de la conférence des financeurs et le programme « invecchjà bè », ainsi que le programme de soutien aux aidants familiaux. Ces dépenses sont compensées en intégralité par une recette de la CNSA.

Concernant les dépenses liées à la PCH (programme 5141), elles ont fortement augmenté au cours des dernières années. Cela s'explique à la fois par l'évolution des besoins et de la réglementation en vigueur dans le champ du handicap. La Corse compte à ce jour 3 800 bénéficiaires de la PCH et 651 bénéficiaires de l'ACTP.

Le projet de transformation de l'offre de l'ADAPEI 2B, à savoir la création de places services d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap et la création de places de foyer de vie, est financé sur ce programme. La subvention de fonctionnement de la Collectivité vers la MDPH à hauteur de 804 000 € par an est financée également sur ce programme.

## Politique I. C - La protection de l'enfance et de la famille

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.C La protection de l'enfance et de la famille</b>	-	-	<b>900 000</b>	<b>26 035 000</b>	<b>900 000</b>	<b>26 035 000</b>
<i>Compétence 515 - Famille - Enfance</i>	-	-	<i>900 000</i>	<i>26 035 000</i>	<i>900 000</i>	<i>26 035 000</i>
<i>Programme 5151 Prestations de l'aide sociale à l'enfance</i>	-	-	<i>900 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>900 000</i>	<i>26 000 000</i>
<i>Programme 5153 Maison de l'enfance et de la famille</i>	-	-	-	<i>35 000</i>	-	<i>35 000</i>

La politique de protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger et la mise œuvre de dispositifs administratifs ou judiciaires visant à apporter un soutien pour assurer un maintien à domicile mais aussi pour accueillir dans des accueils sécurisés l'enfant qui a besoin d'être extrait temporairement de son milieu familial.

Au cours de l'année 2025, la Direction de la protection de l'enfance va prioriser les actions visant à :

- Développer les actions de soutien à la parentalité ;
- Intervenir plus efficacement à domicile ;
- Développer, diversifier et adapter l'offre d'accueil (ASE « classique », MNA, enfants à besoins spécifiques...) ;
- Améliorer l'accompagnement et le suivi des parcours individuels ;
- Renforcer et structurer le pilotage partenarial de la politique publique.

Parallèlement, l'AMO débuté en 2023 devrait s'achever courant 2025. Elle porte sur trois volets : la réorganisation de la DPE afin de développer et conforter le portage de l'autorité administrative et ainsi permettre la sécurisation du parcours des enfants ; la réorganisation des interventions à domicile et l'accueil d'urgence. La priorité est donc de pouvoir assumer les dépenses obligatoires liées à la prise en charge des enfants confiés, au regard de l'augmentation significative du nombre de placements, tout en améliorant le nombre et la qualité des actions menées par la direction de la protection de l'enfance. 26 000 000 € ont donc été inscrits au BP 2025 afin de financer des dépenses obligatoires en matière d'aide sociale à l'enfance.

## Politique I.D - Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique I.D Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</b>	-	<b>1 120 000</b>	<b>2 731 140</b>	<b>3 592 940</b>	<b>2 731 140</b>	<b>4 712 940</b>
<i>Compétence 521 - Santé et services médico-sociaux</i>	-	1 120 000	2 731 140	3 592 940	2 731 140	4 712 940
<i>Programme 5211 Action sanitaire et sociale</i>	-	400 000	707 500	1 374 000	707 500	1 774 000
<i>Programme 5212 Secteur médico social</i>	-	-	527 000	178 600	527 000	178 600
<i>Programme 5213 Prestations de la PMI</i>	-	10 000	1 249 360	1 200 000	1 249 360	1 210 000
<i>Programme 5214 Prestations du CPEF</i>	-	40 000	67 280	144 000	67 280	184 000
<i>Programme 5215 Prestations des fléaux sociaux</i>	-	-	-	5 500	-	5 500
<i>Programme 5216 Crèche territoriale</i>	-	-	76 000	74 840	76 000	74 840
<i>Programme 5217 Pietrapola</i>	-	20 000	104 000	105 000	104 000	125 000
<i>Programme 5218 Paie Crèche Letizia</i>	-	-	-	511 000	-	511 000
<i>Programme 5219 Bâtiments santé</i>	-	650 000	-	-	-	650 000

La Collectivité contribue au déploiement des politiques territoriales en matière de prévention, d'éducation pour la santé, de réduction des risques et de promotion de la santé ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques nationales.

Elle développe des fonctions d'expertise, de recherche et développement, d'accompagnement à la mise en place de programmes innovants, d'évaluation, de communication, de production de référentiels et d'outils d'intervention, d'animation du réseau des professionnels du champ et développement des compétences des acteurs. Son action s'inscrit dans une dynamique qui vise à mieux connaître, expliquer, préserver, protéger l'état de santé des populations. Le partenariat engagé avec les acteurs en santé du territoire Corse a pour objet de promouvoir le bien-être de la population et de réduire les inégalités territoriales de santé.

Quant au programme 5219, après avoir rétabli l'état sanitaire de la source thermale de Petrapola, la Collectivité de Corse assurera en 2025 le solde de l'opération de la construction d'un chalet thermal à Petrapola.

## Axe II - Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**81 220 000 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

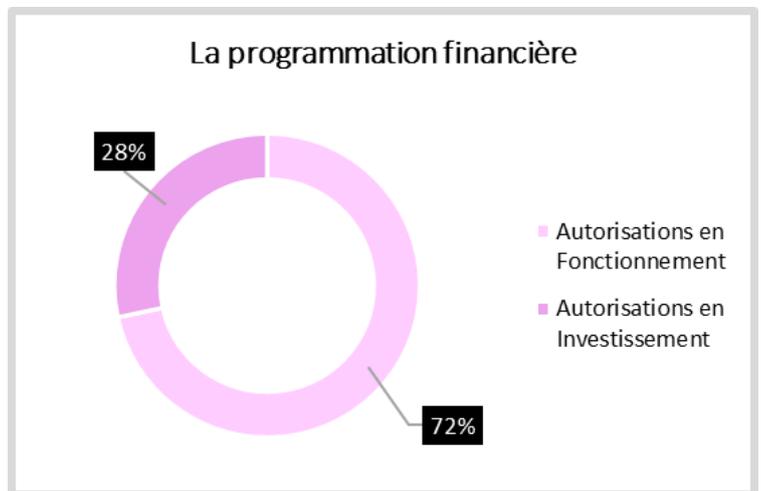
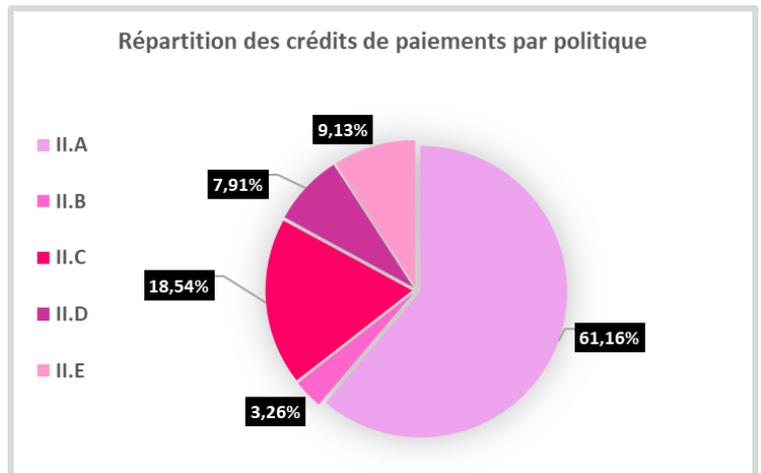
**35 609 636 €**

→ Autorisation d'engagement de :

**81 091 800 €**

→ Autorisation de programme de :

**32 092 138 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
II.A L'enseignement et la formation	18 410 000	20 783 000	46 367 500	50 070 000	64 777 500	70 853 000
II.B La Langue corse	1 000 000	517 000	6 340 000	3 230 000	7 340 000	3 747 000
II.C La culture	8 233 138	6 315 838	17 696 400	17 934 388	25 929 538	24 250 226
II.D Le patrimoine	3 279 000	5 168 925	828 500	1 455 612	4 107 500	6 624 537
II.E Le sport et la jeunesse	1 170 000	2 824 873	9 829 400	8 510 000	10 999 400	11 334 873
II.F Egalité femmes hommes	-	-	30 000	20 000	30 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>32 092 138</b>	<b>35 609 636</b>	<b>81 091 800</b>	<b>81 220 000</b>	<b>113 183 938</b>	<b>116 829 636</b>

## Politique II.A - L'enseignement et la formation

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.A L'enseignement et la formation</b>	<b>18 410 000</b>	<b>20 783 000</b>	<b>46 367 500</b>	<b>50 070 000</b>	<b>64 777 500</b>	<b>70 853 000</b>
<i>Compétence 411 - Enseignement supérieur, recherche et diffusion</i>	5 000 000	7 280 100	14 134 500	23 681 952	19 134 500	30 962 052
Programme 4111 Université travaux	2 900 000	2 600 000	-	-	2 900 000	2 600 000
Programme 4112 Recherche et diffusion	1 000 000	118 000	1 228 000	990 359	2 228 000	1 108 359
Programme 4113 Enseignement supérieur	-	-	515 000	835 760	515 000	835 760
Programme 4114 Formations sanitaires sociales supérieures	100 000	-	7 200 000	5 425 000	7 300 000	5 425 000
Programme 4115 Réussite et vie étudiante	1 000 000	200 000	4 000 000	3 215 393	5 000 000	3 415 393
Programme 4116 Accompagnement éducatif territorial	-	-	610 000	423 700	610 000	423 700
Programme 4117 Matrice Université de Corse	-	4 362 100	-	12 462 495	-	16 824 595
Programme 4119 Diffusion CST21	-	-	581 500	329 245	581 500	329 245
<i>Compétence 412 - Enseignement primaire et secondaire</i>	11 860 000	12 350 000	12 888 000	10 507 540	24 748 000	22 857 540
Programme 4121 EPLE - Travaux de bâtiment	6 000 000	10 420 000	-	-	6 000 000	10 420 000
Programme 4122 EPLE - Maintenance générale	1 000 000	200 000	1 000 000	700 000	2 000 000	900 000
Programme 41220 EPLE - Logements de fonction	-	-	50 000	-	50 000	-
Programme 4123 EPLE - Mise en sécurité sûreté	400 000	115 000	-	-	400 000	115 000
Programme 4124 EPLE - Aménagement numérique	1 000 000	185 000	88 000	88 000	1 088 000	273 000
Programme 4125 EPLE - Performance énergétique	1 000 000	130 000	-	-	1 000 000	130 000
Programme 4126 EPLE - Hygiène alimentaire	500 000	100 000	-	-	500 000	100 000
Programme 4127 EPLE - Equipements sportifs	100 000	100 000	-	-	100 000	100 000
Programme 41270 EPLE - Bâtiment CSJC	100 000	100 000	50 000	50 000	150 000	150 000
Programme 4128 Fonctionnement général des EPLE	-	-	10 400 000	9 166 809	10 400 000	9 166 809
Programme 4129 Equipement général des EPLE	1 760 000	1 000 000	100 000	2 283	1 860 000	1 002 283
Programme 41290 Education second degré - EPLE	-	-	1 200 000	500 448	1 200 000	500 448
<i>Compétence 421 - Formation professionnelle et apprentissage</i>	1 250 000	851 400	18 200 000	14 999 648	19 450 000	15 851 048
Programme 4211 Formation professionnelle Apprentissage	250 000	581 220	15 500 000	12 699 648	15 750 000	13 280 868
Programme 4212 Formation Professionnelle - FSE	-	-	2 200 000	2 000 000	2 200 000	2 000 000
Programme 4213 Apprentissage	1 000 000	270 180	500 000	300 000	1 500 000	570 180
<i>Compétence 461 - Orientations</i>	300 000	301 500	1 145 000	880 860	1 445 000	1 182 360
Programme 4610 Orientation TLV	100 000	26 500	900 000	760 860	1 000 000	787 360
Programme 4611 Mission Analyse prospective	-	-	70 000	45 000	70 000	45 000
Programme 4612 Actions transversales - Education	200 000	275 000	175 000	75 000	375 000	350 000

Concernant l'Université de Corse, l'année 2025 verra la CdC continuer d'apporter son soutien financier aux opérations sous maîtrise d'ouvrage UCPP : UMR LISA ET LA réhabilitation du bâtiment ALBERTI CENTRE D'EXAMENS : 80 % en 2025 et 20 % en 2026.

Le programme 4115 « Réussite et vie étudiante » s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Collectivité de Corse en matière de vie et de réussite étudiante, notamment à travers la mise en œuvre opérationnelle et financière du « Pianu d'accompagnamentu di a vita è di a riescita studentina 2024-2028 - le plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante 2024-2028 » approuvé par l'Assemblée de Corse le 26 septembre 2024 (délibération n° 24/110 AC). La construction de la résidence universitaire « Sambucucciu d'Alandu », projet porté par le CROUS de Corse et cofinancée par la Collectivité de Corse à hauteur de 2 200 000 €, rentre dans sa dernière année de réalisation. Les crédits devront permettre d'une part le déploiement et l'instruction des nombreux dispositifs en faveur des apprenants, notamment par le biais de la plateforme « Ghjuventu », et d'autre part les contractualisations avec les partenaires tels que le CROUS de Corse, l'Université de Corse ou encore le lycée Laetitia Bonaparte au titre de la CPGE.

Concernant le budget alloué pour le programme 4114, il concerne la mise en œuvre de la politique de la Collectivité de Corse en matière de formations sanitaires et sociales, compétences relevant de la loi de 2004, dite libertés et responsabilités locales. L'objectif étant de proposer des formations diplômantes de niveau 3 à 6, au regard des besoins en recrutements sur le territoire.

Les programmes de la politique Enseignement primaire et secondaire s'inscrivent, dans le cadre des compétences obligatoires de la Collectivité de Corse. En effet, l'article L. 4424-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que la Collectivité de Corse (CDC) finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du Code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation.

Concernant l'investissement, la CdC se dotera d'un PPI couvrant la période 2025-2028 qui intégrera les axes réglementaires (accessibilité, sécurité incendie, etc...), ainsi que des évolutions notables concernant l'aménagement

pédagogique par restructuration/extension d'établissements, l'accueil en internat par la réhabilitation, la construction de nouveaux bâtiments :

- Mise en accessibilité PMR : CS LAETITIA BONAPARTE et de la CSTPM MONTESORU
- Internats : CS PAOLI,
- Constructions nouvelles : Collèges de BALEONE et ORABONA (pôle des sciences), CAMPUS AGRI U RIZZANESE (bâtiment de transformation), LPMA J.FAGGIANELLI (Surélévation bâtiment atelier).

La Collectivité de Corse, qui dispose de compétences élargies en matière de formation professionnelle, continue de mettre en place les conditions d'un développement cohérent de l'ensemble des dispositifs de formation, favorisant la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics (demandeurs d'emploi, détenus, salariés et dirigeants des entreprises du territoire, public en situation de précarité, etc.). Elle contribue au financement du fonctionnement et de l'investissement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient.

## Politique II.B - La Langue corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.B La Langue corse</b>	<b>1 000 000</b>	<b>517 000</b>	<b>6 340 000</b>	<b>3 230 000</b>	<b>7 340 000</b>	<b>3 747 000</b>
<i>Compétence 431 - Langue corse</i>	<i>1 000 000</i>	<i>517 000</i>	<i>6 340 000</i>	<i>3 230 000</i>	<i>7 340 000</i>	<i>3 747 000</i>
<i>Programme 4311 Langue corse Promotion - Développement - Diffusion</i>	<i>500 000</i>	<i>312 000</i>	<i>3 700 000</i>	<i>2 230 000</i>	<i>4 200 000</i>	<i>2 542 000</i>
<i>Programme 4312 Langue corse Culture</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>640 000</i>	<i>200 000</i>	<i>640 000</i>	<i>200 000</i>
<i>Programme 4313 Langue corse Charte Collectivité</i>	<i>500 000</i>	<i>205 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>800 000</i>	<i>2 500 000</i>	<i>1 005 000</i>

Dans le cadre de la politique linguistique voulue et défendue par la Collectivité de Corse ces dernières années, notamment à travers les votes de la délibération n°22/088 du 30 juin 2022 portant sur « l'Immersion comme stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse » et de la délibération n°22/165 du 24 novembre 2022 relative au rapport d'orientation sur la politique linguistique, le budget 2024 pour la langue corse prendra en compte les orientations politiques du Conseil exécutif de Corse et l'exécution du CPER langue corse 2021-2027.

Le service Formation et Enseignement assure, en cohérence avec la politique linguistique définie par l'Exécutif les missions liées au développement de l'enseignement de la langue corse et en langue corse, telles que l'apprentissage de la langue dans le cadre scolaire et sous tous ses degrés d'enseignement, mais également le soutien à la production d'outils pour l'apprentissage de la langue à destination des plus jeunes. Une partie importante de ces missions sont liées à l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région et de la Convention Langue Corse (CdC - Education Nationale). Les crédits sont consacrés au développement de l'enseignement bilingue dans le système éducatif avec : l'aide au fonctionnement et aux projets des filières bilingues du second degré ; la formation langue corse des Professeurs des Ecoles ; l'aide à la production et la diffusion d'outils pédagogiques pour les scolaires ; l'aide aux centres d'immersion linguistiques ; les bourses pour étudiant master 2 MEEF LC ; les Ateliers de Pratique Artistique en Langue Corse (APALC) pour le 1er et le 2nd degrés ; les projets pédagogiques des filières bilingues du 1<sup>er</sup> degré.

La mission consigliu linguisticu initialement dédiée à l'expertise linguistique a été élargie afin de mettre l'accent sur la promotion linguistique. Dans le cadre de la révision institutionnelle amorcée il s'agit de renforcer le rôle de la CdC en tant qu'animateur du débat autour de la langue avec l'organisation de journées d'information, de colloques et débats à destination du public, mais également de renforcer la politique de valorisation linguistique (appels à projets et divers prix récompensant l'excellence). Les diverses opérations financées, eu égard aux objectifs et priorités définis par l'exécutif dans son rapport d'orientation linguistique (délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022) devront poursuivre les efforts déjà entrepris en termes de promotion de la langue avec l'organisation d'évènements tels que : a festa zitellina di a lingua ; le prix du libru corsu ; le prix Andria Fazi ; l'organisation d'évènements (débats, colloques, linguimondi) animés par la Collectivité de Corse. Enfin la mission du consigliu est également amenée à revêtir un aspect plus scientifique d'observatoire de la langue avec la réalisation d'enquêtes sociolinguistiques.

Toujours en cohérence avec le rapport d'orientation de la politique linguistique présenté par le Conseil exécutif, l'axe principal de ce programme 4313 est d'œuvrer au renforcement de la visibilité et de l'usage normalisé de la langue corse auprès de tous les acteurs de la société corse afin d'intervenir en faveur de l'espace public pour impacter la sphère privée. À ces actions spécifiques de promotion de l'immersion s'ajoutent la poursuite et l'amplification d'actions de promotion et de diffusion de la langue corse telles que :

- Dispositif a Cartula di a lingua ;
- Le soutien à l'audiovisuel en langue corse ;
- La pérennisation et l'extension des dispositifs Case di a lingua et Corsi immersivi ;
- La poursuite du plan media & lingua corsa pour le soutien aux médias insulaires dans la promotion et la réalisation de projets en langues corses.

## Politique II.C - La culture

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.C La culture</b>	<b>8 233 138</b>	<b>6 315 838</b>	<b>17 696 400</b>	<b>17 934 388</b>	<b>25 929 538</b>	<b>24 250 226</b>
<i>Compétence 442 - Culture</i>	<i>5 050 000</i>	<i>4 513 500</i>	<i>15 819 400</i>	<i>15 839 400</i>	<i>20 869 400</i>	<i>20 352 900</i>
Programme 4420 Culture - Dotations Syndicats Mixtes	50 000	50 000	3 180 000	3 180 000	3 230 000	3 230 000
Programme 4423 Culture	5 000 000	4 463 500	12 629 400	12 652 400	17 629 400	17 115 900
Programme 4424 Mécenat	-	-	10 000	7 000	10 000	7 000
<i>Compétence 443 - Les musées, archives, BDP, centres culturels, FRAC</i>	<i>3 183 138</i>	<i>1 802 338</i>	<i>1 877 000</i>	<i>2 094 988</i>	<i>5 060 138</i>	<i>3 897 326</i>
Programme 4430 BDP	350 000	175 000	410 000	380 000	760 000	555 000
Programme 4431 Centre culturel Sainte Lucie de Tallanu	-	110 000	-	-	-	110 000
Programme 4432 Musée de la Corse	2 360 000	400 000	306 103	421 000	2 666 103	821 000
Programme 4433 Musée de Livia	15 000	31 400	224 000	115 800	239 000	147 200
Programme 4434 Musée de Sartè	90 000	40 000	78 000	112 500	168 000	152 500
Programme 4435 Fonds Régional d'Art Contemporain	30 000	130 000	500 000	350 000	530 000	480 000
Programme 4436 Cinémathèque	25 000	87 500	50 000	210 000	75 000	297 500
Programme 4438 Musée d'Aleria	130 138	450 000	69 000	69 000	199 138	519 000
Programme 4439 Musée de Merusaglia	90 000	178 438	59 897	147 873	149 897	326 311
Programme 44390 Sites Archéologiques et musées	93 000	200 000	180 000	288 815	273 000	488 815

En 2025, la Collectivité de Corse continuera à soutenir les lieux et structures de création et de diffusion, d'enseignement artistique, les équipes artistiques, et les festivals dont les activités se déroulent en Corse. Elle poursuivra la structuration des filières culturelles (convention Onda), ainsi que son effort en faveur de la création dans le cadre de l'appel à projets « Leghje e Cumedie ». Dans le domaine du Cinéma et de l'Audiovisuel, la Collectivité de Corse poursuivra sa politique de structuration du secteur à travers son soutien à l'émergence des talents, à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique. La Collectivité de Corse continuera d'accompagner le développement des opérations d'éducation à l'image et la formation professionnelle et continue.

Elle œuvrera également à contribuer à la présence et au rayonnement de la culture corse lors d'évènements professionnels ou les grands festivals nationaux et internationaux (festival d'Avignon, festival de Cannes, Salon du livre de Blois ou encore Foire du livre de Bruxelles...) ou encore par des actions de coopération internationales (Catalogne, Turquie, Maroc).

Les participations aux syndicats mixtes comme la Cinémathèque de Corse, le centre culturel communal de Porto Vecchio, le Conservatoire Henri Tomasi et le syndicat mixte de Giussani sont gérés sur le programme 4420.

En termes de formation artistique et d'accès à la culture, la convention EAC voté en janvier par le Rectorat, l'Etat et la CdC permettra de mettre en place des instances de coordination des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, de diagnostic partagé et de suivi, évaluation des actions menées.

Le nouveau schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle pour la période 2025/2028 sera présenté avec pour socle le Conservatoire Henri Tomasi et les pôles territoriaux de Formation initiale, et auront pour objectif la construction de parcours de formation artistique, intégrant la notion d'éducation artistique et culturelle au travers notamment de la convention Etat/Région.

Dans le domaine du Cinéma et de l'Audiovisuel, la Collectivité de Corse poursuivra sa politique de structuration du secteur à travers son soutien à l'émergence des talents, et à la production audiovisuelle et cinématographique. Une

réflexion sera également menée sur l'avenir industriel et le positionnement culturel de la filière dans le cadre des mutations en cours, continuer à soutenir des initiatives autour de l'itinérance pour amener le cinéma dans les territoires non desservis de l'île. L'accent sera également porté sur la mise en place d'un réseau de médiateurs culturels ayant pour mission de porter la culture cinématographique vers les publics jeunes ou éloignés. Cet axe a été intégré dans la nouvelle convention, avec le CNC, de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025

S'agissant de la lecture publique, offrir une plus grande visibilité des médiathèques territoriales et de leur réseau (bibliothèques municipales, relais-lecture) en maintenant la dynamique d'animations sur ce réseau permettant de déployer une offre culturelle riche et diversifiée. 2025 verra également l'ouverture de la médiathèque située au couvent de TALLA.

## Politique II. D - Le patrimoine

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.D Le patrimoine</b>	<b>3 279 000</b>	<b>5 168 925</b>	<b>828 500</b>	<b>1 455 612</b>	<b>4 107 500</b>	<b>6 624 537</b>
<i>Compétence 441 - Patrimoine</i>	3 279 000	5 168 925	828 500	1 455 612	4 061 500	6 242 169
<i>Programme 4411 Patrimoine - Restauration</i>	3 223 000	3 992 925	748 500	1 164 244	3 971 500	5 157 169
<i>Programme 4412 Bâtiments patrimoniaux et culturels</i>	-	950 000	-	-	-	950 000
<i>Programme 4413 Devoir de mémoire - Archives</i>	20 000	20 000	20 000	20 000	40 000	40 000
<i>Programme 4414 Mécénat</i>	-	-	10 000	10 000	-	10 000
<i>Programme 4416 Patrimoine - Projets européens</i>	36 000	206 000	-	176 368	-	-
<i>Programme 44190 Citadelle de Corte - Citadella XXI</i>	-	-	50 000	85 000	50 000	85 000

Pour 2025, le budget en investissement pour la politique patrimoine s'inscrit dans la mise en œuvre des projets validés, notamment en maîtrise d'ouvrage et leur corollaire de la mise en valeur. Il s'appuie pour ce faire sur toute la chaîne opérationnelle de ses services pour livrer ses opérations patrimoniales et permettre aux locaux de se réappropriier leur patrimoine et aux autres de le découvrir.

Plus particulièrement, l'année 2025 sera marquée par le programme des tours littorales (financements européens et fondation du patrimoine) – Fautea, Nonza et Santa Maria de la Chjappella, la restauration du Nid d'Aigle à Corti (PEI), la restauration et mise en valeur d'édifices sis sur le site Montlaur à Bunifaziu (PTIC) - Caserne génoise, les travaux prioritaires de la Cathédrale d'Aiacciu et les 1<sup>ers</sup> travaux de mise en sécurité du couvent d'Orezza.

Depuis la programmation 2014-2020, suivie de l'actuelle programmation 2021/2027, la Direction du Patrimoine se positionne de manière active sur ces dispositifs bénéficiant ainsi de financements via les programmes Interreg, notamment Interreg Europe et Interreg Italie-France Maritime, en tant que chef de file ou partenaire. Le programme 4416 regroupe les projets européens du patrimoine (Via Patrimonia-Act, Castour, OpenRegioCulture, Romanicap) qui vont permettre de générer des recettes à la Collectivité de Corse.

La CdC a pour objectif de poursuivre la programmation et la mise en œuvre de bâtiments culturels et patrimoniaux.

Sur le volet patrimonial, la CdC poursuivra les travaux de réhabilitation du Château de Punta (Tranche 2 - cofinancée PEI) au titre du programme 4412.

## Politique II.E - Le sport et la jeunesse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique II.E Le sport et la jeunesse</b>	<b>1 170 000</b>	<b>2 824 873</b>	<b>9 829 400</b>	<b>8 510 000</b>	<b>10 999 400</b>	<b>11 334 873</b>
<i>Compétence 451 - Sports</i>	1 170 000	2 734 873	8 929 400	7 290 000	10 099 400	10 024 873
<i>Programme 4512 ANS</i>	-	-	1 200 000	1 529 300	1 200 000	1 529 300
<i>Programme 4513 Investir pour le CSJC</i>	-	-	4 451 400	2 225 700	4 451 400	2 225 700
<i>Programme 4514 Sport pour tous</i>	1 170 000	2 734 873	3 278 000	3 535 000	4 448 000	6 269 873
<i>Compétence 452 - Jeunesse</i>	-	90 000	900 000	1 220 000	900 000	1 310 000
<i>Programme 4521 Aides en faveur de la jeunesse</i>	-	90 000	900 000	1 100 000	900 000	1 190 000
<i>Programme 4522 Mobilité internationale des jeunes</i>	-	-	-	120 000	-	120 000

Depuis 2018, le CSJC est régie de manière autonome. Une première convention d'objectifs et de moyens (COM) adoptée par la délibération n° 20/221 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2020 était en vigueur sur la période

2020-2022, et a été renouvelée en 2024 (délibération n° 24/027 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024) pour la période 2024-2026. Cette COM, via son annexe financière, établit le montant du soutien annuel apporté au fonctionnement du CSJC par la Direction des sports et de la jeunesse.

La Collectivité de Corse finance également, avec le programme 4514 « Sport pour tous », la promotion et le développement des activités physiques et sportives du territoire (création ou rénovation d'infrastructures sportives, frais de déplacements des sportifs insulaires, manifestations sportives, championnats, clubs, etc.).

Dans le domaine de la jeunesse, en 2025 l'accent est porté sur :

- L'installation de la Conférence jeunesse. Le « Pattù di à Ghjuventù » prenant fin en 2025, cette nouvelle instance va donner un cadre aux travaux de préparation du futur plan d'action. L'évaluation des travaux de la Direction adjointe en charge de la jeunesse réalisée tout récemment permettra d'amorcer une nouvelle concertation avec les partenaires (Education nationale, autres services de l'Etat – ARS, SDJES, DRAJES- CAF et MSA) et le public jeunes pour une meilleure répartition des moyens mobilisés en faveur de la jeunesse.

- D'assurer une équité territoriale dans l'accès à la prévention et à l'information généraliste pour tous les jeunes du territoire par la concertation entre les partenaires (avec l'Education nationale pour prioriser les thématiques et lieux d'intervention de nos équipes et les acteurs du secteurs santé social pour la prévention), la formation et le soutien des acteurs de jeunesse.

- De mieux valoriser l'implication et le rôle des services de la CdC dans les différentes politiques éducatives territoriales mises en œuvre sur le territoire : Contrats territoriaux de jeunesse portés par la Direction Adjointe en charge de la Jeunesse mais également volets jeunesse des contrats de ville, Territoires éducatifs ruraux, Projets éducatif territoriaux ou encore contractualisations de la CAF.

- De développer l'appli GHJUVENTU lancée en septembre 2023, dans l'optique de proposer à terme toutes les aides destinées aux jeunes en version dématérialisée, avec comme objectif de mieux informer les jeunes et leur famille.

## Politique II.F - Egalité femmes hommes

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Politique II.F Egalité femmes hommes	-	-	30 000	20 000	30 000	20 000
Compétence 471 - Egalité entre les hommes et les femmes	-	-	30 000	20 000	30 000	20 000
Programme 4710 Egalité femmes hommes	-	-	30 000	20 000	30 000	20 000

La Collectivité de Corse pilote et structure une politique en matière d'égalité femmes-hommes. En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée le 8 mars 2019, et en application de la loi du 6 août 2019, la Collectivité a élaboré ses deux premiers plans d'action égalité femmes-hommes pour la période 2021-2023, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de la session du 25 février 2021.

Ces deux plans d'actions pluriannuels ont vocation à être renouvelés en 2025. Également, un axe dédié à l'égalité femmes-hommes a été consacré au sein du CPER 2021-2027.

A ce titre, il est notamment prévu :

- D'organiser des temps de formations et de sensibilisation à destination des élus et des services sur des thématiques liées à l'égalité femmes-hommes, et notamment la budgétisation sensible au genre ;
- De financer des actions pouvant émarger au CPER une fois ce dernier signé.

## Axe III - Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**37 438 570 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

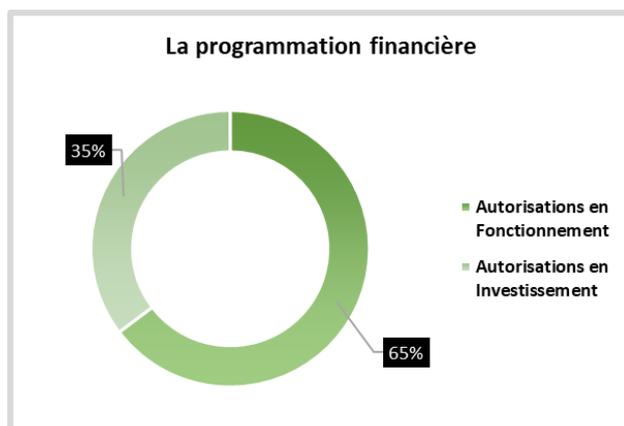
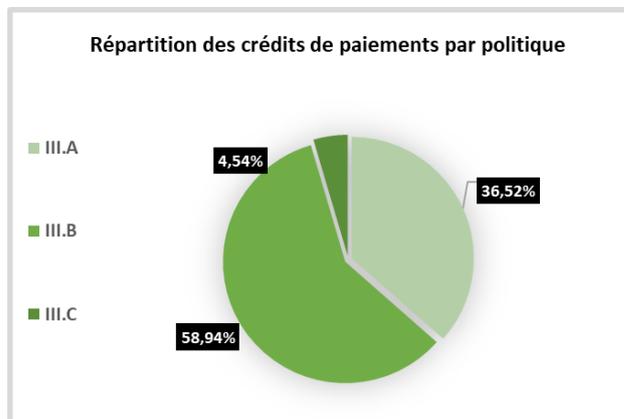
**20 969 340 €**

→ Autorisation d'engagement de :

**36 750 520 €**

→ Autorisation de programme de :

**20 045 400 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
III.A La politique de l'eau	12 550 000	12 550 000	8 780 000	8 780 000	21 330 000	21 330 000
III.B La protection de l'environnement et des biodiversités	4 925 400	5 889 340	27 850 520	28 538 570	32 775 920	34 427 910
III.C L'énergie	2 570 000	2 530 000	120 000	120 000	2 690 000	2 650 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 045 400</b>	<b>20 969 340</b>	<b>36 750 520</b>	<b>37 438 570</b>	<b>56 795 920</b>	<b>58 407 910</b>

## Politique III.A - La politique de l'eau

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique III.A La politique de l'eau</b>	<b>12 550 000</b>	<b>12 550 000</b>	<b>8 780 000</b>	<b>8 780 000</b>	<b>21 330 000</b>	<b>21 330 000</b>
<i>Compétence 131 - Maîtrise de l'eau</i>	<i>12 550 000</i>	<i>12 550 000</i>	<i>8 780 000</i>	<i>8 780 000</i>	<i>21 330 000</i>	<i>21 330 000</i>
<i>Programme 1310 Office d'Equipeement Hydraulique de Corse</i>	<i>11 250 000</i>	<i>9 550 000</i>	<i>8 780 000</i>	<i>8 780 000</i>	<i>20 030 000</i>	<i>18 330 000</i>
<i>Programme 1311 OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC</i>	<i>1 300 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 300 000</i>	<i>3 000 000</i>

La dotation de fonctionnement versée chaque année est destinée à combler la relative faiblesse des produits d'exploitation que les ventes d'eau brute et d'autres activités commerciales non concurrentielles procurent à l'office. La dotation assure notamment le financement des missions d'aménagement hydraulique conférées à l'établissement et contribue à l'équilibre des activités d'exploitant.

Les cofinancements CdC alloués à l'OEHC pour la réalisation de ses programmes d'investissements sont regroupés au sein du programme 1310. A ce stade, l'office envisage de lancer les opérations suivantes en 2025 : d'améliorer la desserte en eau du réseau, d'initier les démarches en vue de la création de nouveaux périmètres d'irrigation et de poursuivre les opérations de mise en conformité de barrages, etc.

Les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CdC, regroupées au sein du programme 1311, sont directement imputées au budget de la collectivité : *Réhabilitation de la station de pompage d'ALZITONE Tranche 2 ; Réhabilitation de la prise du GOLU - 1<sup>ère</sup> tranche ; Renforcement de la canalisation de prise du FIUMORBU - 1<sup>ère</sup> tranche ; Amélioration des transferts dans le SUD-EST (surpresseur Portivechju) ; Construction d'une nouvelle station de pompage à PERI ; Études pour la réalisation d'un dessableur sur la prise du GOLU ; Amélioration des transferts PO Nord - PO Centre - 2<sup>ème</sup> tranche - Conduites ; Réhabilitation de la station de pompage d'ALZITONE - Tranche 2 ; Etudes et reconnaissances relatives au renforcement de la canalisation de prise du FIUMORBU - 3<sup>ème</sup> tranche.*

## Politique III.B - La protection de l'environnement et des biodiversités

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique III.B La protection de l'environnement et des biodiversités</b>	<b>4 925 400</b>	<b>5 889 340</b>	<b>27 850 520</b>	<b>28 538 570</b>	<b>32 775 920</b>	<b>34 427 910</b>
<i>Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement</i>	<i>4 775 400</i>	<i>5 277 840</i>	<i>27 049 780</i>	<i>27 321 830</i>	<i>22 244 180</i>	<i>22 933 670</i>
<i>Programme 3210 Office de l'environnement de la Corse - OEC</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>13 750 000</i>	<i>13 750 000</i>	<i>13 750 000</i>	<i>13 750 000</i>
<i>Programme 32100 OEC - Gestion des déchets</i>	<i>700 000</i>	<i>500 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Programme 32101 OEC - Actions</i>	<i>2 040 000</i>	<i>2 240 000</i>	<i>1 173 000</i>	<i>1 173 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Programme 32102 PNRC</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 566 000</i>	<i>5 566 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Programme 3214 Laboratoire d'analyse</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 964 480</i>	<i>4 964 480</i>	<i>4 964 480</i>	<i>4 964 480</i>
<i>Programme 32140 Préfiguration laboratoire régional</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 000</i>	<i>87 000</i>	<i>2 000</i>	<i>87 000</i>
<i>Programme 3215 Sites ENS - Soutien des partenaires</i>	<i>1 666 400</i>	<i>1 491 840</i>	<i>993 000</i>	<i>1 064 050</i>	<i>2 659 400</i>	<i>2 555 890</i>
<i>Programme 3216 Littoral</i>	<i>60 000</i>	<i>210 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>103 000</i>	<i>253 000</i>
<i>Programme 3218 Sites ENS</i>	<i>200 000</i>	<i>400 000</i>	<i>400 000</i>	<i>510 000</i>	<i>600 000</i>	<i>910 000</i>
<i>Programme 32190 Espaces et sites de pleine nature ESPN</i>	<i>109 000</i>	<i>436 000</i>	<i>58 300</i>	<i>64 300</i>	<i>167 300</i>	<i>500 300</i>
<i>Compétence 322 - Protection de l'environnement</i>	<i>150 000</i>	<i>611 500</i>	<i>800 740</i>	<i>1 216 740</i>	<i>950 740</i>	<i>1 828 240</i>
<i>Programme 3221 Protection des milieux aquatiques</i>	<i>-</i>	<i>315 000</i>	<i>-</i>	<i>156 100</i>	<i>-</i>	<i>471 100</i>
<i>Programme 32210 RN étang de Biguglia - Chjurlinu</i>	<i>100 000</i>	<i>142 500</i>	<i>189 440</i>	<i>186 440</i>		
<i>Programme 32211 Plan de communication MASS</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>65 300</i>	<i>79 200</i>		
<i>Programme 3223 Lutte anti vectorielle</i>	<i>50 000</i>	<i>34 000</i>	<i>200 000</i>	<i>350 000</i>	<i>250 000</i>	<i>384 000</i>
<i>Programme 3224 Génie sanitaire et écologique</i>	<i>-</i>	<i>120 000</i>	<i>200 000</i>	<i>155 000</i>	<i>200 000</i>	<i>275 000</i>
<i>Programme 3225 SDAGE</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>136 000</i>	<i>280 000</i>	<i>136 000</i>	<i>280 000</i>
<i>Programme 3226 Plan régional Santé Environnement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>		

S'agissant de l'Office de l'Environnement de la Corse, l'ensemble des actions mises en œuvre concernent la biodiversité, la gestion des réserves naturelles, les risques anthropiques et naturels, la communication et la sensibilisation, la politique de la pêche, le « petit patrimoine bâti », la politique de prévention et de gestion des déchets et la dotation de fonctionnement du PNRC. Dans le budget 2025, les principales actions concerneront en investissement et en fonctionnement :

- La préservation de la biodiversité, des milieux naturels et du patrimoine architectural et paysager

- La gestion des réserves naturelles terrestres et marines : En 2025, l'UAC finalisera le chantier de l'aménagement de l'île Lavezzi avant le début de la saison estivale. Sur cette île, nos actions se développeront pour un meilleur accueil des activités nautiques péri insulaire, l'organisation de visites guidées et le montage du projet de rénovation du phare des Lavezzi. En synergie avec les services de la Collectivité de Corse et du nouveau schéma territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse 2025-2034, en qualité de gestionnaire de la RNBB, l'UAC mettra en œuvre les actions sur le domaine public maritime de l'île de Cavadu (ponton, cartographie complète des ouvrages sur le littoral...). En 2025, l'UAC consacrera une grande partie de ses priorités sur les actions en faveur des missions de la façade maritime occidentale avec la finalisation du plan de gestion de l'UNESCO et les propositions de création de la Réserve naturelle marine de Corse de di Portu-Ghjirulata-Galeria au droit du site du patrimoine mondial. Il établira ainsi l'architecture de la nouvelle réserve naturelle marine de Corse (projet de 70 000 ha) qui devra être négociée avec l'ensemble acteurs de la microrégion et les services de l'Etat. L'UAC finalisera également les documents de gestion de la RN di l'Isule di u Capicorsu RNICC et di I Trè Padoli di U Suvartonu (RNTP). Concernant la gestion de la réserve naturelle du massif du Monte Ritundu (RNMMR), l'année 2025 verra la poursuite des actions définies dans le plan de gestion avec en particulier la mise en place des protocoles de suivis pérennes sur le site.

- La prévention des risques naturels, émergents et anthropiques : Les risques liés à l'activité humaine doivent également être prévenus au regard de la fréquentation croissante sur les sites emblématiques de notre île. Il s'agit donc dans ce cas, de réussir à concilier l'accueil du public, la satisfaction des usagers et la préservation du patrimoine paysager. Il appartient à l'UAC de rechercher une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics car cette problématique est devenue un enjeu fort à l'échelle de la Corse, à celle de la France, autant qu'au niveau international. Nous devons en 2025 poursuivre notre démarche globale d'évaluation et de gestion des flux sur notre région non seulement en poursuivant l'expérimentation effectuée sur les sites pilotes : mais aussi en mettant en œuvre une phase plus opérationnelle d'aménagement. Pour l'exercice 2025, il s'agira de poursuivre les actions de suivi mises en œuvre sur la montagne Corse en priorisant les trois secteurs de la Forêt de Bonifatu, Bavedda et de la Restonica. Sur le secteur de la Restonica, il s'agira d'envisager une toute autre approche compte tenu des effets dévastateurs de la dernière tempête de Novembre 2023 et des premières actions entreprises en 2024.

- L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable : Si l'année 2025 sera essentiellement dédiée à l'élaboration du plan en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'UAC, au regard des difficultés rencontrées par les structures associatives entend, au regard de leur capacité à faire de leur engagement sur leur territoire (Aiacciu, Bastia, Corti) et de son partenariat pédagogique ancien, continuer à leur apporter un soutien financier pour la réalisation de programmes pédagogiques dédiés à la protection de l'environnement.

La politique des **Espaces Naturels Sensibles** (ENS) contribue au développement durable en conciliant activités économiques, culturels, sociales avec la préservation des milieux. Elle permet grâce à la maîtrise du foncier et par des actions de gestion, de concilier usages avec objectifs de préservation. Le schéma territorial des espaces naturels sensibles de la Corse 2025-2034 (STENS) validé à l'unanimité en Assemblée de Corse, lors de sa séance du 31 janvier 2025, fixe les grandes orientations pour les 10 prochaines années en matière de stratégie foncière, de stratégie d'aménagement et d'ouverture au public, d'optimisation de la gestion en conciliant usages et préservation et de promotion de la gouvernance. Dans le cadre du STENS, 6 sites pilotes ont été sélectionnés à savoir : Cavaddu, embouchure du Taravu, Mare Stagnu, Evisa (Piscines d'Aitone, sentier de la Chataigneraie), Col de Verghju ; Fangu ; Col de Vizzavona (cascades des Anglais). En 2025, les études et marchés permettant l'aménagement de la parcelle propriété de la CdC sur l'île de Cavaddu seront lancés. Les travaux d'aménagement du parc environnemental de Fornacina (Furiani) seront lancés au premier trimestre 2025, les montants inscrits en AP/Cp s'élèvent à 686 000 €. Les travaux d'aménagement du site des « deux églises » (Carghjese), débuteront dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Le marché d'AMO pour l'aménagement du cheminement et des abords de la tour de Capitellu (Grussetu è Prugna) a été attribué en 2024. Celle-ci prévoit la conception du projet de restauration, d'aménagement et de valorisation du site. Enfin, une AMO pour la conception de l'aménagement paysager de la promenade de la rive est de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia sera lancée en 2025.

Au travers de cette politique, la Cdc, par ses actions, continue de suivre la fréquentation des sites, la gestion et la mise en valeur des ENS et de sensibiliser à l'environnement et au développement durable.

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**, adopté en sa dernière version au début de l'année 2022, constitue le socle de la politique de l'eau sur le bassin Corse, enjeu majeur pour les générations futures, en intégrant les préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). En 2025, des études réalisées en partenariat avec le BRGM en vue d'améliorer les modalités d'exploitation des ressources souterraines et bénéficiant d'un financement de l'Agence de l'eau seront finalisées. L'étude d'opportunité du dessalement, les études d'acquisition de connaissances conduites dans le cadre des PTGE ainsi que l'analyse prospective à mener dans le cadre de la révision du SDAGE sont susceptibles d'être co-financées par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention.

Outre les missions de sensibilisation à la **préservation des milieux aquatiques** et la promotion de **la politique de l'eau** de la Collectivité de Corse, les financements de 2025 viseront notamment à développer des partenariats et des réseaux professionnels, poursuivre les travaux réalisés en régie, améliorer la connaissance, développer l'innovation, et apporter un appui technique et méthodologique aux collectivités locales.

Les missions propres aux **lutttes anti-vectorielle** et contre les bio-agresseurs sur tout le territoire de la Corse (développement de l'ingénierie technique auprès des communes, suivi scientifique des populations de moustiques vecteurs) se traduisent également par des actions de prévention et d'information auprès du public.

Le quatrième Plan National Santé Environnement (PNSE4) a été lancé en 2021 et est donc décliné en Corse pour donner le quatrième Plan Régional Santé Environnement de Corse (PRSE4) pour la période 2024-2028. Ce plan répond à des préoccupations locales en tenant compte des priorités définies à l'échelle de la Corse. Co-piloté par la DREAL, l'ARS et la Collectivité de Corse, le **plan régional santé environnement (PRSE)** ambitionne l'amélioration de notre cadre de vie et l'anticipation de l'impact de l'environnement sur la santé.

## Politique III.C - L'énergie

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique III.C L'énergie</b>	<b>2 570 000</b>	<b>2 530 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>2 690 000</b>	<b>2 650 000</b>
<i>Compétence 331 - Energie</i>	<i>2 570 000</i>	<i>2 530 000</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>	<i>2 690 000</i>	<i>2 650 000</i>
Programme 3310 Contractualisation CPER ADEME	1 400 000	1 300 000	-	-	1 400 000	1 300 000
Programme 3311 Mise en œuvre cadre compensation territoriale EDF/CdC	1 170 000	1 230 000	120 000	120 000	1 290 000	1 350 000

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ces programmes permettent de mobiliser des crédits qui viennent compléter utilement les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation.

Les actions appuyées à travers ce programme participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui doit permettre de garantir l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité, le soutien aux énergies renouvelables et la promotion de la mobilité durable.

Ainsi, à titre d'exemple seront soutenues les opérations suivantes :

- aides aux particuliers : ces crédits seront mobilisés en faveur d'opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés,
- aides aux Communes : amélioration des performances de l'éclairage public, rénovation énergétique performante des bâtiments, installations de bornes de recharge de véhicules électriques
- aides aux entreprises : étude de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique), rénovation énergétique performante des bâtiments.

Au titre du CPER, les opérations suivantes seront aidées :

- La rénovation de l'éclairage public exemplaire permettant une économie de plus de 50% (Entre 50% et 70%).

- La rénovation au niveau BBC des bâtiments publics et des logements sociaux.
- L'installation de chauffe eaux solaires.
- L'installation de chaudière biomasse.
- Les aides à la décision.

Au titre du fonctionnement, dans la cadre de la qualité de l'air, l'action soutenue est celle de la participation de la Collectivité de Corse au financement de l'association Qualitair dans le cadre de son activité de surveillance de la qualité de l'air, via la gestion d'un réseau de mesures, et de sensibilisation et de diffusion des informations liées à la qualité de l'air.

## Axe IV - Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire

### Propositions budgétaires :

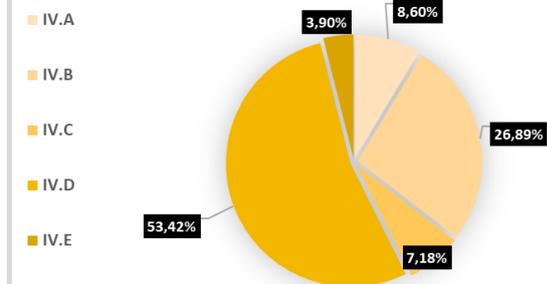
→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**71 378 418 €**

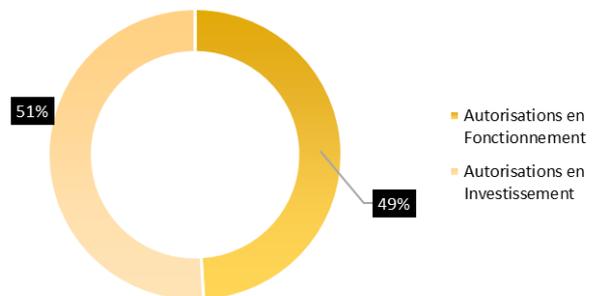
→ Crédit de paiement d'investissement de :

**65 052 087 €**

Répartition des crédits de paiements par politique



La programmation financière



→ Autorisation d'engagement de :

**64 979 378 €**

→ Autorisation de programme de :

**67 465 200 €**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne	3 400 000	4 116 026	1 943 240	7 620 560	5 343 240	11 736 586
IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires	45 055 000	36 492 546	11 160	191 160	45 066 160	36 683 706
IV.C L'habitat	8 100 000	8 500 000	820 000	1 300 000	8 920 000	9 800 000
IV.D La prévention contre les incendies et la forêt	10 750 200	15 743 515	57 078 978	57 140 698	67 829 178	72 884 213
IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale	160 000	200 000	5 126 000	5 126 000	5 286 000	5 326 000
<b>TOTAL</b>	<b>67 465 200</b>	<b>65 052 087</b>	<b>64 979 378</b>	<b>71 378 418</b>	<b>132 444 578</b>	<b>136 430 505</b>

## Politique IV.A - La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.A La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne</b>	<b>3 400 000</b>	<b>4 116 026</b>	<b>1 943 240</b>	<b>7 620 560</b>	<b>5 343 240</b>	<b>11 736 586</b>
<i>Compétence 313 - Développement rural et territorial</i>	3 400 000	4 116 026	1 943 240	7 620 560	5 343 240	11 736 586
Programme 3131 Vie associative	400 000	276 026	1 014 940	929 137	1 414 940	1 205 163
Programme 3132 Développement territorial	-	-	328 300	440 635	328 300	440 635
Programme 3133 Comité de massif	3 000 000	3 000 000	600 000	450 000	3 600 000	3 450 000
Programme 3134 Syndicat départemental des énergies	-	840 000	-	5 800 788	-	6 640 788

Le programme **vie associative** est consacré à la poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les crédits inscrits au BP 2025 permettront d'une part de traiter les opérations à solder, d'autre part de financer les premiers acomptes des opérations votées au cours de l'exercice.

S'agissant du volet **développement territorial**, les affectations et les crédits inscrits en 2025 porteront notamment sur le financement des subventions accordées dans le cadre des foires rurales, les prestations et achats en lien avec les démarches de proximité, ainsi que l'adhésion annuelle à l'association de préfiguration nationale des tiers lieux.

Les crédits affectés au **Comité de Massif** sont consacrés à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne (SADPM) qui sera révisé en 2025. Il s'agira en premier lieu de programmer les projets déposés en 2024 au titre du règlement des aides et des appels à projets tels que ceux relatifs à l'adressage des communes, la filière bois, les hébergements touristiques dans les territoires de l'intérieur et la culture.

Enfin, le **Syndicat de l'Energie** composé de l'ensemble des communes de Corse du sud (à l'exception d'AIACCIU) et de la CDC poursuivra ses missions fondées sur l'organisation, la distribution et la fourniture d'électricité, ainsi que la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

## Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</b>	<b>45 055 000</b>	<b>36 492 546</b>	<b>11 160</b>	<b>191 160</b>	<b>45 066 160</b>	<b>36 683 706</b>
<i>Compétence 314 - Aides aux communes et groupements</i>	45 055 000	36 492 546	11 160	191 160	45 066 160	36 683 706
Programme 3141 Equipements collectifs	555 000	1 000 000	-	-	555 000	1 000 000
Programme 3142 Dotations aux communes rurales DQ-DE	21 000 000	21 192 546	-	60 000	21 000 000	21 252 546
Programme 31420 Dotations aux communes urbaines DQ-DE	4 000 000	2 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000
Programme 3143 Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville	3 500 000	1 800 000	-	-	3 500 000	1 800 000
Programme 3144 AEP - Assainissement	5 500 000	4 500 000	-	-	5 500 000	4 500 000
Programme 3146 Fonds de territorialisation	3 500 000	3 000 000	11 160	131 160	3 511 160	3 131 160
Programme 3147 Fonds de solidarité territoriale	7 000 000	3 000 000	-	-	7 000 000	3 000 000

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux communes et groupements de communes dans la réalisation de projets d'équipement, et ce afin de lutter contre la fracture territoriale et maintenir l'équilibre des territoires. Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires « Territorii, Pieve, è paesi vivi » met à la disposition des communes et des EPCI un certain nombre d'outils financiers, leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

La **Charte Urbaine** permet ainsi de financer un ensemble d'actions sur un périmètre défini concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines.

Les **dotations aux communes rurales DQ-DE** favorisent les opérations de rénovation, de modernisation et de construction des groupes scolaires inscrites au titre de la 4<sup>ème</sup> année de la dotation quinquennale et de la Dotation école 2020/2024 des communes et EPCI.

Malgré les contraintes budgétaires auxquelles nous sommes tous confrontés, la Collectivité de Corse a fait le choix fort de maintenir un très haut niveau de soutien aux territoires, en particulier au bloc communal. C'est pourquoi des dispositions transitoires seront proposées à l'Assemblée de Corse afin qu'une partie des crédits alloués en 2025 soit

consacrée au traitement des demandes parvenues en 2024 mais qui n'ont pu faire l'objet d'un soutien financier, notamment les opérations relevant de la Dotation Quinquennale et la Dotation Ecole. Plus généralement, si l'année 2025 sera sans doute une année de transition, elle sera aussi le moment de repenser le cadre d'intervention du soutien aux territoires, à travers l'élaboration de nouveaux règlements d'aides qui devront bien évidemment prendre en compte la situation financière contrainte que nous subissons, tout en continuant à aider fortement les territoires, notamment les plus contraints de l'île. C'est d'ailleurs dans cette perspective que des travaux de concertation ont eu lieu et se poursuivront avec le bureau de la Chambre des Territoires, pour connaître les attentes des maires et élus locaux quant aux perspectives d'évolution des dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse. En effet, trois réunions ont eu lieu sur 4 thématiques proposées par les services afin de recueillir les besoins et les attentes des membres du bureau de la Chambre des Territoires.

Lors de ces réunions il a donc été évoqué les thématiques suivantes sous forme d'ateliers :

- L'atelier 1 : le financement des projets et les pistes d'évolutions,
- L'atelier 2 : la relation de la CdC avec les territoires,
- L'atelier 3 : la gestion des subventions et l'optimisation des procédures,
- L'atelier 4 : une réflexion sur la mise en œuvre d'outils innovants en matière d'aides au bloc communal.

Le **fonds de Territorialisation** a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI, permettant ainsi aux décideurs locaux concernés de définir un choix équilibré en matière d'infrastructures et d'équipements dont les habitants d'un territoire peuvent disposer.

L'année 2025 sera consacrée à réviser les cadres d'interventions relatifs aux politiques publiques portées par la CdC, dans le contexte de fortes contraintes budgétaires, mais toujours avec la volonté de poursuivre l'effort conséquent de la CdC en faveur des territoires. Le Règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires fera donc l'objet d'une révision et sera soumis au vote de l'Assemblée de Corse, dans un calendrier qui reste encore à définir précisément dans le courant de l'année 2025, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le dispositif relatif au Fonds de Territorialisation sera toujours mobilisable au cours de cette année 2025 pour soutenir les projets très structurants portés par le bloc communal.

Le programme **Assainissement** vient en soutien aux territoires à travers l'accord-cadre relatif au 12<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et finance les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux. La Collectivité de Corse et l'Agence de l'Eau s'accordent sur les priorités établies en cohérence avec leurs principes généraux d'intervention respectifs et pour lesquelles une démarche de contractualisation à l'échelle des EPCI sera privilégiée. En 2025, l'objectif sera de poursuivre le financement des opérations issues du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau (mandatements), ainsi que les aides relatives au plan relance (AEP) en continuant d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, d'engager les travaux réglementaires sur les réseaux d'assainissement permettant de résoudre une non-conformité, développer la réutilisation des eaux usées traitées et les opérations de désimperméabilisation, et de valoriser les des boues d'épuration et innovation dans les stations d'épuration.

## Politique IV.C - L'habitat

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.C L'habitat</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>820 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>8 920 000</b>	<b>9 800 000</b>
<i>Compétence 315 - Habitat logement</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 500 000</i>	<i>320 000</i>	<i>350 000</i>	<i>8 420 000</i>	<i>8 850 000</i>
<i>Programme 3151 Habitat logement</i>	<i>8 100 000</i>	<i>8 500 000</i>	<i>320 000</i>	<i>350 000</i>	<i>8 420 000</i>	<i>8 850 000</i>
<i>Compétence 316 - Logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>950 000</i>	<i>500 000</i>	<i>950 000</i>
<i>Programme 3161 Investir pour le logement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>	<i>-</i>	<i>800 000</i>
<i>Programme 3162 PADDUC</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>500 000</i>	<i>150 000</i>	<i>500 000</i>	<i>150 000</i>

Dans le domaine des aides en faveur du **logement et de l'habitat**, il s'agira de continuer les efforts en 2025. Le règlement dédié permet en effet d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de

spéculation, de dépossession, de paupérisation, de fracture territoriale et de difficultés d'accès au logement. Ce levier financier se caractérise par la mise en œuvre des dispositifs du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una Casa per tutti, una casa per ognunu », lequel a été modifié par l'Assemblée de Corse en avril 2021.

Dans le domaine du soutien au logement social, il faut souligner en particulier les engagements pris envers les Offices Publics de l'Habitat (OPH CAPA et OPH2C), au travers des Conventions d'Objectifs et de Moyens. La convention qui va être conclue avec l'OPH CAPA pour la période 2025-2027, prévoit environ 2,6 M€ d'engagements financiers de la CdC.

Plus généralement, si l'année 2025 sera sans doute une année de transition, elle sera aussi le moment de repenser le cadre d'intervention du soutien aux territoires, à travers l'élaboration de nouveaux règlements d'aides qui devront bien évidemment prendre en compte la situation financière contrainte que nous subissons, tout en continuant à aider fortement les territoires, notamment les plus contraints de l'île.

Les crédits de paiement correspondant au reversement du produit de la taxe départementale d'aménagement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont inscrits au programme « investir pour le logement ».

Ce nouveau programme PADDUC permet à la mission urbanisme et aménagement d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de la révision du PADDUC par le lancement d'un ou plusieurs marchés d'assistance à maîtrise d'œuvre. Véritable outil d'aide à la décision, ce (s) marché(s) permettront :

- Intégration des nouvelles obligations réglementaires,
- Conseils juridiques,
- Gouvernance de projet,
- Aide à la rédaction du PADD,
- Définition d'un plan de communication.

## Politique IV.D - La prévention contre les incendies et la forêt

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.D La prévention contre les incendies et la forêt</b>	<b>10 750 200</b>	<b>15 743 515</b>	<b>57 078 978</b>	<b>57 140 698</b>	<b>67 829 178</b>	<b>72 884 213</b>
<i>Compétence 317 - Prévention contre les incendies</i>	10 750 200	15 743 515	57 078 978	57 140 698	67 829 178	72 884 213
<i>Programme 3170 SIS</i>	-	-	315 000	520 000	315 000	520 000
<i>Programme 3171 Prévention des incendies</i>	1 650 200	3 385 115	335 000	506 720	1 985 200	3 891 835
<i>Programme 3173 CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne</i>	1 100 000	1 370 000	2 485 000	2 170 000	3 585 000	3 540 000
<i>Programme 3174 Participations SIS</i>	8 000 000	10 988 400	53 943 978	53 943 978	61 943 978	64 932 378

Le soutien financier de la Collectivité de Corse permet aux SIS de Corse d'exécuter, dans des conditions optimales, leurs missions conformément aux objectifs définis dans leurs Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Ce programme budgétaire intervient donc en faveur des deux Services d'Incendies et de Secours de Corse dans le cadre du partenariat mis en place entre la Collectivité et ces établissements publics et ce, dans un souci d'efficacité du service public, d'optimisation et de rationalisation des moyens, de partage d'informations et de dialogue de gestion dans le respect du savoir-faire et des compétences de chacun.

Les interventions de la Collectivité de Corse en matière de **prévention des incendies** s'inscrivent dans les prescriptions du plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI), arrêté par le Préfet de Corse en juillet 2024. Les opérations porteront sur l'acquisition de matériels et d'équipements permettant la mise en œuvre des missions des Forestiers Sapeurs. Cela inclut l'entretien et la création en régie des ouvrages de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI). Il s'agira aussi d'effectuer des travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrages DFCI sur du foncier de la Collectivité de Corse ou sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité en apportant une aide aux communes forestières dans leur politique de prévention des incendies et d'aménagement du territoire : Mise en œuvre de zones d'appui à la lutte (ZAL Bavella et ZAL Vellaco), Mise aux normes d'une zone de gestion de combustible Rospa Sorba, conformément au Programme Forêt Bois Corse (PFBC), Création et la remise aux normes de la piste DFCI Soccia, Création de points d'eau (27 points d'eau en forêt territoriale inscrits dans les documents de planification « plans

rapprochés des massifs forestiers » PRMF et 22 points d'eau inscrits dans les documents de planification « Plans locaux de protection incendie »), Renouveau du parc engins et le Projet Med-Star 2 qui vise à renforcer la résilience des territoires franco-italiens face aux incendies de forêt. Un marché de location d'un hélicoptère sera mis en œuvre pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la prévention des incendies, aux événements climatiques et au suivi de chantiers, notamment la réhabilitation du sentier de Caprunale. Cette initiative répondra aux attentes des territoires, en particulier des habitants et des éleveurs qui maintiennent une activité et des traditions essentielles.

## Politique IV.E - L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique IV.E L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</b>	<b>160 000</b>	<b>200 000</b>	<b>5 126 000</b>	<b>5 126 000</b>	<b>5 286 000</b>	<b>5 326 000</b>
<i>Compétence 311 - Urbanisme</i>	<i>160 000</i>	<i>200 000</i>	<i>5 126 000</i>	<i>5 126 000</i>	<i>5 286 000</i>	<i>5 326 000</i>
Programme 3110 Agence de l'urbanisme	160 000	200 000	4 873 000	4 873 000	5 033 000	5 073 000
Programme 3111 Agence de l'urbanisme - études et recherches	-	-	253 000	253 000	253 000	253 000

L'Agence d'Urbanisme et d'énergie de la Corse intervient, pour le compte de la Collectivité de Corse, dans la mise en œuvre de la politique publique d'aménagement du territoire au travers notamment d'une offre de service destinée à accompagner les communes pour l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Le programme 3110 représente le budget de l'AUE. Les besoins exprimés serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence (fournitures de bureau, les frais de communication, salaires et charges). En investissement, les crédits sollicités seront consacrés à l'achat de mobiliers, de matériels informatiques et de téléphonies ainsi qu'à l'acquisition de licences.

Le programme 3111 correspond au budget mobilisé sur le financement d'**études et de recherches** dans les secteurs de l'urbanisme et de l'énergie. Les crédits inscrits serviront à finaliser des études déjà engagées :

- Conclusion du travail engagé pour l'élaboration du Modèle d'occupation des sol- MOS pour l'ensemble de la Corse : ce travail vise à mesurer de l'artificialisation des sols et de la consommation des ENAF, et la recherche de capacité de densification et de mutation des espaces urbanisés est donc plus que jamais au cœur des enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le projet consiste donc à établir deux inventaires cartographiques numériques de l'occupation du sol en 2021 et 2011 ;
- Création d'un nouvel outil dédié au fonctionnement de l'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effets de Serres (OREGES) ;
- Poursuite du Programme européen INVECE auquel l'AUE est associé depuis 2024 : l'objectif est de créer un Observatoire Transfrontalier des Communautés Énergétiques pour produire des données, des études, des analyses et soutenir la définition de politiques publiques innovantes. Il s'agit également de définir des prototypes et des modèles de Communautés Énergétiques pour aider les communautés locales à s'organiser pour produire et consommer de l'énergie renouvelable. Enfin le projet vise également l'Organisation d'actions de sensibilisation et d'échange de pratiques pour apprendre des expériences d'autres territoires ;
- Solde du programme SEQUOIA engagé en 2022, financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE) : la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Communauté de communes Ile Rousse Balagne, la Communauté de communes Sud Corse et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse, ont été lauréats de cet appel à projets porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Les partenaires sont engagés dans la réalisation d'un outil pour la rénovation du tertiaire public ;
- Etude covoiturage pour alimenter la révision de la PPE de 2025 ;
- Etude flash dédiée au montage d'un fonds d'investissement pour la transition énergétique.

## Axe V - Améliorer les équipements structurants et l'offre de services

### Propositions budgétaires

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**307 881 159 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

**110 517 000 €**

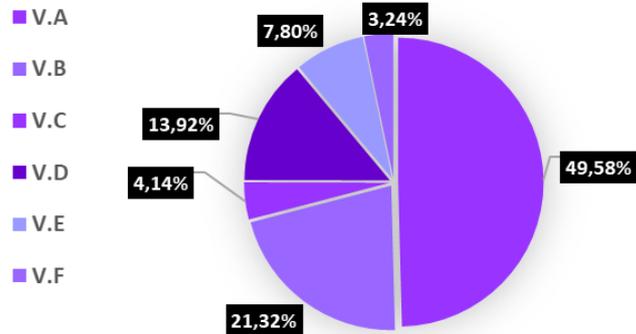
→ Autorisation d'engagement de :

**307 364 159 €**

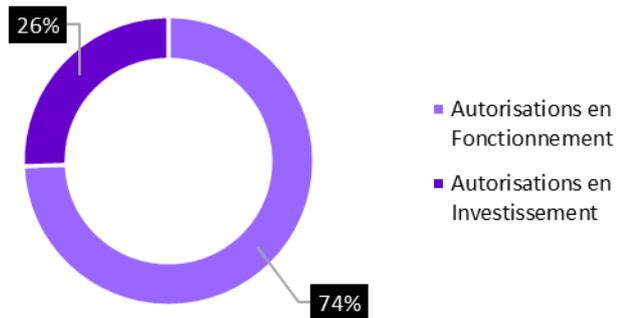
→ Autorisation de programme de :

**105 615 000 €**

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
V.A La continuité territoriale	-	-	236 999 159	236 999 159	236 999 159	236 999 159
V.B Les infrastructures routières	86 500 000	69 652 000	11 610 000	10 000 000	98 110 000	79 652 000
V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires	6 615 000	13 084 000	275 000	3 100 000	6 890 000	16 184 000
V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité	10 000 000	17 024 000	26 865 000	26 900 000	36 865 000	43 924 000
V.E - Les transports urbains et scolaires	-	250 000	31 510 000	30 500 000	31 510 000	30 750 000
V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse	2 500 000	10 507 000	105 000	382 000	2 605 000	10 889 000
<b>TOTAL</b>	<b>105 615 000</b>	<b>110 517 000</b>	<b>307 364 159</b>	<b>307 881 159</b>	<b>412 979 159</b>	<b>418 398 159</b>

## Politique V.A - La continuité territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.A La continuité territoriale</b>	-	-	<b>236 999 159</b>	<b>236 999 159</b>	<b>236 999 159</b>	<b>236 999 159</b>
<i>Compétence 111 - Continuité territoriale</i>	-	-	236 999 159	236 999 159	236 999 159	236 999 159
<i>Programme 1110 OTC</i>			236 999 159	236 999 159	236 999 159	236 999 159

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 mai 1991, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

Depuis 2009, le montant de la dotation de continuité territoriale perçu par la Collectivité de Corse a été figé et n'évolue plus selon l'inflation. Ce gel affecte d'autant plus les ressources de la Collectivité de Corse que les coûts d'exploitation du service public de transport maritime et aérien ont fortement augmenté.

Face à ce contexte, les lois de finances pour 2022 et 2023 avaient majoré, à titre exceptionnel, la dotation de continuité territoriale à hauteur respectivement de 33 et 40 M€. Ces dispositions ne sont néanmoins pas pérennes. Or, le caractère structurel de la sur inflation dans le transport court courrier et long courrier a été confirmé en gestion 2023 avec les compagnies délégataires. La loi de finances pour 2025 a adopté le versement d'une enveloppe complémentaire de 50 M€ pour 2025 portant ainsi le montant de la DCT à 237 M€.

## Politique V.B - Les infrastructures routières

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.B Les infrastructures routières</b>	<b>86 500 000</b>	<b>69 652 000</b>	<b>11 610 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>98 110 000</b>	<b>79 652 000</b>
<i>Compétence 112 - Ex voirie départementale</i>	51 500 000	42 529 200	7 785 000	6 600 000	59 285 000	49 129 200
<i>Programme 1121 Ex voirie départementale</i>	50 000 000	40 969 200	3 725 000	3 300 000	53 725 000	44 269 200
<i>Programme 1122 Parc de la voirie</i>	1 500 000	1 560 000	4 060 000	3 300 000	5 560 000	4 860 000
<i>Compétence 113 - Routes territoriales</i>	35 000 000	27 122 800	3 825 000	3 400 000	38 825 000	30 522 800
<i>Programme 1131 Voirie territoriale - Matériel</i>	-	-	3 825 000	3 400 000	3 825 000	3 400 000
<i>Programme 1132 Voirie territoriale - Travaux</i>	35 000 000	26 842 800	-	-	35 000 000	26 842 800
<i>Programme 1133 Voirie territoriale - Subventions</i>	-	280 000	-	-	-	280 000

Le réseau routier constitue un élément substantiel du patrimoine public que la Collectivité de Corse a la charge de préserver et d'exploiter, de maintenir et de moderniser afin de garantir le confort et la sécurité des usagers de la route.

La maintenance de ce patrimoine routier constitue le premier poste d'investissement. Cette maintenance, tout autant stratégique que les investissements nouveaux, répond aux objectifs de qualité et de sécurité pour l'entretien et l'exploitation courants, de conservation et d'amélioration du patrimoine. La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier ex-départemental d'environ 4 400 km situés pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Sur ce dernier aspect, les fortes intempéries subies ces dernières années ont mis en évidence la fragilité de certaines sections de ce patrimoine. Malgré ces contraintes plurielles y compris budgétaires, la Collectivité de Corse s'efforce à maintenir des moyens ambitieux tout en faisant preuve d'innovation par le déploiement localisé de techniques de mise en œuvre économiques (enduit bitumineux, enrobé à froid etc.).

Par ailleurs, la Collectivité continuera à mettre en œuvre une politique de gestion et de modernisation de ce réseau routier dans une logique de solidarité par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

En ce qui concerne les travaux d'investissement de l'ex-voirie départementale, les priorités pour 2025 sont les suivantes :

La Collectivité continuera sa politique de maintenance du réseau en matière de renforcement de chaussée, d'aménagement d'accotements, de travaux en accès difficile (talus), d'aménagement de dispositifs de retenue, de travaux de signalisation.

La CdC poursuivra également avec un effort particulier sur les sections fortement impactées par les dernières intempéries notamment sur l'ex-RD84 (région Ota/Portu) et celles à venir ; sur l'utilisation de techniques nouvelles en termes de revêtement de chaussée (Ex-RD 255/255A dans le bas Taravu - secteur de Pitrusedda) et sur les travaux en zones amiantifères localisées en Cismonte.

Elle développera aussi les opérations de modernisation telles que :

- La poursuite du désengorgement du Grand Aiacciu : démarrage des sections 1 et 2 de la pénétrante d'Aiacciu et acquisitions foncières liées à la section 3, poursuite des études de la 2x2 voies giratoire de la Gravona/Mizana, poursuite des études portant sur le barreau Alata-Loretto, poursuite de la piste cyclable entre Aiacciu et Bastilicaccia ;
- La poursuite du désengorgement du Grand Bastia : Finalisation des études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone à Biguglia pour un démarrage des travaux début 2026, poursuite des travaux de la voie nouvelle Bastia-Furiani et de l'opération de rénovation du tunnel de Bastia ;
- les opérations de sécurité en Piaghja Orientale sur l'ex-RT 10 (U Sulaghju, Talasani, Tagliu è Isulacciu, Sorbu è Ocagnagnu etc.) et en Pumonti sur l'ex-RT 40 (tourne à gauche à Eccica è Suredda, à Santa Manza et Cavallu mortu à Bunifaziu) ;
- la poursuite des opérations de créneaux de dépassement sur les axes Aiacciu-Bastia (Vizzavona, Tavera) et Aiacciu-Prupia (Casalabriva) ;
- la poursuite des études de déviation d'Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et Venacu ;
- la poursuite des travaux de l'opération de revitalisation du territoire de Prupia ;
- la poursuite des opérations d'aménagement de traverses (Vivariu, Venacu, Santa Lucia di Muriani, Sartè).

En fonctionnement, la CdC poursuivra ses actions permettant l'entretien et la bonne exploitation de ce réseau routier (viabilité hivernale, fournitures de voirie pour le travail de la régie, campagnes de fauchage, nettoyage, surveillance des tunnels, etc.). Par ailleurs, un poste important concernera la surveillance et l'entretien du tunnel de Bastia.

## Politique V.C - Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.C Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>	<b>6 615 000</b>	<b>13 084 000</b>	<b>275 000</b>	<b>3 100 000</b>	<b>6 890 000</b>	<b>16 184 000</b>
<i>Compétence 114 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires</i>	<i>6 615 000</i>	<i>13 084 000</i>	<i>275 000</i>	<i>3 100 000</i>	<i>6 890 000</i>	<i>16 184 000</i>
<i>Programme 1141 Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>2 300 000</i>	<i>5 845 000</i>	<i>25 000</i>	<i>1 800 000</i>	<i>2 325 000</i>	<i>7 645 000</i>
<i>Programme 1142 Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>100 000</i>	<i>200 000</i>	<i>250 000</i>	<i>300 000</i>	<i>350 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Programme 1143 Ports - Subventions</i>	<i>1 285 000</i>	<i>1 209 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 285 000</i>	<i>1 209 000</i>
<i>Programme 1144 Aéroports - Subventions</i>	<i>2 930 000</i>	<i>5 830 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 930 000</i>	<i>5 830 000</i>
<i>Programme 1145 Flux aériens</i>				<i>1 000 000</i>	<i>-</i>	<i>1 000 000</i>

Acteur prépondérant de l'organisation des déplacements, la Collectivité de Corse, en qualité d'Autorité portuaire, aménage les infrastructures portuaires de l'île et participe ainsi au maintien et au développement des services essentiels de transports, de personnes et de marchandises. La politique de gestion des infrastructures portuaires de la Collectivité de Corse doit s'adapter à l'évolution constante des normes et des techniques. Les défis énergétiques et les risques climatiques sont au centre des enjeux actuels.

En investissement, les crédits sont dédiés au financement d'opérations portuaires réalisées en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité en lien étroit avec son concessionnaire (CCIC).

En fonctionnement, ils sont dédiés à l'entretien et à la bonne exploitation des installations portuaires ainsi qu'aux études qui permettront d'assurer le suivi voire le bilan des concessions portuaires et de préparer l'avenir (SMO

portuaire ou, par voie législative, l'EPIC). Au niveau des infrastructures portuaires, la CdC participera aux travaux de rénovation de la capitainerie du port de commerce de Bastia ; aux travaux d'aménagement du port de pêche/plaisance de Tino Rossi (DSP) et au fonctionnement des capitaineries du Pumonti.

Au niveau des infrastructures aéroportuaires, la Collectivité poursuivra ses actions de mise aux normes, de sécurisation et de développement de nos infrastructures aéroportuaires. En 2025, les principales opérations d'investissement, en études et/ou travaux menées seront la poursuite des études de protection du seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu ; le lancement d'autres études aéroportuaires (aérogares, études opérationnelles etc.) ; sans mobilisation de crédits de paiement en 2025, le lancement d'une consultation pour l'aménagement routier côté ville de l'aéroport d'Aiacciu et pour les travaux d'extension du parking commercial de l'aéroport de Figari.

La Collectivité consacrera ce budget à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinées au bilan des actuelles concessions et à préparer la mise en place de la future gouvernance d'exploitation de nos aéroports (SMO/EPIC).

S'agissant du programme Flux aériens, le projet d'achat de flux pour le renforcement, l'élargissement et l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse a été adopté par l'Assemblée de Corse dans ses délibérations du 30 mai (n° 24/064 AC) et du 24 octobre 2024 (n° 24/129 AC). Il s'agit de mettre en œuvre la passation de contrats de concession de service de transport aérien, selon des modalités correspondant aux divers impératifs et spécificités de la Corse. Ce projet vise non seulement à renforcer la desserte aérienne de la Corse, mais également à promouvoir une gestion responsable et durable du tourisme insulaire.

## Politique V.D - Les transports ferroviaires et l'intermodalité

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.D Les transports ferroviaires et l'intermodalité</b>	<b>10 000 000</b>	<b>17 024 000</b>	<b>26 865 000</b>	<b>26 900 000</b>	<b>36 865 000</b>	<b>43 924 000</b>
Compétence 115 - Réseau ferré	10 000 000	17 024 000	26 865 000	26 900 000	36 865 000	43 924 000
Programme 1151 Réseau ferré	10 000 000	17 024 000	150 000	185 000	10 150 000	17 209 000
Programme 1152 Chemins de fer de la Corse - EPIC CFC	-	-	26 715 000	26 715 000	26 715 000	26 715 000

La Collectivité de Corse aménage le réseau ferroviaire et ses infrastructures. Les infrastructures et services de transports ferroviaires favorisent le développement du transport de marchandises et de voyageurs sur le territoire insulaire.

La politique d'intermodalité permet de définir les actions propres pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures (routiers et ferroviaires) et d'offrir des stratégies de services adaptés à la demande (en lien avec les modes doux et actifs) et aux différents territoires.

En investissement, le programme 1151 est dédié au financement d'opérations ferroviaires réalisées en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité en lien étroit avec l'EPIC CFC.

En fonctionnement, il est notamment dédié au remboursement des frais de préfiguration de l'EPIC CFC ainsi qu'à la prise en charge de frais de maintenance (ex : système d'information voyageurs).

A l'instar des deux précédents exercices, la Collectivité continuera à investir massivement en 2025. Elle achèvera une opération majeure de la commande centralisée de voie unique (CCVU). Elle poursuivra l'opération de réhabilitation de cinq ponts ferroviaires (Muzile, Ascu, Albanu, Casamozza et Prunelli) et l'opération de modernisation et de mise en accessibilité des gares (Aiacciu notamment). Il s'agira également de poursuivre l'opération de déploiement d'un système d'information voyageurs ; l'opération de confortement de parois rocheuses et les opérations d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM de Caldaniccia et Casamozza).

Le programme 1152 est dédié au versement de la contribution d'exploitation ferroviaire à l'EPIC CFC ainsi qu'au remboursement du dispositif du gratuité étudiante conformément aux dispositions du COPE.

## Politique V.E - Les transports urbains et scolaires

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.E - Les transports urbains et scolaires</b>	-	250 000	31 510 000	30 500 000	31 510 000	30 750 000
<i>Compétence 116 - Transports interurbains et scolaires</i>	-	250 000	31 510 000	30 500 000	31 510 000	30 750 000
<i>Programme 1161 Transports de voyageurs</i>	-	150 000	2 535 000	2 535 000	2 535 000	2 685 000
<i>Programme 1162 Transports scolaires</i>	-	100 000	24 475 000	24 475 000	24 475 000	24 575 000
<i>Programme 1163 Transports personnes en situation de handicap</i>	-	-	4 500 000	3 490 000	4 500 000	3 490 000

En relation avec les transports ferroviaires, le service de transport routier offre une alternative de transport adaptée aux besoins des différentes catégories d'usagers (voyageurs, élèves et élèves en situation de handicap). L'objectif poursuivi sera de garantir à nouveau à tous les élèves de l'île une offre de service de transport gratuite et adaptée permettant de relier domicile et établissement scolaire.

La CdC continuera son effort assumé sur ces politiques primordiales à travers la gestion des marchés des transports scolaires ramassant quotidiennement près de 10 000 élèves, l'attribution d'allocations kilométriques à de nombreuses familles, la prise en charge des frais de transports de près de 300 élèves et étudiants handicapés, le versement de subventions aux AO2, la gestion de 11 lignes interurbaines et la gestion de la DSP maritime assurant la desserte de Ghjirulatu.

En investissement, les crédits sont destinés au financement de l'opération de déploiement d'une billetterie interurbaine.

## Politique V.F - L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique V.F L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</b>	2 500 000	10 507 000	105 000	382 000	2 605 000	10 889 000
<i>Compétence 121 - Réseau THD</i>	2 500 000	10 507 000	105 000	382 000	2 605 000	10 889 000
<i>Programme 1211 Réseau très haut débit de la Corse - Infrastructures</i>	2 000 000	10 074 000	-	22 000	2 000 000	10 096 000
<i>Programme 1212 Réseau très haut débit - Usages et sécurité</i>	500 000	418 000	105 000	265 000	605 000	683 000
<i>Programme 1213 CSIRT Cyber Corsica</i>	-	15 000	-	95 000	-	110 000

Le programme 1211 concerne le déploiement des infrastructures structurantes et stratégiques sur le territoire insulaire en matière de très haut débit. Sa stratégie est déclinée dans le livret du SDTAN de Corse - Smart Isula intitulé « un socle d'infrastructures souveraines ». A ce titre ce programme investit dans les domaines liés au très haut débit fixe et mobile (FTTH, téléphonie mobile), aux liaisons sous-marines à fibre optique, à la résilience des réseaux, aux interconnexions de sites stratégiques, aux datacenters, aux objets communicants, etc.

En investissement, on retrouve les projets suivants : *Poursuite du suivi de l'exploitation du réseau très haut débit des EPLE ; Poursuite des déploiements de la fibre optique en Corse et des prises FTTH ; Attribution d'une nouvelle DSP autour d'un socle d'infrastructures souveraines ; Lancement du marché de résilience des infrastructures de réseau de la Corse.*

Le programme 1212 permet d'assurer la transformation numérique de la Corse en matière de développement des services et des usages numériques au sein de l'ensemble de la société insulaire. Il assure le suivi opérationnel de la stratégie numérique de la Corse, Smart Isula, adoptée par l'Assemblée de Corse le 2 juin 2022 (délibération n° 22/074 AC du 2 juin 2022). Ce programme s'intéresse plus particulièrement à la stratégie de numérique inclusif, l'observation du numérique dans la société insulaire, les espaces numériques de travail dans l'éducation, l'identité et la représentation de la Corse sur Internet, l'innovation des politiques publiques via le CORSICA LAB.

Les principales opérations envisagées au BP 2025 sont les suivantes :

En investissement :

- Assurer la poursuite de la mise en œuvre de l'espace numérique de travail Leia au sein des lycées et collèges de Corse,

- Mettre en œuvre et alimenter en donnée la plateforme opendatacorsica, le site OpenData de la Collectivité de Corse,
- Assurer la mise en œuvre de l'environnement technique autour du .corsica,
- Finaliser l'étude sociologique anthropologique autour des imaginaires numériques en Corse,
- Poursuivre l'exploration, l'appropriation de l'IA.

En fonctionnement :

- Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du service public de la donnée,
- Gérer et promouvoir le nom de domaine .corsica dont la Collectivité est le titulaire auprès de l'ICANN, l'autorité de régulation de l'Internet mondial
- Poursuivre l'accompagnement de l'Association Hub Corsica pour un numérique inclusif dans la mise en œuvre de ses actions auprès des acteurs insulaires de l'inclusion numérique,
- Accompagner les directions métiers de la Collectivité de Corse à l'innovation de leurs métiers par le design (Corsica Lab),
- Adhésions et partenariats FING FNCCR OPENDATA France...

Le programme CSIRT Cyber Corsica permet d'assurer la mise en œuvre et le fonctionnement d'un centre de réponse d'urgence face aux incidents cyber, au profit des collectivités et structures du tissu économique local. Cette structure permet de fournir en Corse un service de réponse à incident Cyber de premier niveau. Celui-ci a pour mission principale de traiter les demandes d'assistance des institutions comme PME, ETI, collectivités territoriales, associations et de les mettent en relation avec des partenaires de proximité.

Ce programme budgétaire s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 6 septembre 2021 entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre du plan France Relance et attribuant un financement de 1 M€. L'opération finance principalement :

En investissement : Environnement technique et matériel du CSIRT (Logiciel, matériel informatique et matériel cyber)

En fonctionnement : Les locaux du CSIRT (loyers et frais divers de fonctionnement) et les opérations de communication.

## Axe VI - Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**34 173 492 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

**41 681 967 €**

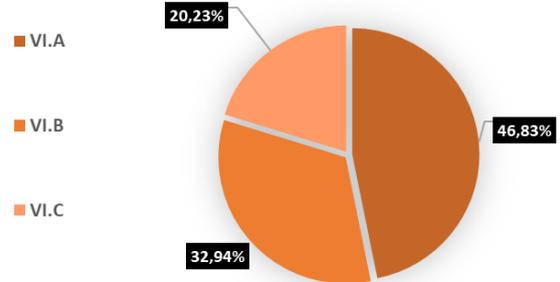
→ Autorisation d'engagement de :

**33 832 000 €**

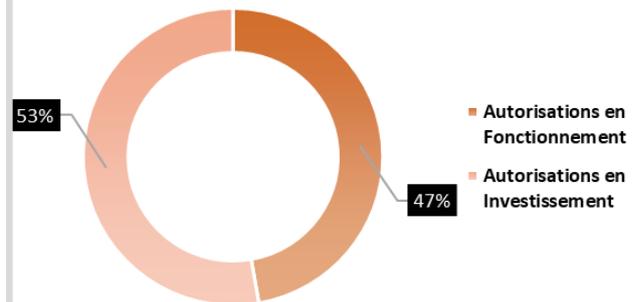
→ Autorisation de programme de :

**37 780 000 €**

Répartition des crédits de paiement par politique



La programmation financière



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VI.A Le développement agricole et rural	17 740 000	19 368 573	15 784 000	16 155 492	33 524 000	35 524 065
VI.B Le soutien aux entreprises	16 200 000	18 473 394	6 543 000	6 513 000	22 743 000	24 986 394
VI.C Le développement touristique	3 840 000	3 840 000	11 505 000	11 505 000	15 345 000	15 345 000
<b>TOTAL</b>	<b>37 780 000</b>	<b>41 681 967</b>	<b>33 832 000</b>	<b>34 173 492</b>	<b>71 612 000</b>	<b>75 855 459</b>

## Politique VI.A - Le développement agricole et rural

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VI.A Le développement agricole et rural</b>	<b>17 740 000</b>	<b>19 368 573</b>	<b>15 784 000</b>	<b>16 155 492</b>	<b>33 524 000</b>	<b>35 524 065</b>
<i>Compétence 211 - Agriculture</i>	16 130 000	16 130 000	15 323 000	15 623 000	31 453 000	31 753 000
Programme 2110 ODARC - Structure	1 600 000	1 500 000	11 348 000	11 348 000	12 948 000	12 848 000
Programme 2111 ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2021	-	450 000	-	-	-	450 000
Programme 2114 ODARC - Opérations spécifiques	1 300 000	1 480 000	450 000	450 000	1 750 000	1 930 000
Programme 2115 ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	4 830 000	5 300 000	-	-	4 830 000	5 300 000
Programme 2116 SMAC	-	-	3 525 000	3 525 000	3 525 000	3 525 000
Programme 2118 ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	-	6 700 000	-	-	-	6 700 000
Programme 21191 Ingénierie agricole	-	-	-	300 000	-	300 000
Programme 21192 ODARC - Dvp rural PSN CORSE 2023/2027 CDC	7 200 000	367 500	-	-	7 200 000	367 500
Programme 21193 ODARC - Dvp rural PSN CORSE 2023/2027 ETAT	1 200 000	332 500	-	-	1 200 000	332 500
<i>Compétence 212 - Forêt</i>	1 610 000	3 238 573	461 000	532 492	2 071 000	3 771 065
Programme 2121 Forêt	1 610 000	3 238 573	461 000	532 492	2 071 000	3 771 065

La politique de développement agricole et rural se décline en deux axes majeurs et complémentaires.

Le premier axe concerne l'action de l'ODARC qui se compose en cinq enjeux de politique publique, à savoir :

- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- Orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- Intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- Consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.

Le programme 2115, qui est dédié au Hors Feader et Hors Top Up, soutient principalement :

- La diffusion des connaissances techniques et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés dans le cadre du plan Ambition Corse 2025.
- L'accompagnement des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole - CCPA ».
- Financement de la modernisation des exploitations agricoles ou forestières sur régime d'aides d'Etat (aides simplifiées, caves vinicoles, accompagnements spécifiques...).

Cet axe permettra l'accompagnement de projets qui ne sont pas financés par du FEADER.

S'agissant du programme 2118, suite à des reliquats de crédits FEADER, un redéploiement est prévu afin d'optimiser les financements européens sur des dispositifs aménagements hydrauliques, DFCL et amélioration de la gestion des ressources pastorales. Par contre, au regard de la clôture du programme au 31 décembre 2025, il s'agira d'effectuer le paiement de l'ensemble des dossiers engagés cette année.

Le plan stratégique national - PSN volet Corse a pour vocation de prendre le relais du PDRC, avec de nouvelles dispositions de mobilisation des aides. En 2025, l'ensemble des dispositifs prévus au programme seront déployés : modernisation des exploitations agricoles et forestières, installation des jeunes agriculteurs, électrification des exploitations, développement de l'industrie agro-alimentaire, soutien à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques, aides LEADER et zones Natura 2000...

Le deuxième axe de cette politique porte, sur le financement du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) et ainsi optimiser sa politique publique de l'abattage au bénéfice des filières d'élevage en Corse, et sur l'ingénierie Agricole de développement durable des territoires agricoles et ruraux et de sauvegarde des élevages de montagne fragiles au travers d'un conventionnement entre la CdC et les chambres d'agricultures.

## Politique VI.B - Le soutien aux entreprises

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VI.B Le soutien aux entreprises</b>	<b>16 200 000</b>	<b>18 473 394</b>	<b>6 543 000</b>	<b>6 513 000</b>	<b>22 743 000</b>	<b>24 986 394</b>
<i>Compétence 213 - Action économique</i>	16 200 000	18 473 394	6 543 000	6 513 000	22 743 000	24 986 394
Programme 2130 ADEC	10 200 000	9 700 000	5 900 000	5 254 279	16 100 000	14 954 279
Programme 2131 ADEC - Actions régionales aux entreprises	2 500 000	3 000 000	563 000	1 208 721	3 063 000	4 208 721
Programme 2132 ADEC - Outils financiers	3 000 000	5 023 394	-	-	3 000 000	5 023 394
Programme 2133 Mesures économiques – Plan COVID-19	-	250 000	80 000	50 000	80 000	300 000
Programme 2134 ADEC - Sociétés d'Economie Mixtes SEM	500 000	500 000	-	-	500 000	500 000

La politique relative au soutien aux entreprises est notamment mise en œuvre par les programmes budgétaires de l'ADEC. En application de la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI), adopté en juillet 2022 par l'Assemblée de Corse. Son action se décline autour de trois axes majeurs :

- Augmenter la production de biens et de services pour créer de la richesse mais aussi réduire les effets de la dépendance extérieure de la Corse ;
- Amorcer une transition sociale en répartissant plus équitablement la richesse produite ;
- Adapter notre économie aux enjeux de durabilité écologique.

Le programme 2130 soutient les interventions directes de l'ADEC à destination des porteurs de projets et entreprises du territoire, pour les accompagner de manière transverse, en complémentarité avec le système bancaire, dans l'ensemble de leurs problématiques du quotidien : aide à la création, développement d'activité, export, recrutement, transition numérique ou environnementale, transmission, etc.

L'ADEC intervient à ce titre sous forme d'aides directes (subventions) qu'elle mobilise via les règlements d'aides regroupés au sein d'Impresa Si, incluant le soutien l'internationalisation de l'économie (Pattu Impresamundu), à l'innovation et au numérique (Pattu Innuvazione) ainsi que le soutien à la création d'emploi (Pattu Impiegu, révisé en 2024 et renommé Riesce). Sous certaines conditions, relatives à la nature et dimensionnement du projet, l'agence peut également avoir recours aux règlements d'aides notifiés par la France à la commission Européenne.

Ces dernières années, dans un souci de visibilité auprès de ses administrateurs des actions orientées vers les entreprises, l'ADEC mobilise également des crédits pour l'accompagnement des partenariats qui œuvrent au soutien direct de la structuration de filières, à l'économie de proximité à la compétitivité des entreprises.

Les actions financées resteront centrées sur le développement des activités de production de biens et services avec le double enjeu de, i/ consolider les secteurs et filières matures identifiées comme stratégiques par le SRDEII pour tendre vers un développement durable et réduire la dépendance extérieur de notre économie, ii/ favoriser le développement d'activités émergentes, à haute valeur ajoutée, peu sensibles aux contraintes de l'insularité (numérique, services technologiques aux entreprises, etc.) voire au contraire valorisant pleinement le potentiel naturel et environnemental de notre île, à l'image des industries créatives et culturelles.

Dans ce cadre, la priorité pourrait être donnée au lancement d'appels à projets qui permettent d'orienter l'action et ainsi cibler le soutien aux investissements productifs sur les filières identifiées comme stratégiques dans l'action économique territoriale de la Collectivité de Corse (IAA, transition écologique du BTP, ESS / Silver économie, numérique / cybersécurité), incluant une possible relance de l'appel à projets Cresce 2025 pour soutenir l'économie de production et de proximité.

En cohérence avec les orientations du SRDEII, le programme 2131 est mobilisé par l'ADEC, pour le compte de la Collectivité de Corse, en soutien aux actions de développement économique proposées à l'échelle des territoires et, plus largement, dans le cadre des partenariats avec nos opérateurs institutionnels ou associatifs.

Sont concernées au premier rang les actions de soutien à l'exercice des compétences économiques par les territoires, mais également les partenariats de soutien aux pôles d'excellence et de compétitivité, le soutien au déploiement des actions territoriales des opérateurs de l'ESS (CAPI et ADIE), le soutien à la politique territoriale de

restructuration économique, ou encore le soutien à l'innovation au travers de l'accompagnement de l'incubateur territorial d'entreprises innovantes Inizià.

Les instruments financiers de la Collectivité de Corse, en complément des aides directes et de l'intervention du système bancaire, mettent à disposition des entreprises insulaires des prêts bonifiés, des garanties bancaires, des prêts d'honneur, ainsi que des investissements de haut de bilan pour financer leur développement. Cette politique qui permet d'être au plus près des opérateurs économiques pour répondre à leurs besoins du quotidien, facilite l'accès à la ressource bancaire par un partage du risque, notamment sur des projets structurants ou innovants. Elle a par ailleurs la vertu de rationaliser la dépense publique car les sommes prêtées ou investies ont vocation à être restituées à la Collectivité qui peut les utiliser à nouveau et est, à ce titre, encouragée par l'Union Européenne.

## Politique VI.C - Le développement touristique

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VI.C Le développement touristique</b>	<b>3 840 000</b>	<b>3 840 000</b>	<b>11 505 000</b>	<b>11 505 000</b>	<b>15 345 000</b>	<b>15 345 000</b>
<i>Compétence 214 - Tourisme</i>	<i>3 840 000</i>	<i>3 840 000</i>	<i>11 505 000</i>	<i>11 505 000</i>	<i>15 345 000</i>	<i>15 345 000</i>
<i>Programme 2140 ATC</i>	<i>3 840 000</i>	<i>3 840 000</i>	<i>5 750 000</i>	<i>5 750 000</i>	<i>9 590 000</i>	<i>9 590 000</i>
<i>Programme 21401 ATC - Actions</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5 755 000</i>	<i>5 755 000</i>	<i>5 755 000</i>	<i>5 755 000</i>

La politique de développement touristique est assurée par l'Agence du Tourisme de la Corse. Dans le cadre de sa mission de développement touristique, le renforcement de l'articulation avec les Offices du Tourisme dans une logique de partenariat par la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés :

- Promouvoir les atouts de notre île en France et à l'étranger ;
- Développer et valoriser l'offre touristique ;
- Observer, analyser en permanence l'évolution du tourisme sur notre île ;
- Coordonner les différents acteurs du tourisme de notre île.

## Axe VII - Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**1 000 000 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

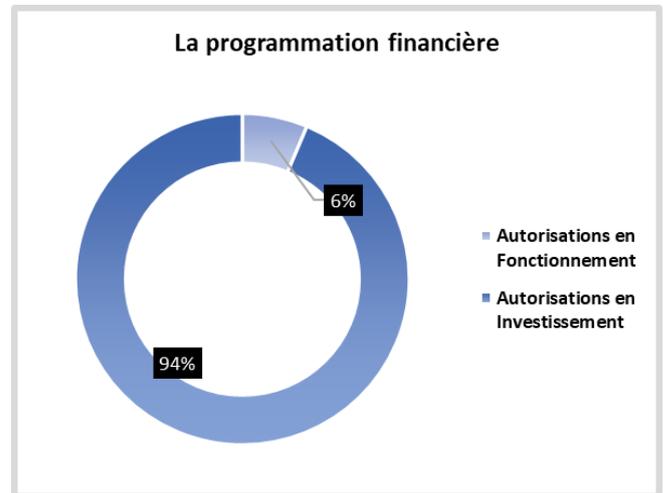
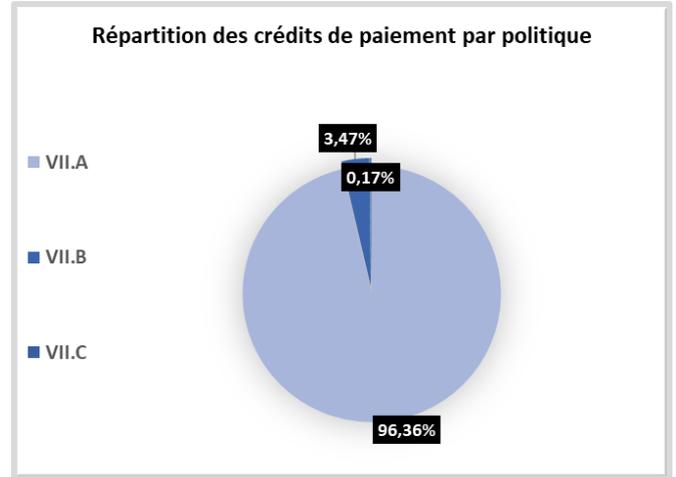
**19 600 000 €**

→ Autorisation d'engagement de :

**2 700 000 €**

→ Autorisation de programme de :

**40 000 000 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
VII.A La programmation et la gestion des fonds européens	40 000 000	19 600 000	2 290 000	610 000	42 290 000	20 210 000
VII.B La coopération territoriale	-	-	367 000	347 000	367 000	347 000
VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales	-	-	43 000	43 000	43 000	43 000
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 000</b>	<b>19 600 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>42 700 000</b>	<b>20 600 000</b>

## Politique VII.A - La programmation et la gestion des fonds européens

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VII.A La programmation et la gestion des fonds européens</b>	<b>40 000 000</b>	<b>19 600 000</b>	<b>2 290 000</b>	<b>610 000</b>	<b>42 290 000</b>	<b>20 210 000</b>
<i>Compétence 231 - Fonds européens</i>	-	-	60 000	30 000	60 000	30 000
<i>Programme 2311 Assistance technique PDRC</i>	-	-	60 000	30 000	60 000	30 000
<i>Compétence 232 - Subvention globale</i>	40 000 000	19 600 000	2 230 000	580 000	42 230 000	20 180 000
<i>Programme 2322 Gestion des fonds européens</i>	1 123 545	3 000 000	-	-	1 123 545	3 000 000
<i>Programme 2324 REACT EU</i>	-	2 200 000	-	-	-	2 200 000
<i>Programme 2325 Programme FEDER - FSE 2021-2027</i>	38 876 455	14 400 000	2 200 000	570 000	41 076 455	14 970 000
<i>Programme 2326 Centre Europe Direct Corsica</i>	-	-	30 000	10 000	30 000	10 000

En ce qui concerne le PDRC, les actions à financer au titre de l'exercice 2025 portent sur la réalisation des actions de communication du programme, l'appui à la préparation du rapport annuel de mise en œuvre et l'organisation du comité de suivi pluri-fonds.

L'année 2024 a principalement été axée sur la clôture des programmes européens 2014-2020 qui représentent en Corse pour cette période de programmation plus de 275 M€ consacrés au développement des structures économiques et sociales. Grâce au desserrement du calendrier de clôture négocié auprès des institutions européennes et à la forte mobilisation des services, la Collectivité de Corse a assuré une consommation optimale de ses fonds. Ainsi, sur les 115 M€ prévus au titre du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, l'intégralité des crédits ont été consommés. Sur cette période de programmation, 242 dossiers ont été programmés dans des domaines stratégiques pour la Corse à savoir la recherche et l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition énergétique, le développement urbain et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Certains dossiers n'ayant pas pu être financés en fin d'année 2024, il est prévu au cours de cet exercice de solder les dernières opérations du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020.

REACT EU est un instrument mis en place par la Commission européenne qui abonde les crédits affectés au PO FEDER FSE 2014-2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ciblant les mesures à court terme et rédigé en lien avec le Plan « Salvezza è Rilanciu », cet instrument est mobilisable pour 3 ans. Pour la Corse, l'enveloppe s'établit 32 millions d'euros et intervient sur des secteurs stratégiques pour la Corse, parmi lesquels le tourisme, l'aide aux entreprises et à l'emploi, la transition écologique et digitale ainsi que la santé. Comme pour le FEDER classique, les dernières certifications de dossiers REACTEU ont été communiquées à l'autorité de gestion en fin d'année 2024 afin de respecter le seuil de dégagement d'office imposé par les règlements européens. L'année 2025 sera consacrée aux paiements des derniers dossiers qui n'ont pu être payés en fin d'année.

Le précédent exercice ayant été principalement axé sur la clôture des programmes européens 2014-2020 qui a abouti à une consommation optimale des crédits, l'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 qui représente sur cette période de programmation une enveloppe de crédits de 117 millions d'euros, dont 105 millions d'euros de crédits FEDER et 12 millions d'euros de crédits FSE. Si on peut se satisfaire des résultats de cette programmation 2014-2020, la Collectivité de Corse poursuit ses efforts dans l'atteinte des seuils de dégagement d'office qui ont pratiquement doublés par rapport à la précédente programmation pour le FEDER FSE 2021-2027 (nouveau seuil imposé par la Commission européenne fin 2025-2026-2027). De plus, le ralentissement économique et les contraintes budgétaires particulièrement importantes ne permettent pas aux porteurs de projets potentiels de mobiliser des contreparties publiques en complément des financements européens. Dans un contexte de crise économique, les fonds européens sont plus que jamais un vecteur essentiel de la solidarité territoriale. La Collectivité de Corse souhaite mobiliser ces différents fonds au service des acteurs du territoire et représentent l'une des composantes centrales du soutien à l'investissement public en Corse. Afin d'optimiser l'utilisation des fonds européens 2021-2027, la Collectivité de Corse a développé de nouveaux outils au service des porteurs de projets en renforçant notamment sa présence dans les territoires par l'organisation de permanences en Corse afin de faire connaître les possibilités de financement offertes par les différents programmes européens et de faciliter l'accès aux aides. Elle a également développé de nouveaux outils de communication pour rendre plus lisible l'action des fonds européens sur notre territoire. En effet, pour la Corse, la priorité a été donnée en 2024 à l'exercice de clôture du programme et peu de dossiers ont été programmés. Toutefois, le niveau de programmation et de certification va augmenter en 2025 au regard des prévisions des

services et du plan d'actions mis en place par l'autorité de gestion pour optimiser la consommation des crédits. En effet, des dossiers d'un volume de crédits européens de plus de 90 M€ ont également été identifiés et sont en cours d'instruction au sein des services pour une programmation au titre des années 2025 et 2026. Pour optimiser la consommation des crédits dans le cadre de ce programme et d'atteindre le seuil de dégagement d'office en 2025 (16 M€), la Collectivité de Corse poursuit le plan d'action engagé au titre de la précédente programmation qui avait abouti à une consommation intégrale des crédits.

## Politique VII.B - La coopération territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VII.B La coopération territoriale</b>	-	-	<b>367 000</b>	<b>347 000</b>	<b>367 000</b>	<b>347 000</b>
<i>Compétence 221 - Coopération décentralisée</i>	-	-	367 000	347 000	367 000	347 000
<i>Programme 2211 Programme Eurodyssée</i>	-	-	83 000	50 000	83 000	50 000
<i>Programme 2212 Assistance technique PO - FEDER</i>	-	-	110 000	250 000	110 000	250 000
<i>Programme 2213 Italie France Maritime</i>	-	-	45 000	25 000	45 000	25 000
<i>Programme 2216 Coopération décentralisée</i>	-	-	94 000	22 000	94 000	22 000
<i>Programme 2218 EURO'PACT</i>	-	-	35 000	-	35 000	-

Au titre de l'année 2025, la Collectivité de Corse souhaite renforcer la montée en compétence des agents et des acteurs de la société civile par l'échange international. Ainsi, la Collectivité de Corse a présenté une accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes » avec comme ligne directrice la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Corse.

L'assistance technique FEDER a pour objet le financement des dépenses relatives à la gestion, au suivi, à l'évaluation et à la communication du Programme Corse FEDER - FSE+ 2021-2027 dont la Collectivité de Corse est autorité de gestion. Il s'agit de missions obligatoires que la Collectivité de Corse doit exercer au titre de sa fonction d'autorité de gestion des programmes. L'année 2025 sera principalement consacrée à l'exercice de clôture du programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 et à la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 qui devra atteindre à la fin de l'exercice 2025 un seuil de dégagement d'office de plus de 16 M€. Pour atteindre cet objectif, la Collectivité de Corse a prévu de reconduire le plan d'action qui avait été mis au titre de la précédente programmation qui avait abouti à une consommation intégrale des crédits.

S'agissant du programme de coopération transfrontalière 2213 INTERREG Maritime 2021-2027, la Collectivité de Corse dans son rôle d'Autorité Nationale assure la mise en œuvre du programme et doit supporter des dépenses d'assistance technique et prendre en charge l'appui l'animation territoriale et à l'évaluation des projets. Au titre de l'exercice 2025, la Collectivité de Corse en complément de ses missions de certification souhaite assurer des actions d'animation auprès des acteurs du territoire et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre des appels à projets du programme. La Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes (Service CTE) de la Collectivité de Corse, étant partenaire du projet « MARITIM'TRAITE » approuvé dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projet du programme INTERREG Italie-France Maritime, devra mener des travaux de recherche afin de réaliser une cartographie complète des travaux sur l'insularité, contribuer à la réalisation d'une étude sur la mobilité informelle des jeunes dans l'espace de coopération, analyser la possibilité de constituer un conseil des îles franco-italienne afin de renforcer la place des territoires insulaires dans le Traité du Quirinal.

Le programme 2218 Europ'Act 2014-2020 est un programme national d'assistance technique destiné à l'appui des autorités de gestion et autorités nationales des programmes régionaux et de coopération territoriale européenne.

Ce dispositif destiné à la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2014-2020 a permis à la Collectivité de Corse en sa qualité d'autorité nationale du programme INTERREG Italie France Maritime de bénéficier d'un financement (248 200 €) en partenariat avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour sécuriser le dispositif de suivi et de contrôle des aides de ce programme. Il s'agit de reverser à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur la contrepartie de la subvention FEDER à la suite de sa participation avec la Collectivité de Corse au programme

Europ'Act pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement accès sur le contrôle et le suivi des aides du programme INTERREG.

### Politique VII.C - Les relations méditerranéennes, européennes et internationales

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique VII.C Les relations méditerranéennes, européennes et internationales</b>	-	-	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>
<i>Compétence 222 - Coopération internationale</i>	-	-	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>
<i>Programme 2221 Coopération internationale</i>	-	-	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>	<i>43 000</i>

Dans le prolongement des programmes de coopération, la Collectivité de Corse s'est dotée pour 2024-2025 d'une feuille de route en matière de coopération internationale permettant de renforcer l'ouverture de la Corse sur l'arc méditerranéen, l'Europe et le reste du monde.

L'objectif est de rendre plus lisible les actions menées par la Collectivité de Corse dans le domaine des relations internationales et de mobiliser des appels à projets sur des thématiques prioritaires pour la Corse.

Pour 2024-2026, la Collectivité de Corse s'est positionnée sur un appel du fonds franco-marocains à paraître : le projet portera sur la gestion du stress hydrique et fera suite à une mission au Maroc en février 2023 financée par le ministère des Affaires étrangères.

## Axe O - La construction d'une administration innovante et performante

### Propositions budgétaires :

→ Crédit de paiement de fonctionnement de :

**303 659 694 €**

→ Crédit de paiement d'investissement de :

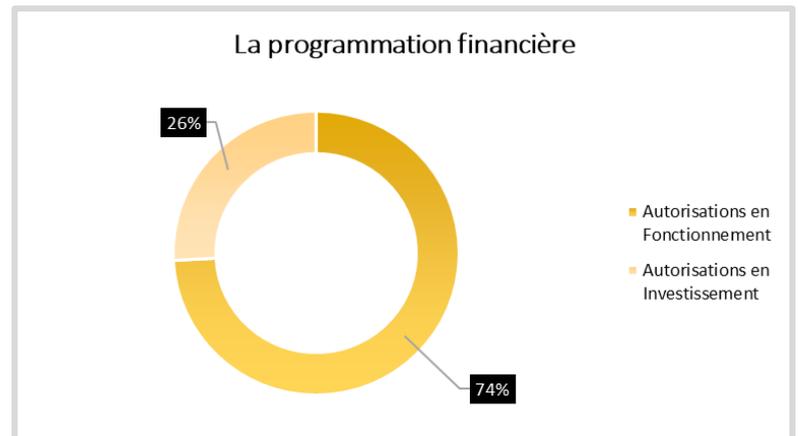
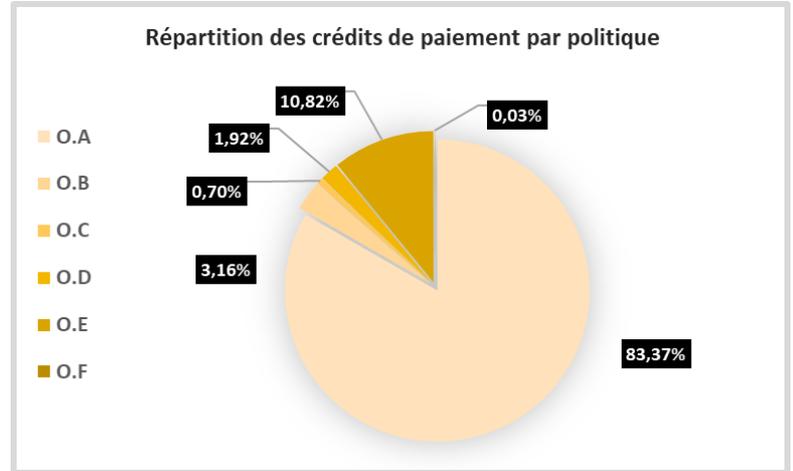
**17 342 948 €**

→ Autorisation d'engagement de :

**54 562 001 €**

→ Autorisation de programme de :

**18 990 000 €**



	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
O.A Structurer l'administration territoriale	200 000	200 000	11 770 000	267 432 302	11 970 000	267 632 302
O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information	4 000 000	3 912 000	13 575 000	6 226 000	17 575 000	10 138 000
O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé	5 000 000	1 819 948	5 452 000	423 000	10 452 000	2 242 948
O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route	-	-	828 195	6 149 392	828 195	6 149 392
O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires	9 750 000	11 380 000	22 820 000	23 355 000	32 570 000	34 735 000
O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle	40 000	31 000	116 806	74 000	156 806	105 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 990 000</b>	<b>17 342 948</b>	<b>54 562 001</b>	<b>303 659 694</b>	<b>73 552 001</b>	<b>321 002 642</b>

## Politique O.A - Structurer l'administration territoriale

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.A Structurer l'administration territoriale</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>11 770 000</b>	<b>267 432 302</b>	<b>11 970 000</b>	<b>267 632 302</b>
<i>Compétence 612 - Communication</i>	-	-	1 370 000	1 670 000	1 370 000	1 670 000
<i>Programme 6121 Communication</i>	-	-	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
<i>Programme 6123 Etudes transversales</i>	-	-	-	400 000	-	400 000
<i>Programme 6124 Protocole</i>	-	-	70 000	70 000	70 000	70 000
<i>Programme 6126 Tricentenaire de Pasquale Paoli</i>	-	-	300 000	300 000	300 000	300 000
<i>Compétence 616 - Ressources humaines</i>	200 000	200 000	10 400 000	265 762 302	10 600 000	265 962 302
<i>Programme 6161 Salaires</i>	-	-	-	250 285 302	-	250 285 302
<i>Programme 6162 Médecine préventive sécurité au travail</i>	200 000	175 000	400 000	800 000	600 000	975 000
<i>Programme 6163 Œuvres sociales</i>	-	-	250 000	500 000	250 000	500 000
<i>Programme 6164 Formation - Déplacements agents</i>	-	-	650 000	590 000	650 000	590 000
<i>Programme 6165 Action sociale - TR - Déplacements</i>	-	25 000	9 100 000	13 587 000	9 100 000	13 612 000

Les opérations de communication publique permettront d'informer les citoyens sur l'ensemble des politiques publiques et dispositifs mis en œuvre par la Collectivité de Corse pour l'année 2025 et de les valoriser, par la mise en œuvre de campagnes d'information et de communication publique, l'organisation d'événementiels, de relations publiques et presse, ainsi que d'outils digitaux et numériques adaptés (site [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica) et réseaux sociaux).

Ces campagnes de communication publique viseront à mieux faire connaître aux citoyens les interventions de l'institution dans ses différents domaines, sous l'éclairage particulier du tricentenaire de la naissance de Pascal Paoli « Paoli 2025 ». Au-delà de la sensibilisation, il s'agira dans certains secteurs, de modifier les comportements des citoyens ; notamment en matière sanitaire et sociale (campagnes de prévention des centres de santé sexuelle, accompagnement des personnes fragiles...) ou de sécurité (infrastructures routières, lutte contre les violences faites aux femmes), comme celles liées aux enjeux collectifs (changement climatique et enjeux environnementaux, application mobilité et transports, aménagement de la fibre, promotion des usages numériques,...). Enfin, les objectifs visent toujours la valorisation des services et des missions de la Collectivité de Corse en direction des usagers et des différents partenaires (dispositifs d'accompagnement des politiques culturelles et patrimoniales, la jeunesse, la vie éducative et étudiante), ou encore la valorisation de l'institution dans le cadre des partenariats avec les clubs sportifs insulaires évoluant en championnats nationaux pour la saison 2025/2026...). Ces actions s'inscrivent en cohérence avec les programmes éditoriaux, digitaux et d'identité visuelle de l'institution.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, sont inscrits les crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges afférentes, mais aussi les postes de dépenses nécessaires à l'évolution de carrière et des parcours des agents.

Dans le domaine de la santé au travail, le service de la médecine préventive poursuivra les missions réglementaires. Le service du maintien dans l'emploi met en œuvre de nombreuses actions afin d'améliorer la prise en compte du handicap et sa politique de prévention. Ces actions sont conduites notamment dans le cadre de la convention passée avec « le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique » qui permet in fine d'obtenir un financement en tout ou partie.

Face au nouveau contexte, l'accès à la formation doit être repensé. La connaissance des besoins en termes de métiers, et d'organisation permettra d'apporter les réponses idoines aux services. Un travail transversal étroit avec l'ensemble des directions est à la base des modalités d'intervention pour ce qui concerne la formation. L'action principale de la direction se matérialise par la passation de nombreux marchés publics.

A titre d'exemple nous pouvons citer les marchés relatifs aux formations relevant d'obligations réglementaires ou des actions de professionnalisation, les marchés permettant d'analyser les pratiques professionnelles dédiées aux travailleurs sociaux et médico-sociaux, l'obtention des différents permis de conduire, ou encore de suivre des itinéraires de formation au titre des certifications.

Concernant la prévention des risques professionnels, le service de prévention des risques professionnels et une mission d'animation, analyse et prospective des risques psychosociaux ont été mis en place afin d'accompagner, de suivre, de conseiller, d'auditer, d'expertiser, de fournir une communication adaptée à l'ensemble des services de la Collectivité afin de mettre en place une véritable culture de prévention en s'appuyant sur différents marchés

d'expertises et de conseils sur des thématiques aussi variées que l'informatisation du Document Unique ou la sollicitation de psychologues externes.

Le dimanche 6 avril 2025 constituera « la journée » de commémoration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli. Diverses manifestations organisées par la Collectivité jalonnent l'année 2025, « Année du tricentenaire ». C'est dans cet esprit que le rapport « PASQUALE PAOLI 2025 - 300ESIMU ANNIVERSARIU DI A NASCITA DI U BABBU DI A PATRIA » a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 1er mars 2024. Il vise à définir les modalités d'organisation et les événements qui seront programmés mais également l'esprit que le comité de pilotage souhaite donner à cette commémoration.

## Politique O.B - Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la sécurisation des systèmes d'information

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.B Assurer le fonctionnement, la compatibilité et la</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 912 000</b>	<b>13 575 000</b>	<b>6 226 000</b>	<b>17 575 000</b>	<b>10 138 000</b>
<i>Compétence 614 - Systèmes d'information</i>	<i>4 000 000</i>	<i>3 912 000</i>	<i>13 575 000</i>	<i>6 226 000</i>	<i>17 575 000</i>	<i>10 138 000</i>
<i>Programme 6142 Informatique</i>	<i>3 000 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>13 500 000</i>	<i>6 200 000</i>	<i>16 500 000</i>	<i>9 700 000</i>
<i>Programme 6143 SIG</i>	<i>1 000 000</i>	<i>412 000</i>	<i>75 000</i>	<i>26 000</i>	<i>1 075 000</i>	<i>438 000</i>

Le système d'information et le digital de la collectivité constituent un ensemble d'outils, de méthodes et de services qui améliorent la performance du fonctionnement de la collectivité. Il facilite les échanges d'informations et la collaboration entre les acteurs internes et externes, en apportant une source unique de données exploitables par une multitude d'acteurs. Il offre ainsi des services d'aide à prise de décision. Il joue un rôle décisif dans la dématérialisation des procédures (gestion de la chaîne comptable et financière, gestion des RH, gestion du courrier et des documents...) comme dans la digitalisation des services offerts au public (demandes d'aides...) et dans la relation avec les usagers et citoyens. En ce sens, les systèmes d'information et le digital jouent un rôle de véritable « système nerveux » de la collectivité qui conditionnent la performance de l'organisation et sa transformation progressive (adaptation aux évolutions technologiques, aux besoins nouveaux des usagers, à de nouvelles missions).

Le développement de ce Système d'Information s'inscrit dans une feuille de route, Fogliu di Strada SI 2023-2028, et se décline selon 6 axes :

- ⇒ Renforcer la gouvernance des systèmes d'information et du digital ;
- ⇒ Piloter, organiser et sécuriser la donnée publique ;
- ⇒ Améliorer la satisfaction des publics en renforçant la relation usager ;
- ⇒ Accompagner les nouveaux modes de collaboration et de gestion ;
- ⇒ Poursuivre la transformation de la DDSI ;
- ⇒ Assurer la transformation et la sécurisation continue du SI.

Le budget d'investissement est quant à lui dans une tendance à la baisse influencée par l'évolution des modèles économiques des éditeurs logiciels mais également une politique de prolongation du cycle de vie du parc informatiques.

Pour le SIG, les opérations ciblées en 2025 sont les suivantes en investissement :

- Financement de la plateforme ESRI ;
- Mise en place de la plateforme géomatique territoriale.

En fonctionnement :

- Maintenance du système et accompagnement au développement du SIG.

**Politique O.C - Élaborer un budget dans un cadre harmonisé**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.C Élaborer un budget dans un cadre harmonisé</b>	<b>5 000 000</b>	<b>1 819 948</b>	<b>5 452 000</b>	<b>423 000</b>	<b>10 452 000</b>	<b>2 242 948</b>
<i>Compétence 613 - Finances</i>	5 000 000	1 819 948	5 452 000	423 000	10 452 000	2 242 948
<i>Programme 6131 Contrôle de gestion</i>	-	-	75 000	30 000	75 000	30 000
<i>Programme 6132 Dépenses imprévues</i>	5 000 000	-	5 000 000	-	10 000 000	-
<i>Programme 6133 Finances</i>	-	1 819 948	350 000	350 000	350 000	2 169 948
<i>Programme 6135 Relations avec les organismes extérieurs</i>	-	-	25 000	41 000	25 000	41 000
<i>Programme 6136 Contrôle interne</i>	-	-	2 000	2 000	2 000	2 000

Les crédits inscrits concourent aux missions de la direction visant à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques soient développées et mises en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices, ou à des opérateurs extérieurs.

Par ailleurs, dans les conditions prévues à l'article L. 4322-1, des autorisations de programme de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de la section d'investissement. Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.

**Politique O.D - Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.D Amorcer la structuration des grandes politiques par l'élaboration d'orientations et de feuilles de route</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>828 195</b>	<b>6 149 392</b>	<b>828 195</b>	<b>6 149 392</b>
<i>Compétence 611 - Fonctionnement des instances</i>	-	-	828 195	6 149 392	828 195	6 149 392
<i>Programme 6111 Assemblée de Corse</i>	-	-	381 995	3 063 027	381 995	3 063 027
<i>Programme 6112 Fonctionnement des Groupes d'Elus</i>	-	-	75 600	726 923	75 600	726 923
<i>Programme 6113 Conseil Exécutif</i>	-	-	160 000	1 539 466	160 000	1 539 466
<i>Programme 6114 Conseil Economique Social Environnement et Culturel</i>	-	-	160 600	769 976	160 600	769 976
<i>Programme 6115 Chambre des territoires</i>	-	-	50 000	50 000	50 000	50 000

Les crédits inscrits sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant (formation, déplacements, fournitures administratives et de petit équipement ...) de l'Assemblée de Corse (y compris ceux relatifs à l'Assemblea di a Giuventù), des Groupes d'Elus, du Conseil exécutif, du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel et de la Chambre des Territoires.

**Politique O.E - Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires**

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.E Mettre en place les procédures, les règlements et les outils nécessaires</b>	<b>9 750 000</b>	<b>11 380 000</b>	<b>22 820 000</b>	<b>23 355 000</b>	<b>32 570 000</b>	<b>34 735 000</b>
<i>Compétence 615 - Moyens généraux</i>	6 940 000	4 310 000	20 640 000	20 675 000	27 580 000	24 985 000
<i>Programme 6151 Administration générale</i>	5 440 000	2 800 000	18 630 000	18 330 000	24 070 000	21 130 000
<i>Programme 6153 Affaires juridiques</i>	-	-	1 000 000	775 000	1 000 000	775 000
<i>Programme 6154 Moyens techniques et logistique</i>	1 500 000	1 510 000	840 000	1 400 000	2 340 000	2 910 000
<i>Programme 6155 Commande publique</i>	-	-	170 000	170 000	170 000	170 000
<i>Compétence 617 - Bâtiments</i>	2 810 000	7 070 000	2 180 000	2 680 000	4 990 000	9 750 000
<i>Programme 6171 Bâtiments administratifs</i>	1 130 000	3 290 000	-	-	1 130 000	3 290 000
<i>Programme 6172 Pôle travaux</i>	100 000	3 200 000	430 000	1 600 000	530 000	4 800 000
<i>Programme 6173 Sécurité et sûreté des bâtiments publics</i>	180 000	180 000	680 000	680 000	860 000	860 000
<i>Programme 6174 Sécurité incendie des bâtiments publics</i>	300 000	200 000	340 000	200 000	640 000	400 000
<i>Programme 6175 Protection des personnes et des biens publics</i>	1 100 000	200 000	730 000	200 000	1 830 000	400 000

Les moyens généraux englobent toutes les dépenses de l'administration générale qui concernent le fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Pour l'investissement, outre les achats récurrents comme le mobilier ou l'électroménager, sont prévus l'acquisition de divers terrains intéressant le patrimoine culturel, les espaces naturels sensibles et l'Enseignement ou les bâtiments administratifs. Pour cet exercice ont été imputées sur les dépenses courantes, la participation de la Collectivité au capital de la SCIC des Eaux d'Orezza.

Pour le fonctionnement, les dépenses sont issues des différents contrats, notamment de location immobilière et des différents marchés qui permettent le bon fonctionnement de la Collectivité et la continuité du service public : fournitures administratives, nettoyage des sites, affranchissement, l'habillement et les équipements de protection individuelle, la documentation et les abonnements aux revues, presse et sites spécialisés, les assurances pour lesquelles le lancement de la procédure d'appel d'offres concernant la Dommage aux biens devrait être effective en 2025. Un autre axe prioritaire sera la mise en place progressive, sur plusieurs exercices, du tri des déchets sur les bâtiments principaux puis sur l'ensemble des sites de la Collectivité ; étant précisé que les conventions avec les intercommunalités devraient être finalisées durant l'année.

Le programme 6154 concerne la gestion et la maintenance des moyens roulants et mécanisés ainsi que la fourniture aux personnels techniques, des matériels de débroussaillage, leur consommables et outillage à main nécessaire à l'exécution des missions de la Collectivité de Corse sur l'ensemble du territoire au profit de l'administration générale (lutte anti-vectorielle, moyens généraux, services sociaux...).

Concernant les bâtiments, les programmes sont destinés aux travaux de maintenance et entretien du patrimoine bâti ainsi qu'aux contrats de maintenance relatifs aux équipements techniques de ce patrimoine, aux contrats de maintenance et d'entretien des équipements liés à la sécurité incendie et bâtimentaire ainsi qu'aux travaux et/ou réparations nécessaires. Il s'agira de poursuivre ou de solder les opérations suivantes : Réhabilitation et surélévation de l'amphithéâtre du Ricantu, Rénovation des bâtiments de la pépinière d'Aiacciu, Construction de l'atelier mécanique d'Afa, mise en accessibilité du Musée à Corti, Réhabilitation de l'atelier/garage de Corti, Travaux de démolition du hangar de Biguglia.

## Politique O. F - Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle

	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
<b>Politique O.F Jeter les bases d'une administration innovante capable de relever les défis du XXIème siècle</b>	<b>40 000</b>	<b>31 000</b>	<b>116 806</b>	<b>74 000</b>	<b>156 806</b>	<b>105 000</b>
<i>Compétence 618 - Innovation</i>	<i>40 000</i>	<i>31 000</i>	<i>116 806</i>	<i>74 000</i>	<i>156 806</i>	<i>105 000</i>
<i>Programme 6181 Transformation</i>	<i>30 000</i>	<i>21 000</i>	<i>76 806</i>	<i>34 000</i>	<i>106 806</i>	<i>55 000</i>
<i>Programme 6182 Urgence humanitaire, Coopération et Solidarité</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>

Le programme Transformation a pour vocation de poursuivre la mission d'accompagnement de la Collectivité de Corse vers une transformation durable et de modernisation de ses politiques publiques ; il s'agit de missions de transition écologique à poursuivre et à accentuer, à proposer tant à l'interne qu'à l'externe, tout en développant des partenariats et des financements européens.

Il permettra de mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) afin de doter la Collectivité de Corse d'un plan d'administration écoresponsable et de piloter et mettre en opérationnalité des actions et des projets innovants prioritaires de transition écologique et climatique, en faveur d'une prise en compte durable de notre territoire (plan Zéro Pollution Plastique, structuration et pilotage d'une plateforme transfrontalière d'échanges sur les données plastiques, Actions sur le climat (atelier « fresque du climat », autre initiative en lien)).

La direction de la stratégie et de l'innovation entend poursuivre et développer les projets et actions relatifs à la nouvelle politique volontariste de solidarité internationale et d'aide humanitaire prévus à la délibération votée en juillet 2023. Ces crédits permettront de poursuivre le financement (subventions) des projets à but humanitaire et de solidarité international initiés depuis le territoire et portés par des structures associatives locales éligibles dans le cadre du règlement des aides voté en juillet 2023 ; développer des appels à projets thématiques et toutes autres actions prévues dans les axes de travail de la politique publique et en fonction des besoins du territoire ; d'octroyer, au besoin, des aides ponctuelles d'urgences à certaines ONG en cas de catastrophes naturelles ou de conflits et d'animer la politique publique.

## Conclusion / Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'adopter le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération :
  - Le rapport de présentation,
  - Le document comptable,
  - La délibération de programme.

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget</b>	375 582 978	170 514 160	546 097 138	207 241 942	338 855 196	546 097 138
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	1 111 318 012	335 355 196	1 446 673 208	1 279 659 048	167 014 160	1 446 673 208
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 486 900 990</b>	<b>505 869 356</b>	<b>1 992 770 346</b>	<b>1 486 900 990</b>	<b>505 869 356</b>	<b>1 992 770 346</b>

- d'adopter le budget par fonction, par chapitre et programme pour les crédits afférents à une autorisation de programme en section d'investissement et à une autorisation d'engagement en section de fonctionnement ;
- d'approuver le détail des actions et programmes ainsi que l'état des affectations qui font l'objet de la délibération de programme ;
- de préciser que le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève à **324 127 738 €** et que le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement s'élève à **589 265 538 €** comme détaillé dans la délibération de programme ;
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse : - à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section - à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit **111 739 369 €**, - à réaliser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant total de 120 000 000 € ;
- d'adopter le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe du document comptable ;
- d'approuver, pour l'exercice 2025 les programmes de la Collectivité de Corse tels qu'ils sont proposés dans le rapport de présentation et dans la délibération de programme jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## **ANNEXE N° 1**

### **ETAT PREVISIONNEL DES EFFECTIFS DES AGENCES ET OFFICES POUR 2025**

Conformément à la volonté forte de maîtrise de la masse salariale des agences et offices mise en œuvre depuis 2018, les créations de postes pour 2025 resteront à nouveau extrêmement limitées.

Les droits à recrutements sont ouverts principalement sur postes vacants et/ou départs prévus en 2025 ou encore redéploiement par transformations de postes et uniquement sous plafond d'emploi en favorisant les mouvements entre la Collectivité de Corse et les établissements. Pour ce faire, les agences et offices veilleront à prioriser leurs besoins s'agissant de politiques anciennes ou de besoins liés à de nouvelles missions et/ou objectifs s'inscrivant dans une stratégie validée par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Il est proposé une stabilisation des effectifs pour l'ensemble des agences et offices et ce, sans création de poste, excepté pour l'Office des Transports de la Corse (+ 1).

Le plafond d'emploi passera donc de 718 postes au BP 2024 à 719 postes au BP 2025 soit une augmentation limitée à 0,14 % pour 2025.

Le recours aux CDD devra rester strictement limité afin d'éviter un contournement de la maîtrise de la masse salariale et nécessitera des autorisations préalables au titre de la tutelle ainsi que la transmission trimestrielle d'un état des CDD en cours.

La déclinaison opérationnelle de ces autorisations de recrutement sera opérée au titre de la tutelle RH par les services de la Collectivité de Corse dans le cadre du dialogue de gestion continu avec chaque établissement ainsi qu'en application de la délibération n° 17/405 AC de l'Assemblée de Corse du 10 novembre 2017 approuvant la mise en place d'un cadre commun concernant la création d'emplois et les recrutements des agences et des offices de la Collectivité de Corse.

Le tableau ci-après précise le plafond d'emploi de chaque établissement qui sera appliqué dans le cadre des demandes de recrutements présentées en 2025 par chaque établissement.

**EFFECTIFS DES AGENCES et OFFICES - BP 2025 - ARBITRAGE**

Agences & Offices	Catégories	2024		2025	
		Effectifs réalisés (en place au 31/12/2024) CDI	Plafond d'emplois	Créations de postes CDI	Nouveau plafond d'emplois CDI + CDD droit public(DG)
ADEC	A	43	43	0	45
	B	7	10	0	7
	C	2	1	0	2
	<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>54</b>
ATC	A	29	31	0	31
	B	21	24	0	24
	C	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
AUE	A	35	38	0	38
	B	8	8	0	8
	C	2	3	0	3
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
ODARC	A	54	54	0	54
	B	73	81	0	81
	C	5	6	0	6
	<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>141</b>	<b>0</b>	<b>141</b>
OEC	A	120	120	0	123
	B	47	53	0	51
	C	1	1	0	0
	<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>174</b>
OEHC	A	112	113	0	113
	B	81	85	0	85
	C	11	17	0	17
	<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>215</b>
OFC	A	6	9	0	9
	B	1	2	0	2
	C	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
OTC	A	9	8	0	9
	B	6	6	1	7
	C	3	5	0	4
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL A&amp;O</b>	A	408	416	0	422
	B	244	269	1	265
	C	24	33	0	0
	<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>718</b>	<b>1</b>	<b>719</b>